

2013-2014



Rapport d'activités

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
LE PARLEMENT



Rapport d'activités
2013 - 2014

Le mot du Président	5		
Quatre questions au Secrétaire général	7		
Préambule : La Fédération Wallonie-Bruxelles	9		
A. Une fête, le 27 septembre	10		
B. Un emblème	11		
C. Des compétences – la sixième réforme de l’Etat	11		
D. Une capitale : Bruxelles	12		
I. L’Assemblée, composition et organisation	13		
A. Les députés	14		
1° Généralités	14		
2° Nouveaux députés	15		
3° Anciennetés	15		
4° Décès	15		
B. Le Bureau	16		
1° Composition	16		
2° Compétences	16		
3° En chiffres	16		
C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus	16		
1° Composition	16		
2° Compétences	17		
3° En chiffres	17		
D. La Conférence des Présidents	17		
1° Composition	17		
2° Compétences	17		
3° En chiffres	17		
E. La séance plénière	17		
1° Composition	17		
2° Compétences	18		
3° Les modifications du règlement de l’assemblée	19		
F. Les groupes politiques reconnus	19		
1° Généralités	19		
2° Les chefs de groupe	19		
II. Le travail parlementaire au cours de la session	20		
A. Au cours de la session ordinaire 2013 - 2014	21		
1. En séance plénière	21		
		a) Les chiffres de la séance plénière du 19 septembre 2013 au 24 mai 2014	21
		b) Le contenu du travail en séance plénière	21
		1° Les débats thématiques et sur un thème particulier	21
		2° Les décrets et les résolutions	25
		2. En commissions	34
		a) Généralités	34
		b) Composition au 24 mai 2014	34
		c) En chiffres	34
		d) Les principaux projets de décret examinés et adoptés et en commission	35
		e. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission	44
		3. Les Etats généraux des médias d’informations, les « grands rapports » et autres	45
		a) Les Etats généraux des médias d’informations	45
		b) Les grands rapports	46
		c) La commission des poursuites	46
		d) L’examen du respect du principe de la subsidiarité	47
		B. Au cours de la session extraordinaire 2014	48
		1. Les prestations de serment des parlementaires	48
		2. L’élection des membres du Gouvernement et les prestations de serment	48
		3. La déclaration de politique communautaire	48
		III. Le parlement, acteur sur la scène internationale	49
		La diplomatie parlementaire	50
		A. Les relations bilatérales	50
		1° Les Comités mixtes	50
		2° La coopération technique	51
		B. Les relations multilatérales	52
		1° L’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	52
		2° Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)	58
		3° La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)	58
		4° Le Parlement Benelux	60
		C. L’accueil de personnalités et délégations étrangères	61
		IV. Un parlement tourné vers l’extérieur	63
		A. Le parlement organise	64
		1° Des prix	64
		2° Le Parlement Jeunesse	65
		3° Des concours à destination du public scolaire	66
		4° Une journée de soutien à la lutte contre le VIH/SIDA	66

5° Des visites	66	6° Avec l'émission « Les Niouzz »	73
6° Un stage	66	7° Avec la presse	74
B. Le parlement accueille	66	F. Le Parlement innove	74
1° Le 100 ^{ème} anniversaire de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles-Capitale	67	Avec le milieu académique : la convention avec l'ULB	74
2° La séance de rentrée de OLC « Ouverture aux Langues et Cultures - AGERS »	67		
3° Le colloque « Pauvreté des familles et droits de l'enfant »	67	V. La gestion du parlement	
4° Le colloque « Sagesse et résistance dans les littératures francophones »	67	A. La gestion financière et la politique d'achat	76
5° L'Assemblée générale de la concertation permanente des Médiateurs et Ombudsmans (CPMO)	68	1° Le budget et la bonne gouvernance	76
6° Le colloque sur les élèves « à haut potentiel »	68	2° Les marchés publics	77
7° La rencontre-débat avec l'Institut supérieur de pédagogie Galilée	68	3° Les clauses sociales	77
8° La communautarisation des Maisons de Justice	69	4° Le développement durable	77
9° Les Rencontres - association des villes et régions de la grande Europe pour la culture	69	5° La gestion des achats énergétiques	77
10° La journée d'études sur les apprentissages de la lecture	69	Conclusion	77
11° La conférence de lancement du programme « Erasmus+ » 2014-2020	69	B. L' informatique	77
12° La treizième édition de l'opération « Je lis dans ma commune »	69	Les technologies de l'information et de la communication	77
13° Journée de travail du Comité national francophone belge de la campagne européenne contre le discours de haine en ligne	70	C. Le bâtiment et les œuvres d'art	78
14° La remise des prix « Journalistes en herbe »	70	D. Les ressources humaines	78
C. Lieu de culture, le parlement expose	70	1° Le personnel	78
Une exposition dans le cadre de la 20 ^{ème} Commémoration du génocide des Tutsi	70	2° L'organigramme, brève présentation des services	79
D. Le parlement soutient	70	3° Les mouvements du personnel	79
1° Des événements importants	70	4° Les formations	81
2° D'autres initiatives	71	5° Le conseil de direction	81
E. Le parlement communique	72	6° Le conseil du personnel	81
1° Avec la brochure « Dix questions que tu te poses »	72	7° Le bien-être au travail (loi du 4 août 1996)	82
2° Avec « La Une du Parlement »	72	8° La commission de stage	83
3° Avec la « Web TV »	73	9° Les profils de fonction	83
4° Avec le rapport d'activités	73	E. Etudes et documentation	84
5° Avec le livre sur les Etats généraux des médias d'information	73	1° La bibliothèque	84
		2° La revue de presse et la revue de presse spécialisée les médias flamands	84
		3° La salle de lecture	85
		4° Les prêts d'ouvrages	85
		5° Les recherches	85
		6° Tabellio, la base de données du parlement	86
		7° Le nouveau thésaurus	86
		VI. Toutes les informations pratiques	87



Le mot du Président

au 24 septembre 2014, juste avant que ne débute la session ordinaire 2014-2015.

Vous le remarquerez, les élections du 25 mai dernier ont modifié le paysage de notre assemblée. Celle-ci est désormais plus féminine, avec 44 députées (46,81%) contre 36 (38,30%) lors de la précédente législature. Elle est également plus jeune puisque la moyenne d'âge tourne autour de 45 ans. Il est aussi important de souligner que sur 94 parlementaires, 55 sont de nouveaux venus ou, pour certains, siégeaient anciennement dans une autre assemblée.

Je m'en voudrais de ne pas souligner le renouvellement des instances essentielles au fonctionnement du parlement, comme la Conférence des Présidents et le Bureau : des organes incontournables dans le bon déroulement de cet exercice si difficile qu'est la défense de notre démocratie.

A la lecture de ce rapport, vous constaterez que non seulement l'activité législative ne faiblit pas – la sixième Réforme de l'Etat a d'ailleurs transféré de nouvelles compétences à la Fédération Wallonie-Bruxelles –, mais qu'elle affiche en parallèle un souci constant d'ouverture au monde extérieur. Il suffit, pour s'en convaincre, de relever les nombreux événements qu'elle organise et accueille presque quotidiennement.

Cette volonté de rendre notre institution moderne et accessible au plus grand nombre, nous la devons à mon prédécesseur, Jean-Charles Luperto. Mais aussi à tous les services du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, emmenés par le Secrétaire général Xavier Baeselen. Ils œuvrent sans relâche au service de tous les parlementaires. Ceux-ci sont aussi assistés par des collaborateurs et des groupes politiques. Qu'ils en soient tous remerciés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activités 2013-2014.

Philippe Courard
Président



© Geoffroy Libert

Et de deux. Vous tenez entre les mains la deuxième édition du rapport d'activités du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : que de rencontres, de projets concrétisés, de séminaires, de remises de prix et autres accueils de délégations.

A travers les 80 pages de ce rapport, notre objectif est clair : expliquer au plus grand nombre et sans détour le fonctionnement d'une assemblée telle que la nôtre, rendre compte de notre activité, de manière claire, didactique et la plus transparente possible, mais surtout de manière pédagogique, l'une de nos préoccupations majeures, pour moi et le Bureau du parlement. Il en va du respect de la démocratie et de ses rouages.

Ce rapport d'activités est un peu particulier dans la mesure où il compile une session dite « ordinaire » et une autre dite « extraordinaire ». La première couvre la période du 19 septembre 2013 au 24 mai 2014, soit la veille des élections régionales ; la seconde couvre la période transitoire du 17 juin



Quatre questions au Secrétaire général



© Geoffroy Libert

Monsieur le Secrétaire général,

Pourriez-vous en quelques mots, à l'attention du lecteur profane, nous décrire votre fonction et votre rôle au sein du parlement ?

Le Secrétaire général est aussi appelé le Greffier de l'assemblée. Il a pour mission principale d'assister le président du parlement, notamment pendant les séances plénières, et de dresser les actes des délibérations de l'assemblée. Il tient le procès-verbal des réunions de la Conférence des Présidents et du Bureau et est chargé de l'exécution des décisions du parlement dont il assure les convocations des commissions et de l'assemblée.

Pour la bonne organisation de ces travaux, le parlement dispose d'une administration dont le Secrétaire général assure la coordination. J'ai, au nom du Bureau de l'assemblée, autorité sur l'ensemble des membres du personnel.

L'année 2014 a été marquée par une profonde réorganisation de votre administration. Pourriez-vous en dire quelques mots ?

En effet, la réorganisation des services fut un chantier important au cours de l'année écoulée. Nous y avons travaillé avec force et conviction, avec le Conseil de direction et avec le Bureau. Les services ont été recentrés autour de trois grandes directions générales (les travaux législatifs, les relations extérieures et les affaires générales). Cette réorganisation s'est également accompagnée d'une véritable professionnalisation de la maison : nous avons établi des profils de fonction détaillés qui permettent aux agents de savoir exactement ce que l'on attend d'eux et qui permettent de développer une véritable politique de formation, ainsi qu'une culture de l'évaluation.

Cette année 2014 fut également marquée par un renouvellement de l'assemblée. En quoi cela impacte-t-il concrètement votre travail ?

Comme vous le savez, les agents de l'administration sont des fonctionnaires nommés. L'administration du parlement incarne donc la continuité. A l'occasion des élections, tous les cinq ans, la composition du parlement se trouve fondamentalement modifiée. Dans ces moments-là, le rôle de l'administration est fondamental : il s'agit d'accueillir les nouveaux membres, de les informer pleinement et de mettre à leur disposition les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Ainsi, à titre d'exemple, avec mes services, nous avons élaboré à destination des nouveaux parlementaires une brochure pragmatique évoquant le rôle concret du député : « mon rôle de parlementaire en questions ». Mais qui dit élections dit également renouvellement des instances décisionnelles du parlement et donc mise en place d'un nouveau Bureau. Là aussi, le greffier assure la continuité et la permanence alors que bien entendu les mandats de vices-présidents, secrétaires et éventuellement du président sont renouvelés.

Quel est le projet développé au cours de l'année 2014 dont vous êtes le plus fier ?

Incontestablement, et avec l'appui entier du Bureau, je citerai le partenariat que nous avons conclu avec l'Université Libre de Bruxelles en vue de créer un groupe de recherche sur les

parlements et le parlementarisme. Nous inspirant d'un exemple étranger, le Québec pour ne pas le citer, et de partenariat entre l'Université Laval et l'Assemblée nationale du Québec, l'ULB et le Parlement ont signé une convention dont l'objet est le développement d'activités de recherches, d'enseignements et de réflexions sur les institutions parlementaires. C'est une première en Belgique francophone. Puisse cette initiative se

poursuivre, voire s'ouvrir à d'autres institutions académiques et parlementaires. Vous découvrirez dans ce rapport d'activités et dans les rapports d'activités à venir les fruits de ce partenariat.

Xavier Baeselen
Secrétaire général



© Geoffroy Libert

Préambule La Fédération Wallonie-Bruxelles



© Geoffroy Libert



En 2013, le 27 septembre a été fêté à Mons et Bruxelles.

A. Une fête, le 27 septembre

1° Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1^{er}, aligne 14.000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et consacrent la victoire. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

2° A l'Hôtel de Ville de Bruxelles

Le vendredi 27 septembre 2013, l'Hôtel de Ville de Bruxelles a accueilli la séance académique de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'organise le parlement chaque année. Faouzia Hariche, bourgmestre faisant fonction de la ville de Bruxelles et échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la petite Enfance a d'abord prononcé un discours d'accueil face à un public venu nombreux.

Jean-Charles Luperto, président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB) a d'abord salué la présence d'Alain Lachat, président du Parlement du Jura suisse. Toujours en matière de relations internationales, il a aussi rappelé qu'avec le Bureau du parlement, il avait relancé le comité mixte parlementaire avec l'Assemblée nationale du Sénégal, lequel s'était justement réuni, à Bruxelles, du 24 au 27 septembre. Le président de l'assemblée sénégalaise, Moustapha Niasse, était d'ailleurs lui aussi présent à l'Hôtel de Ville, ainsi que toute la délégation. « La francophonie internationale, c'est la richesse des diversités », a pu ainsi souligner le président Luperto.

Rappelant la concrétisation de la sixième réforme de l'Etat, le président Luperto s'est refusé à opposer Régions et



© Geoffroy Libert

Plus de 7.000 personnes pour fêter la Fédération sur la Grand Place de Mons.

Communautés : « Si par hypothèse, on supprimait la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès demain, il faudrait échafauder une nouvelle structure administrative complexe pour organiser la solidarité entre francophones wallons et bruxellois », a-t-il martelé.

Enfin, il a rappelé les festivités montoises mises sur pied à la faveur de la fête du 27 septembre (lire ci-dessous).

Le ministre-président Rudy Demotte a quant à lui passé en revue les réalisations du gouvernement de la Fédération. En ce qui concerne l'enseignement par contre, il s'est particulièrement focalisé sur des améliorations qui doivent encore être apportées en matière de qualifications : « Trop d'élèves ne décrochent pas leur diplôme de l'enseignement secondaire. C'est inconcevable », a regretté le chef de l'exécutif francophone.



A souligner encore que les pauses musicales ont alterné les mélodies classiques du chœur des jeunes Da Capo et du chanteur lyrique Guillaume Houcke avec celles, plus détonantes, du rappeur Pitcho.

3° A Mons

Du 25 au 29 septembre, Mons fut le théâtre de nombreuses festivités pour marquer la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelques mois plus tôt, le Bureau du parlement avait désigné, à l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse, le chef-lieu du Hainaut comme ville hôte.

Du théâtre à la musique en passant par le cinéma, le sport, la gastronomie, le hip hop ou la mobilité douce, sans oublier la Nuit européenne des Chercheurs, un grand bal populaire et des animations pour enfants : tout avait été mis en œuvre pour que cette fête reste gravée dans les mémoires. Les concerts des vendredi et samedi soir, avec Machiavel et les BB Brunes en têtes d'affiche, ont sans nul doute constitué les deux points d'orgue de cette édition 2013.

Vendredi, plus de 6.000 personnes se pressaient sur la grande place de Mons, tandis qu'ils étaient 7.000 le lendemain pour applaudir les artistes qui ont profité d'une scène d'envergure. Le vendredi soir, la réception officielle a réuni le premier Ministre et bourgmestre en titre Elio Di Rupo, Jean-Charles Luperto le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le bourgmestre faisant fonction. Nicolas Martin. Alain Lachat, président de l'assemblée du Jura et toute la délégation sénégalaise, emmenée par SEM Mustapha Niasse, du comité mixte Parlement Fédération Wallonie-Bruxelles – Assemblée nationale du Sénégal, ont également fait le déplacement.

Le premier ministre et le bourgmestre ont chaleureusement remercié le parlement pour leur soutien dans l'organisation de la fête. Le président a pour sa part rappelé la solidité du dossier montois, lors du processus de sélection, ainsi que l'implication de la ville pour que cette grande manifestation populaire soit une réussite. Il en fut d'ailleurs ainsi ; Mons et le parlement se souviendront longtemps de la Fête édition 2013.

B. Un emblème

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en septembre 2011. Quelques mois plus tôt, le 25 mai, l'assemblée réunie en séance plénière a voté une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles », dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition avait été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques (PS, MR, cdH et Ecolo). Elle a été adoptée à l'unanimité.

Depuis, la nouvelle appellation s'intègre peu à peu dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

C. Des compétences – la sixième réforme de l'Etat

Après un premier volet, voté en juillet 2012, le second volet de la sixième réforme de l'Etat a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'Etat ont été publiées le 31 janvier au Moniteur Belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Préambule : La Fédération Wallonie-Bruxelles

12

La loi spéciale de financement réformée règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres passeront ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40%.

Les compétences actuelles de la Communauté française (Fédération Wallonie – Bruxelles) concernent désormais:

- l'enseignement, la formation et la recherche
les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...
- les arts et la culture
les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...
- le cinéma, les médias et les nouvelles technologies
l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...
- l'enfance et la jeunesse
la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la

jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

- l'aide aux personnes : *les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres ;*
- la santé
la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine ;
- le sport
les stages et les centres sportifs de l'Adeps, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives,...
- les relations internationales en lien avec lesdites compétences

D. Une capitale : Bruxelles

La Communauté française (Fédération Wallonie – Bruxelles) a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.





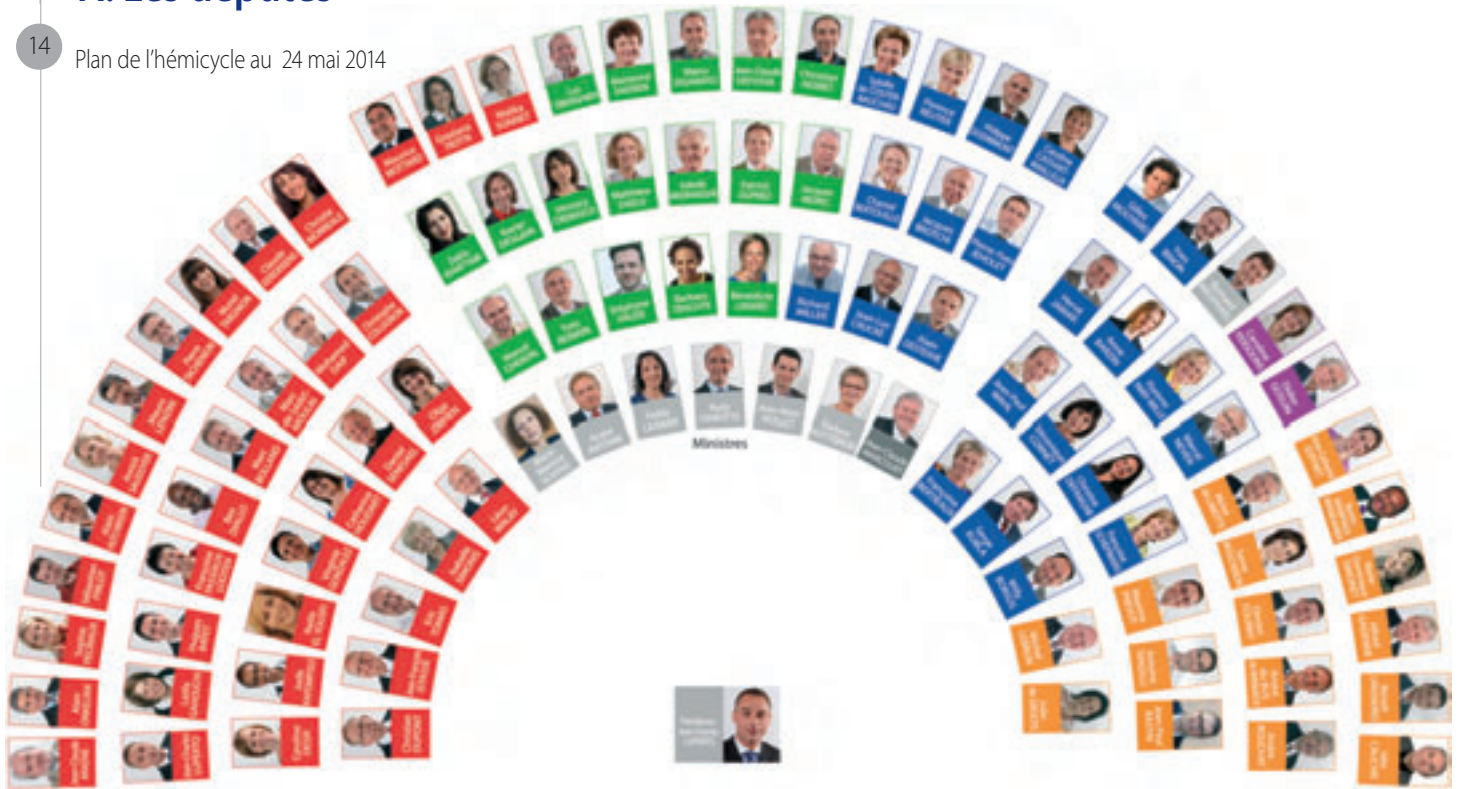
1 L'assemblée, composition et organisation

1. L'assemblée, composition et organisation

A. Les députés

14

Plan de l'hémicycle au 24 mai 2014



Plan de l'hémicycle au 24 septembre 2014



1° Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont les élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 parlementaires issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.

Les élections régionales du 25 mai 2014 ont modifié la composition de l'hémicycle.

L'assemblée est désormais plus féminine avec 44 femmes (46,81% des députés) contre 36 (39%) avant les élections. Elle est aussi plus jeune puisque la moyenne d'âge tourne autour de 45 ans. Enfin, il est important de noter que sur 94 parlementaires, 55 sont des nouveaux venus ou siégeaient dans un autre parlement ou occupaient un mandat de ministre.

2° Nouveaux députés

A noter que l'administration a édité à l'usage de tous les parlementaires, en particulier des nouveaux élus, « Mon rôle de parlementaire en questions », une brochure, en forme de vade mecum. Elle vulgarise le règlement de l'assemblée et détaille concrètement le rôle d'un député du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Mon rôle... » a été diffusé au lendemain des élections régionales et communautaires du 25 mai 2014.

3° Anciennetés

Cérémonie d'hommage

Le 2 avril 2014, une cérémonie a mis à l'honneur les membres de l'assemblée qui comptaient plus de 20 ans d'ancienneté, ainsi que les récipiendaires des décorations de la Pléiade (ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures). Ces dernières sont destinées à reconnaître les mérites éminents des personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le président du parlement Jean-Charles Luperto a ainsi prononcé un discours et remis une médaille à chacun des jubilaires, à savoir :

- Serge Kubla, plus de 35 ans d'ancienneté parlementaire
- Claude Eerdeken, plus de 25 ans
- Eric Tomas, plus de 25 ans
- Léon Walry, plus de 25 ans
- André Bouchat, plus de 25 ans
- Michel Lebrun, plus de 25 ans
- Marcel Neven, plus de 25 ans
- Marcel Cheron, plus de 20 ans

M. Cheron a également été décoré pour ses 19 années passées à la tête du groupe Ecolo, Françoise Bertieaux pour ses 10 ans à la tête du groupe MR et M. Walry pour ses 10 ans, à la tête du groupe PS.

En ce qui concerne, l'Ordre de la Pléiade :

- Patrick Dupriez a été décoré Grand Officier
- Christian Dupont a été décoré Commandeur
- Jean-Paul Wahl a été décoré Commandeur
- Michel de Lamotte a été décoré Officier
- Françoise Bertieaux a été décorée Officier
- Michel Reinkin a été décoré Chevalier
- Françoise Fassiaux-Looten a été décorée Chevalier
- Zakia Khattabi a été décorée Chevalier.
- Jean-Claude Maene a été décoré Chevalier



Les jubilaires, de gauche à droite : Claude Eerdeken, Eric Tomas, Marcel Neven, André Bouchat, Michel Lebrun, Jean-Charles Luperto, Françoise Bertieaux, Marcel Cheron, Léon Walry et Serge Kubla.

© Geoffroy Libert



L'Ordre de la Pléiade, de gauche à droite : Patrick Dupriez, Jean-Paul Wahl, Christian Dupont, Jean-Charles Luperto, Françoise Bertieaux, Michel Reinkin, Jean-Claude Maene et Michel de Lamotte.

4° Décès

En sa séance plénière du 19 septembre 2013, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de Mme Anne-Sylvie Mouzon, décédée le 10 septembre.

En sa séance plénière du 4 décembre 2013, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Yvon Harmegnies, décédé le 23 novembre.

En sa séance plénière du 29 janvier 2014, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Damien Yzerbit, décédé le 19 janvier.

1. L'assemblée, composition et organisation

B. Le Bureau

16

1° Composition

a) Session ordinaire 2013 - 2014

Au 19 septembre 2013, le Bureau a été composé comme suit :

- Jean-Charles Luperto, président, PS
- Serge Kubla, 1^{er} vice-président, MR
- Pierre Tachenion, 2^{ème} vice-président, PS
- Yves Reinkin, 3^{ème} vice-président, Ecolo
- Michel Lebrun, secrétaire, cdH
- Alain Destexhe, secrétaire, MR
- Mohamed Daif, secrétaire, PS

De gauche à droite : Michel Lebrun, secrétaire, Alain Destexhe, secrétaire, Serge Kubla, 1^{er} vice-président, Jean-Charles Luperto, président, Pierre Tachenion, 2^{ème} vice-président, Yves Reinkin, 3^{ème} vice-président, Mohamed Daif, secrétaire et Xavier Baeselen, secrétaire général.



b) Session extraordinaire 2014

Au 17 juin 2014, le Bureau a été composé comme suit :



Jean-Charles
Luperto,
président, PS



Hervé Jamar,
1^{er} vice-
président, MR



Isabelle Emmery,
2^{ème} vice-
présidente, PS



Dimitri Fourny,
3^{ème} vice-
président, cdH



Jacqueline
Galant,
secrétaire, MR



Christiane
Vienne,
secrétaire, PS



Corinne
De Permentier,
secrétaire, MR

2° Compétences

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le parlement dans les actes extra-judiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

3° En chiffres

Durant la session ordinaire 2013 - 2014, le Bureau s'est réuni à 35 reprises, à huis-clos. La durée totale de ses réunions est de 70 heures.

Durant la session extraordinaire 2014, le Bureau s'est réuni à 6 reprises, à huis-clos. La durée totale de ses réunions est de 12 heures.

C. Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus

1° Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des quatre chefs de groupes politiques reconnus.

2° Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

D. La Conférence des Présidents

1° Composition

La Conférence des Présidents est convoquée par le président du parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du parlement ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

2° Compétences

La Conférence des Présidents organise les travaux du parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commissions. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

3° En chiffres

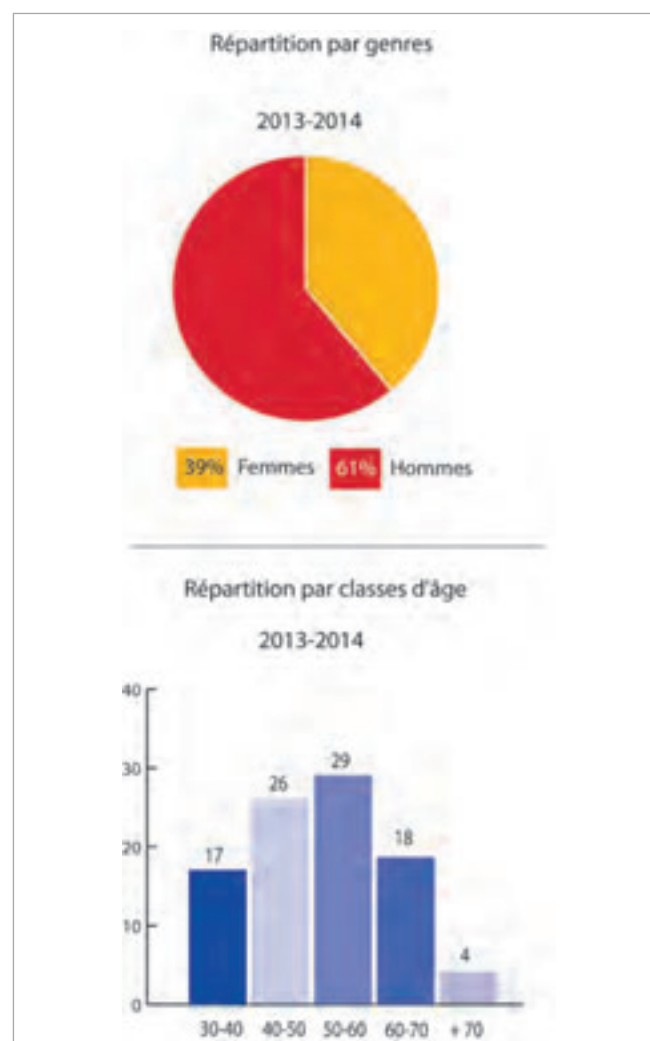
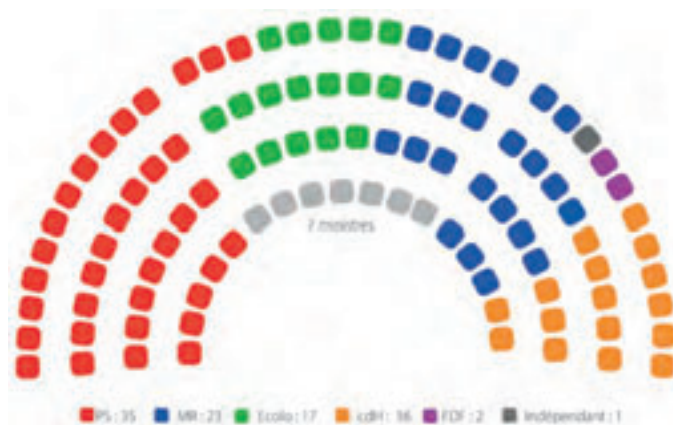
La Conférence des Présidents s'est réunie à 16 reprises durant la session ordinaire 2013-2014.

La Conférence des Présidents s'est réunie à 4 reprises durant la session extraordinaire 2014.

E. La séance plénière

1° Composition

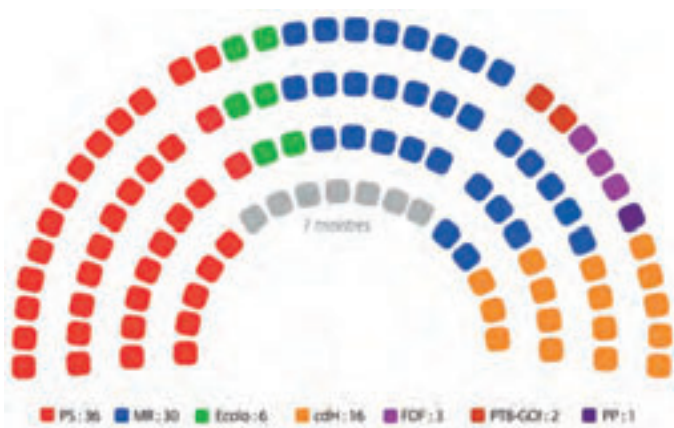
a) Session ordinaire 2013 - 2014



1. L'assemblée, composition et organisation

b) Session extraordinaire 2014

18



2° Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le parlement se réunit périodiquement en séance plénière, pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie - Bruxelles, ainsi que les propositions et projets de décrets normatifs.

Le parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Durant la législature 2009 – 2014, il était composé de sept ministres dont deux bruxellois. Cette proportion reste identique actuellement, pour la législature 2014 – 2019. Les ministres ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée. Ils prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération. Le 22 juillet 2014, le parlement a ainsi élu un nouveau gouvernement, présidé par Rudy Demotte (lire p. 48).

Le parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.

3° Les modifications du règlement de l'assemblée

Il n'y a eu aucune modification durant les deux sessions.

F. Les groupes politiques reconnus

1° Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Ainsi pour la législature 2009 – 2014 :

- le groupe PS : 35 membres
- le groupe MR : 23 membres

Répartition par genres

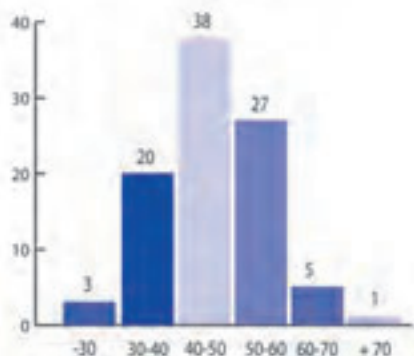
SE 2014



47% Femmes 53% Hommes

Répartition par classes d'âge

SE 2014



- le groupe Ecolo : 17 membres
- le groupe cdH : 16 membres

Pour la législature 2014 – 2019 :

- le groupe PS : 36 membres
- le groupe MR : 30 membres
- le groupe cdH : 16 membres
- le groupe Ecolo : 6 membres

2° Les chefs de groupe

Désigné parmi les membres du « groupe politique », le chef de groupe en exerce la présidence, il coordonne son action, il détermine la ligne de conduite politique et exerce l'autorité sur les collaborateurs et leur travail.

Le chef de groupe organise et convoque les réunions de son groupe, prend la parole au nom de celui-ci dans les débats et en particulier sur l'ordre du jour et le représente aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2013 – 2014, au 19 septembre 2013,

l'assemblée comptait quatre chefs de groupes politiques reconnus :



Léon Walry,
chef du groupe PS



Françoise Bertieaux,
chef du groupe MR



Marcel Cheron,
chef du groupe Ecolo



Julie de Groote,
chef du groupe cdH

Pour la session extraordinaire 2014, au 17 juin 2014, l'assemblée comptait également quatre chefs de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,
chef du groupe PS



Françoise Bertieaux,
chef du groupe MR



Matthieu Daele,
chef du groupe Ecolo



Marie-Martine Schyns, chef
du groupe cdH

Le 23 juillet 2014, Christos Doukeridis a remplacé Matthieu Daele, démissionnaire.



Christos Doukeridis,
chef du groupe Ecolo



2 Le travail parlementaire au cours de la session

A. Au cours de la session ordinaire 2013 - 2014



© Geoffroy Libert



© pixabay



© Ronald Dersin

1. En séance plénière

a) Les chiffres de la séance plénière du 19 septembre 2013 au 24 mai 2014

– 17 séances

- 65 projets de décret adoptés
- 6 propositions de décret adoptées
- 14 propositions de résolution adoptées
- 90 questions d'actualité
- 680 questions écrites
- 469 questions orales
- 43 interpellations
- 6 débats thématiques
- 2 débats d'actualité

b) Le contenu du travail en séance plénière

1° Les débats thématiques et d'actualité

Après une période d'essai d'une année, le principe de l'organisation des débats thématiques a été inscrit dans le règlement (article 82 bis).

Sur proposition des services, la Conférence des présidents peut décider d'organiser en séance plénière un débat thématique. Il est suggéré par les services du parlement au regard du nombre de questions orales et interpellations déposées en commission, sur un sujet déterminé et témoignant d'une large préoccupation de parlementaires issus de différents groupes politiques.

Les chefs de groupe peuvent également proposer un thème particulier issu de l'actualité. Pour ces débats thématiques, les groupes disposent d'un temps de parole de 15 minutes, le ministre dispose de 20 minutes pour répondre et chaque groupe dispose de 5 minutes pour la réplique.

i) Les six débats thématiques qui ont émaillé la session ordinaire 2013 - 2014 :

1. *L'avenir du paysage des médias francophones*

Le 19 septembre 2013, en séance publique, un débat thématique a été consacré à l'avenir du paysage des médias francophones.

Ce débat a trouvé son origine dans la succession de plusieurs événements. Il est issu de la conclusion de l'atelier 3 des Etats généraux des médias d'information sur « la liberté d'expression » (EGMI) initiés par le parlement. L'annonce de la vente de journaux quotidiens par Corelio, groupe de presse flamand, propriétaire de journaux quotidiens francophones par l'entremise des Editions de l'Avenir (l'éditeur de « L'Avenir », « Proximag » et de ses déclinaisons) a constitué la deuxième raison d'organiser ce débat. La troisième repose sur l'annonce du rachat par le câble-opérateur Tecteo des Editions de l'Avenir. Enfin, le dépôt au gouvernement, par Fadila Laanan, ministre en charge de l'audiovisuel et de l'aide à la presse, de son « Plan Médias 2020 », a aussi justifié la mise sur pied de ce débat.

2. *Inscriptions dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire*

Le 2 octobre 2013, le parlement a souhaité mener un nouveau débat thématique relatif au décret dit « inscriptions ». Celui-ci s'inscrit dans la suite logique des deux débats précédents en septembre 2012 et mars 2013.

Dans la mesure où la réforme des inscriptions, initiée il y a plusieurs années, continue à animer les débats au sein de l'hémicycle, les députés ont souhaité interpellier le gouvernement sur plusieurs axes spécifiques. Il s'agit de l'objectivation des demandes, l'évolution du nombre de places disponibles, l'évaluation du dispositif, l'accompagnement des enfants ou encore la mise en place d'une banque de données.

Dans sa réponse, Marie-Martine Schyns, ministre de l'Education, a pu expliciter les enjeux et apporter les précisions utiles et

2. Le travail parlementaire au cours de la session

22

nécessaires à la bonne compréhension du décret et de sa mise en œuvre.

3. Les indicateurs de l'enseignement 2013

Au cours de sa séance plénière du 20 novembre 2013, le parlement a débattu de la huitième publication des « indicateurs de l'enseignement ».

Dans le cadre de leurs discussions, les membres des différents groupes parlementaires ont notamment échangé à propos de l'échec et du redoublement, de la mobilité des enseignants, de l'intégration des élèves dans les différents types d'enseignement, du taux d'abandon scolaire, de la nécessité d'évaluer les indicateurs, du taux de fréquentation de l'enseignement supérieur, de la représentation du corps enseignant ou encore du rôle des indicateurs pour les équipes pédagogiques.

La ministre Marie-Martine Schyns a largement développé sa réponse tout en rappelant les apports positifs et les limites des indicateurs.

4. Le cadastre des places disponibles dans l'enseignement fondamental bruxellois

Le 15 janvier 2014, la thématique du boom démographique à Bruxelles a une nouvelle fois été évoquée au PFWB. C'est à travers le prisme de l'inventaire des places disponibles dans l'enseignement fondamental que les députés des groupes parlementaires ont fait part de leurs questions et appréhensions quant à la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à pouvoir offrir une place à chaque enfant en âge d'être scolarisé.

La question de la réalisation d'un inventaire de ces places disponibles a donc été abordée. Son utilité a été soulignée à plusieurs égards, notamment sur le plan de l'information disponible. Toutefois, ses limites ont également été soulignées à travers son caractère non évolutif.

In fine, parlement et gouvernement se sont entendus pour confirmer la nécessité de prendre en compte la spécificité bruxelloise et d'en faire une priorité en vue de la rentrée scolaire de septembre 2014.

5. Le « tax shelter »

Le 15 janvier 2014, le parlement a souhaité débattre de l'avenir du tax shelter en séance publique.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence purement fédérale, ce mécanisme a des incidences sur les industries francophones de l'audiovisuel et sur l'emploi audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Le tax shelter, créé en 2004, est un incitant fiscal. Il



© Ronald Deisin

permet à toute entreprise de bénéficier d'une exonération fiscale de 150% du montant investi dans une production audiovisuelle. Cette initiative a favorisé le développement du secteur des industries audiovisuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a aussi entraîné une production importante d'œuvres de qualité.

Au fil du temps cependant, il est apparu que ce mécanisme connaissait des dérives préoccupantes dans la mesure où les fonds destinés au financement d'œuvres audiovisuelles diminuaient tandis que les retours sur investissements et frais généraux augmentaient. La part revenant à la production diminuant, le gouvernement fédéral a entrepris, à la demande de producteurs du secteur audiovisuel, de réviser ce mécanisme au cours de l'année 2013. Par ailleurs, certains acteurs reprochent au système de favoriser des œuvres plus commerciales et surtout des coproductions internationales au détriment de la production locale. Le débat a permis aux groupes politiques d'exposer leurs préoccupations à cet égard.

6. Le harcèlement à l'école

Au cours de sa séance publique du 26 février 2014, le parlement a abordé la thématique du harcèlement à l'école.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais il semble s'aggraver avec le développement des réseaux sociaux et des nouveaux médias. Cette problématique n'a pas été oubliée par notre système éducatif. Plusieurs dispositifs d'alerte ou d'interventions existent comme le « Plan d'actions visant à garantir les conditions d'un apprentissage serein » (PAGAS), les numéros d'appel gratuits et les cellules bien-être. Un colloque intitulé « Harcèlement à l'école : croisons nos regards » a eu lieu dans le courant du mois de février. Ses conclusions ont alimenté les réflexions et les propositions des parlementaires sur ce thème.

ii) Les débats sur un thème particulier

En application de l'article 52, à la demande d'un ou de plusieurs membres, une commission peut proposer qu'un débat ait lieu en séance publique sur un thème particulier. Cette proposition est envoyée à la Conférence des présidents qui peut décider de l'inscrire à l'ordre du jour d'une séance publique.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

Rapport sur la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) – Enjeux et perspectives

Ce rapport a été présenté par le député Michel de Lamotte, en séance plénière, le 6 novembre 2013.

La Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif basé sur la reconnaissance d'acquis permettant à un candidat d'être admis à un cycle d'études (en l'occurrence le master pour la Fédération Wallonie-Bruxelles) pour lequel il ne dispose pas du titre d'accès requis et/ou d'obtenir des dispenses permettant de réduire la durée des études suivies.

Si ce dispositif est actuellement prévu par les textes décrets qui encadrent l'enseignement supérieur dans tous les types d'enseignement, il reste fort méconnu des candidats potentiels que de certains acteurs du monde de l'enseignement ou de l'emploi.

Le rapport entend faire le point sur la situation de la VAE. Il compare le système de la Fédération Wallonie Bruxelles avec d'autres et vise à souligner les points forts et les points faibles du dispositif actuel.

L'objectif du rapport consiste aussi à faire des propositions en vue de simplifier et d'uniformiser les procédures par l'introduction de modifications décretales ou la mise en place d'outils qui auront un impact positif sur le quotidien des

étudiants et des services qui les accompagnent.

En ce qui concerne l'action parlementaire, le rapport a pour ambition d'être le point de départ d'un débat riche et constructif et de servir de boîte à outils en vue de soutenir l'action du parlement et du gouvernement dans ce domaine.

Ce document et le débat auquel il a donné lieu ont débouché, le 15 janvier 2014, sur l'adoption d'une résolution (n°594, 2013-2014).

Débat sur la remédiation à l'échec scolaire

Le 19 mars 2014, le Parlement a mené un large débat relatif à la remédiation à l'échec scolaire. En effet, tenant compte de l'importance de l'échec et de ses conséquences, les députés ont souhaité dépasser le stade des interpellations et questions au gouvernement pour initier une discussion plus en profondeur.

En application du règlement du parlement, la députée Caroline Désir a donc été chargée par ses pairs de réaliser et de présenter un rapport avec l'aide d'une expertise extérieure.

En examinant les conclusions de celui-ci, il ressort clairement que l'échec scolaire comporte une dimension multiple qui traduit également le fonctionnement de l'institution d'enseignement.

Il est ainsi rappelé que le système éducatif francophone reste très inégalitaire et que le redoublement y est très présent,



2. Le travail parlementaire au cours de la session

24

alors qu'il semble peu efficace. Néanmoins le rapport révèle également que certaines réformes sont progressivement mises en place pour contrer ce phénomène de redoublement (réforme du premier degré, communauté « Décôlage », réforme de la formation initiale, ..).

Dans le cadre du débat en séance plénière, les différents groupes politiques ont pu prendre position et réaffirmer leurs stratégies de lutte contre l'échec scolaire. Les orientations proposées par les différents intervenants visent les conditions du redoublement, le sens donné à l'école, la remédiation, l'amélioration des formations initiales et continues des

enseignants, la création d'un « véritable » tronc commun ou encore la collaboration et la pédagogie avec le monde scolaire.

Dans sa réponse au nom du gouvernement, la ministre de l'enseignement obligatoire a relevé que la prise en compte de l'échec scolaire dépassait largement le seul questionnement autour du redoublement. Elle a rappelé les actions entreprises notamment à travers le pilotage du système scolaire et la volonté de voir émerger le changement.

A l'issue de ces échanges fructueux, il a été largement convenu de poursuivre la réflexion et l'action.



Le parlement a organisé un débat sur la remédiation à l'échec scolaire.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

2° Les décrets et les résolutions

– Liste complète des projets et proposition de décret adoptés en séance plénière

25

N°	Session	Type de document	Date	Intitulé
546	2013-2014	projet de décret	2/10/2013	Projet de décret relatif à la preuve des connaissances linguistiques requises par les lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnée le 18 juillet 1966
547	2013-2014	projet de décret	4/10/2013	Projet de décret portant assentiment au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté à New York le 10 décembre 2008
550	2013-2014	projet de décret	11/10/2013	Projet de décret relatif aux élections rectorales à l'Université de Liège et à l'Université de Mons
553	2013-2014	projet de décret	24/10/2013	Projet de décret relatif aux centres culturels
554	2013-2014	projet de décret	25/10/2013	Projet de décret organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire
555	2013-2014	projet de décret	25/10/2013	Projet de décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation
556	2013-2014	projet de décret	29/10/2013	Projet de décret modifiant le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption
559	2013-2014	projet de décret	7/11/2013	Projet de décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4
560	2013-2014	projet de décret	8/11/2013	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 23 juillet 2012 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980
561	2013-2014	projet de décret	8/11/2013	Projet de décret modifiant le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination

2. Le travail parlementaire au cours de la session

568	2013-2014	projet de décret	15/11/2013	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 11 juillet 2013 conclu entre la Communauté française et la Région wallonne augmentant, pour l'année 2014, la contribution de la Wallonie au financement du FRIA
570	2013-2014	projet de décret	20/11/2013	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de siège entre le Royaume de Belgique et l'Union Benelux, signé à Bruxelles le 3 février 2012
571	2013-2014	projet de décret	22/11/2013	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, aux Bâtiments scolaires et à la Recherche
576	2013-2014	projet de décret	2/12/2013	Projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012
580	2013-2014	projet de décret	13/12/2013	Projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
581	2013-2014	projet de décret	13/12/2013	Projet de décret modifiant le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement de la Communauté française
582	2013-2014	projet de décret	13/12/2013	Projet de décret modifiant certaines dispositions en matière de congés pour les membres du personnel de l'Enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française
588	2013-2014	projet de décret	19/12/2013	Projet de décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif
590	2013-2014	projet de décret	7/01/2014	Projet de décret relatif au financement de la recherche au sein des universités

2. Le travail parlementaire au cours de la session

591	2013-2014	projet de décret	13/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI)
592	2013-2014	projet de décret	13/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'installation du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI)
598	2013-2014	projet de décret	22/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 4 décembre 2012 entre la Communauté française et la Région wallonne portant sur le financement de la recherche fondamentale stratégique dans le cadre de politiques croisées
599	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1984, ainsi que son Protocole facultatif adopté par l'assemblée générale de l'ONU le 18 décembre 2002
600	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Amendement à l'article 8, paragraphe 7 de la Convention internationale du 7 mars 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, amendement à l'article 20, paragraphe 1 de la Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et amendements à l'article 17, paragraphe 7 et à l'article 18, paragraphe 5 de la Convention du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
601	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et Gibraltar en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Paris le 16 décembre 2009
602	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et l'île de Man tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Bruxelles le 16 juillet 2009

2. Le travail parlementaire au cours de la session

603	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011
604	2013-2014	projet de décret	27/01/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée), faite à Strasbourg le 27 novembre 2008
607	2013-2014	projet de décret	30/01/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 21 novembre 2013 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif aux articles 42 et 44 de la Convention internationale des droits de l'enfant
609	2013-2014	projet de décret	17/02/2014	Projet de décret modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française
616	2013-2014	projet de décret	5/03/2014	Projet de décret relatif aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques de la Communauté française
617	2013-2014	projet de décret	10/03/2014	Projet de décret relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport
619	2013-2014	projet de décret	11/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 juillet 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif à la mise en oeuvre de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur
620	2013-2014	projet de décret	12/03/2014	Projet de décret relatif aux arts plastiques
621	2013-2014	projet de décret	12/03/2014	Projet de décret visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs
622	2013-2014	projet de décret	12/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération-cadre entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières
624	2013-2014	projet de décret	13/03/2014	Projet de décret apportant des modifications au régime des normes de création et de maintien d'options dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

2. Le travail parlementaire au cours de la session

625	2013-2014	projet de décret	13/03/2014	Projet de décret portant modification du décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en oeuvre, la promotion et le renforcement des Collaborations entre la Culture et l'Enseignement
626	2013-2014	projet de décret	13/03/2014	Projet de décret modifiant l'organisation de l'enseignement supérieur de promotion sociale
627	2013-2014	projet de décret	14/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'exercice des missions des Maisons de justice
628	2013-2014	projet de décret	14/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 janvier 2014 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité
629	2013-2014	projet de décret	14/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne relatif à la création d'une Commission de déontologie
630	2013-2014	projet de décret	18/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie
631	2013-2014	projet de décret	19/03/2014	Projet de décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive
632	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
633	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en oeuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi
634	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Communauté germanophone organisant la mise en oeuvre d'un cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs
635	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret garantissant l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant et fixant l'organisation des Centres de Technologies avancées

2. Le travail parlementaire au cours de la session

636	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de compétence
637	2013-2014	projet de décret	21/03/2014	Projet de décret finalisant le transfert des études de traduction et interprétation à l'université
638	2013-2014	projet de décret	24/03/2014	Projet de décret modifiant certains dispositions relatives au statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française
639	2013-2014	projet de décret	24/03/2014	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'Enseignement supérieur
640	2013-2014	projet de décret	25/03/2014	Projet de décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire
644	2013-2014	projet de décret	27/03/2014	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Région wallonne et la Communauté française relatif à la gouvernance dans l'exécution des mandats publics au sein des organismes publics et des entités dérivées de l'autorité publique
645	2013-2014	projet de décret	27/03/2014	Projet de décret adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études
646	2013-2014	projet de décret	27/03/2014	Projet de décret portant diverses dispositions en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement
647	2013-2014	projet de décret	27/03/2014	Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire
648	2013-2014	projet de décret	27/03/2014	Projet de décret modifiant le fonctionnement des Instances de Pilotage Interréseaux de l'Enseignement Qualifiant
649	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord, fait à Bruxelles le 11 mai 2010 et à The Valley, Anguilla le 24 septembre 2010, entre le Royaume de Belgique et Anguilla en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale
650	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la Principauté de Liechtenstein en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, et le Protocole, faits à Bruxelles le 10 novembre 2009

2. Le travail parlementaire au cours de la session



31

651	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 26 février 2010
652	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Bahreïn tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Manama le 4 novembre 2007, et son Protocole modificatif fait à Manama le 23 novembre 2009
653	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République tchèque tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 6 décembre 1996, telle que modifiée par le Protocole fait à Bruxelles le 15 mars 2010
654	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à l'Accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Mongolie, d'autre part, fait à Oulan-Bator le 30 avril 2013
655	2013-2014	projet de décret	1/04/2014	Projet de décret portant assentiment à l'avenant à l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française

2. Le travail parlementaire au cours de la session

32

	Session	Type de document	Date	Intitulé
544	2013-2014	proposition de décret	24/09/2013	Proposition de décret encourageant les inscriptions dans l'enseignement maternel
545	2013-2014	proposition de décret	24/09/2013	Proposition de décret créant une Agence Immobilière Scolaire
552	2013-2014	proposition de décret	23/10/2013	Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française tel que modifié par le décret du 4 juillet 2013, en vue de modifier la condition de domicile pour se présenter à l'élection du Conseil de la Jeunesse
587	2013-2014	proposition de décret	18/12/2013	Proposition de décret spécial relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française
606	2013-2014	proposition de décret	29/01/2014	Proposition de décret renforçant les aides attribuées à la presse écrite quotidienne, l'emploi, l'autonomie des rédactions, la transparence et le pluralisme
611	2013-2014	proposition de décret	19/02/2014	Proposition de décret modifiant l'article 7 du décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique



2. Le travail parlementaire au cours de la session

– Liste complète des propositions de résolution adoptées en séance plénière

N°	Session	Type de document	Date	Intitulé
551	2013-2014	proposition de résolution	17/10/2013	Proposition de résolution visant à distinguer les procédures de sélection et de titularisation des inspecteurs
558	2013-2014	proposition de résolution	6/11/2013	Proposition de résolution relative à l'organisation de la coupe du monde de football par le Qatar en 2022 et au respect des droits humains fondamentaux et de conditions de travail décentes sur les chantiers de construction
586	2013-2014	proposition de résolution	18/12/2013	Proposition de résolution visant à évaluer la faisabilité d'organiser les tests Eurofit en 6ème année primaire
593	2013-2014	proposition de résolution	15/01/2014	Proposition de résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
594	2013-2014	proposition de résolution	15/01/2014	Proposition de résolution visant le renforcement du dispositif de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) mis en place par la Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles
595	2013-2014	proposition de résolution	15/01/2014	Proposition de résolution visant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein des universités
610	2013-2014	proposition de résolution	18/02/2014	Proposition de résolution pour une charte de la neutralité dans les écoles de l'enseignement officiel subventionné et dans l'enseignement libre non confessionnel subventionné
614	2013-2014	proposition de résolution	25/02/2014	Proposition de résolution visant à arrêter les balises d'une amélioration de la formation continue des personnels de l'enseignement
641	2013-2014	proposition de résolution	26/03/2014	Proposition de résolution à l'occasion des vingt ans du génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
656	2013-2014	proposition de résolution	1/04/2014	Proposition de résolution relative au 20ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing
657	2013-2014	proposition de résolution	2/04/2014	Proposition de résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'Organisation Internationale de la Francophonie
658	2013-2014	proposition de résolution	2/04/2014	Proposition de résolution relative à la finalisation de l'Accord de coopération relatif à la Charte associative
661	2013-2014	proposition de résolution	10/04/2014	Proposition de résolution relative à la création d'une instance de concertation des médias
662	2013-2014	proposition de résolution	10/04/2014	Proposition de résolution relative à la mise en oeuvre de la Charte associative

2. Le travail parlementaire au cours de la session

34



2. En commissions

a) Généralités

Les commissions sont au nombre de 11 dont sept permanentes. Elles comptent un président et deux vice-présidents. Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

b) Composition au 24 mai 2014

1. Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances

Président : Jean-François Istasse
Vice-présidents : Pierre-Yves Jeholet et Savine Moucheron

2. Commission de l'Enseignement supérieur

Président : Benoît Langendries
Vice-présidents : Jacques Brotchi et Mauro Lenzini

3. Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Président : Matthieu Daele
Vice-présidents : Caroline Cassart-Mailleux et Hugues Bayet

4. Commission des Finances, de la Comptabilité et du Sport

Président : Gilles Mouyard
Vice-présidents : Michel Lebrun et Claude Eerdeken

5. Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de

l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales

Président : Bea Diallo
Vice-présidents : Anne Barzin et Marianne Saenen

6. Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Président : Daniel Senesael
Vice-présidents : Luc Tiberghien et Anne-Catherine Goffinet

7. Commission de l'Éducation

Président : Jean-Luc Crucke
Vice-présidents : Françoise Fassiaux-Looten et Barbara Trachte

8. Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Présidente : Isabelle Meerhaeghe

c) En chiffres

Voici le nombre de réunions des différentes commissions, du 19 septembre 2013 au 24 mai 2014 :

- commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances : 13
- commission de l'Enseignement supérieur : 15
- commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : 13
- commission des Finances, de la Comptabilité et du Sport : 15
- commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales : 14
- commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires : 13
- commission de l'Éducation : 18
- comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 1

Toujours au cours de la session 2013-2014, les commissions ont enregistré :

- 43 interpellations
- 469 questions orales

Par ailleurs, elles ont également procédé à des auditions. Nombre de personnes auditionnées pour la session 2013-2014 par commission :

- commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse : 6
- commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires : 1
- commission de l'Education : 23
- commission conjointe de la commission de l'Education et de la commission de l'Enseignement supérieur : 2
- commission conjointe de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales du Parlement de la Communauté française et de la commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens et des Relations internationales du Parlement wallon : 6

d) Les principaux projets de décret examinés et adoptés et en commission

1. En commission de l'Enseignement supérieur

Auditions

Le parlement a organisé deux auditions dans le cadre de l'examen du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

- Le 17 décembre 2013, audition des personnels des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur : Mme Granier (Saint-Luc à Liège), Mme Alen (EPHEC à Woluwe-Saint-Lambert) et Mme Tilman (UMons).
- Le 25 février 2014, présentation de l'étude : « Ecole maternelle, pauvreté et diversité culturelle. Mieux préparer les futurs instituteurs et institutrices préscolaires au soutien des enfants de milieux précarisés », Mme Pissart (directrice à la Fondation Roi Baudouin) et Mme Degraef (chercheuse au Centre d'études sociologiques de l'Université Saint-Louis de Bruxelles).

Le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

L'objet de ce décret, examiné en commission les 14 et 15 octobre 2013, est d'harmoniser le paysage de l'enseignement supérieur

en Fédération Wallonie-Bruxelles et de créer un statut unique de l'étudiant.

Le texte est le fruit d'un long travail de réflexion, comme notamment la « Table ronde de l'enseignement supérieur » et les auditions organisées au parlement, puis de rédaction et de concrétisation des objectifs généraux identifiés. Il a fait l'objet de nombreuses interventions, tant en commission qu'en séance plénière du parlement ainsi que de réactions des acteurs dans les médias.

Le « décret paysage » s'est construit sur le système actuel, lui-même issu de deux étapes successives :

- la mise en place du système généralisé des grades académiques (dès 1994 pour les universités), la constitution des hautes écoles (en 1995) et des écoles supérieures des arts (en 1999), ainsi que, en parallèle, la réforme de l'enseignement de promotion sociale (en 1991) ;
- la réforme de Bologne, processus lancé en 1999 et concrétisé en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2004.

Le texte constitue ainsi une troisième étape et tente de répondre à deux objectifs unificateurs :

- créer de nouvelles structures communes qui se substituent aux nombreux conseils et organes. Elles doivent faciliter les collaborations et les synergies sur base de la proximité géographique ;
- définir une organisation générale des études de nature à faire émerger un statut de l'étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et permettre au jeune de construire son projet d'études au travers de l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quatre parties structurent le décret : la première rappelle les missions générales de l'enseignement supérieur et introduit des définitions transversales à tout le système ; la deuxième crée les structures fédératives à savoir l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), les pôles académiques et les zones interpôles ; la troisième partie définit l'organisation générale des études et la quatrième précise les mesures transitoires.

S'appliquant à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, ce décret se substitue aux législations existantes et réalise ainsi la coordination des textes régissant l'organisation des études souhaitée maintes fois par les parlementaires et tous les acteurs du secteur.

Le décret relatif aux élections rectorales à l'Université de Liège et à l'Université de Mons

Ce décret discuté en commission le 5 novembre 2013 vise à instaurer une démocratie participative lors de l'élection du

2. Le travail parlementaire au cours de la session

36

recteur des universités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Désormais, toutes les catégories de membres de la communauté universitaire sont appelées à se prononcer sur le choix du recteur.

Afin de renforcer la transparence du dispositif, les candidats à la fonction de recteur sont obligés de présenter un programme pour la durée de leur mandat. Ce nouveau système d'élection du recteur permettra à toute la communauté universitaire d'être impliquée dans le choix de la politique qui sera menée au sein de l'institution pour les quatre années du mandat du recteur.

Le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif

L'enseignement inclusif se définit comme un enseignement qui met en œuvre des dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées à l'accès aux études, au cours des études et à l'insertion socioprofessionnelle des étudiants bénéficiaires.

Avant l'adoption de ce décret en commission, le 14 janvier 2014, il n'existait aucun cadre légal organisant l'enseignement supérieur inclusif et traitant des aménagements raisonnables que les étudiants en situation de handicap sont en droit d'obtenir. Il s'agit de les assurer des chances égales de réussite et de participer pleinement aux activités sociales, culturelles et sportives, caractéristiques de la vie d'un étudiant de l'enseignement supérieur.

Certains établissements ont déjà mis en place des dispositifs d'accueil. C'est la raison pour laquelle le décret crée un cadre applicable à tous les établissements d'enseignement supérieur. Il préserve et valorise les initiatives existantes, favorise leur développement et leur diffusion dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération relatif à la création et au développement de structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie

Les structures collectives créées et développées par cet accord de coopération, débattu en commission le 1^{er} avril 2014, mettront des infrastructures et des équipements de qualité à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur et des opérateurs de formation professionnelle afin de leur permettre de développer, en co-organisation et en synergie, une offre d'enseignement et de formation continue de niveau supérieur de proximité, de faciliter l'accès des différents publics à cette offre et de répondre aux besoins socio-économiques locaux.

Le décret finalisant le transfert des études de traduction et interprétation à l'université

Ce décret, examiné en commission, le 1^{er} avril 2014, concrétise le transfert à l'université des études de traduction-interprétation, selon le projet connu de longue date des établissements concernés. Il garantit ainsi un traitement similaire à toutes les filières d'études menant à ces grades académiques.

Le texte définit les mesures transitoires nécessaires dans l'organisation des études et les modalités institutionnelles du transfert de ces études aux universités, notamment en matière de personnel et d'infrastructures. Ce texte épouse le modèle suivi dans d'autres situations analogues réalisées depuis 2004.

Le décret adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études

Le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études a laissé en suspens la question du mécanisme de financement des établissements d'enseignement supérieur. Dans l'attente, le système actuel est maintenu en l'état ou à titre de disposition transitoire.

Toutefois, à très court terme, la modification de l'organisation des études, et tout particulièrement le nouveau mode d'inscription et de délibération, nécessitent une adaptation des dispositions actuelles pour les étudiants qui s'inscrivent en première année de baccalauréat et qui sont dès lors dans le nouveau système.

Pour rappel, la répartition de l'allocation de financement entre les établissements d'enseignement supérieur repose sur le nombre pondéré d'étudiants dits finançables. Ce critère dépend des études choisies, de l'origine de l'étudiant et de son parcours dans l'enseignement supérieur.

Ce décret examiné en commission le 1^{er} avril 2014 ne revoit cependant pas les clés, les poids et les modes de comptabilisation des étudiants réguliers selon leur filière d'études et le type d'établissement concerné. L'objet du décret est de revoir la définition d'étudiant finançable dans le nouveau système d'organisation des études fondé sur le programme annuel personnel de chaque étudiant et sur ses acquis, et non plus sur la notion de réussite ou non d'une année d'étude du programme.

Le décret modifiant certaines dispositions relatives au statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Discuté en commission le 1^{er} avril 2014, ce décret arrête des mesures souhaitées principalement dans le cadre de l'accord sectoriel 2013-2014, relatif à la programmation sociale dans

2. Le travail parlementaire au cours de la session

l'enseignement. Elle prévoit une hausse significative du pourcentage de nomination des membres du personnel ouvrier dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le texte concrétise un point de l'accord sectoriel 2013-2014 qui visait à accorder un statut aux membres du personnel ouvrier des centres PMS du réseau organisé par la Fédération. En effet, ces membres du personnel étaient auparavant engagés sous contrat de travail et soumis à la loi du 3 juillet 1978. Via ce décret, cette catégorie de personnel tombe désormais dans le champ d'application des dispositions du décret du 12 mai 2004. Il fixe le statut du personnel administratif, du personnel de maîtrise, des gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur

Ce décret, examiné en commission le 1er avril 2014, met principalement en œuvre certains engagements pris par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la négociation sectorielle 2011-2012 et certains engagements

contenus dans le protocole d'accord sectoriel 2013-2014. Citons par exemple :

- l'adaptation de la charge des membres du personnel enseignant et administratif en tenant compte des missions et des obligations académiques ;
- l'introduction dans le décret du 5 août 1995 des modalités d'établissement et de publicité du classement des membres du personnel par fonction et par cours à conférer ;
- la clarification du mécanisme statutaire de l'extension de charge à toutes les fonctions et cours à conférer.

2. En commission des Relations internationales

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)

Le mercredi 4 décembre 2013, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales de notre Parlement s'est réunie avec la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations

L'objectif du décret « Paysage » repose sur l'harmonisation de l'organisation de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.



2. Le travail parlementaire au cours de la session

38

internationales du Parlement wallon en vue de procéder à l'audition de :

- M. Becker, Secrétaire national de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC)
- M. Bonfond, conseiller au Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG)
- M. Lebeau, permanent du Service d'étude et formation de la confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC)
- M. Bodson, secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la fédération générale des travailleurs de Belgique (FGTB)
- M. Pagano, vice-Recteur au développement institutionnel et régional et professeur à l'Université de Mons
- M. Bayenet, professeur à l'Université libre de Bruxelles (ULB)

Les auditions sont intervenues préalablement au dépôt du projet de décret portant assentiment au Traité.

Le décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Le 21 décembre 2013, la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné et adopté à l'unanimité le projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Il avait été signé au préalable, le 2 mars 2012, en marge du Conseil européen par les chefs d'Etat ou de Gouvernement des vingt-cinq Etats membres de l'Union européenne. Il a été conclu pour des raisons d'ordre symbolique et paraphrase pour une large partie des dispositions déjà applicables en vertu du droit européen dérivé contenues dans les règlements déjà en vigueur : le « six pack » et le « two pack ».

Le Traité vise principalement à renforcer le pilier économique de l'Union économique et monétaire en adoptant un ensemble de règles destinées à favoriser la discipline budgétaire, à renforcer la coordination des politiques économiques des Etats membres, et à améliorer la gouvernance de la zone euro. L'accomplissement de ces objectifs requiert l'introduction de règles spécifiques dont une règle d'équilibre budgétaire et un mécanisme automatique pour l'adoption de mesures correctives.

La proposition de résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'Organisation Internationale de la Francophonie

La commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au



© Michel Houet-Belpress

cours de sa réunion du 8 avril 2014 la proposition de résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Une proposition de résolution relative au nouveau cadre stratégique de l'OIF (Doc.593 2013-2014 n°1) avait déjà fait l'objet de discussions au sein de la commission.

Le texte présenté et adopté en séance plénière était un nouveau texte tenant compte des remarques formulées par les différents partis et le Ministre-Président au cours des réunions de la commission.

La résolution retrace une série de considérants eu égard au rôle que l'Organisation internationale de la Francophonie joue sur la scène internationale. Son rôle est important notamment en ce qui concerne la dimension culturelle, sociale, l'enseignement, la recherche et la formation.

Le cadre décennal de la Francophonie venant à échéance, un nouveau cadre devait être redéfini au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La résolution permet dans la perspective du Sommet de Dakar en novembre 2014 de mettre en œuvre une stratégie économique au service des fondements de base de l'OIF que



©Geoffroy Libert

S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie.

sont les droits de l'homme, l'enseignement, la recherche, la formation, l'apprentissage et la promotion de la langue française, la diversité culturelle et linguistique.

3. En commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des chances

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération culturelle du 7 décembre 2012 conclu entre la Communauté flamande et la Communauté française

Le décret adopté le 1er octobre 2013 constitue un signal fort à l'attention du secteur culturel, à l'ensemble de la société, aux citoyens, aux autres entités fédérées, à l'échelon fédéral, ainsi qu'aux régions et pays tiers. Il répond aussi à de réels besoins opérationnels et pratiques dans le secteur culturel.

Il s'agit d'un texte-cadre pouvant ensuite être complété sur base de propositions concrètes quant à sa mise en oeuvre.

Il prévoit notamment :

- d'accentuer les échanges d'informations et d'expériences entre les Communautés dans le but d'améliorer la connaissance que les parties concernées ont l'une de l'autre ;
- de mettre en place une commission mixte, composée de représentants des deux parties, qui sera chargée de la mise en oeuvre concrète de l'accord ;
- de renforcer les échanges administratifs ;
- de permettre l'octroi de bourses et de stages à toute personne morale ou physique relevant de la compétence de l'autre partie, pour autant que cette proposition ne soit pas unilatérale, mais qu'elle se présente sous la forme d'une collaboration entre au moins deux organisations soutenues par l'une et l'autre Communauté ;
- d'améliorer la collaboration entre les parties dans leurs positionnements envers le pouvoir fédéral et dans la sphère internationale, uniquement pour les questions qui concernent la culture.

Le décret relatif aux centres culturels

Le décret du 28 juillet 1992 fixe les conditions de reconnaissance

et de subvention des centres culturels. Il devait être revu. Le nouveau texte adopté le 20 novembre 2013 vise à conforter les centres culturels comme pierre angulaire de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il élargit leur champ d'action, en leur confiant la mission de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations.

Le centre culturel est défini comme un lieu de réflexion, de mobilisation et d'action culturelle par, pour et avec les populations, les acteurs institutionnels et les acteurs associatifs d'un territoire. Dans cette perspective, le projet d'action culturelle des centres devra se construire sur base d'une analyse partagée du territoire, mise en oeuvre avec les acteurs culturels présents et actifs sur le territoire couvert par le centre.

La reconnaissance portera sur l'action culturelle déployée par le centre culturel. L'action culturelle générale assurera un service universel de la culture sur le territoire couvert. C'est la mission de base confiée à tout centre culturel, tenant compte des réalités du territoire et des populations qui y vivent. A l'action culturelle générale peuvent s'adjoindre, si besoin est, une action culturelle intensifiée, une action culturelle spécialisée et/ou une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène.

Les actions culturelles confiées sont inscrites dans un contrat-programme quinquennal conclu entre le centre culturel, la ou les collectivité(s) publique(s) associée(s) et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération du 23 juillet 2012 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980

Le décret examiné le 19 novembre 2013 vise à créer un Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. La Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique exige la désignation d'un ou

2. Le travail parlementaire au cours de la session

40



Les parlementaires ont examiné le décret sur l'accord de coopération qui vise à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances.

de plusieurs organisme(s) indépendant(s) de promotion de l'égalité, chargé(s) de formuler des recommandations, de donner des conseils juridiques et de réaliser des études en matière de discriminations.

L'accord de coopération complète les missions exercées par l'actuel Centre pour l'égalité des chances en matière de lutte contre les discriminations et les transfère à une nouvelle institution interfédérale, qui reprend les obligations du centre fédéral. L'accord de coopération prévoit ses organes de gestion, leur composition et leur fonctionnement, conçus à la fois pour raffermir l'indépendance du Centre et le conformer aux principes de Paris (annexe de la résolution 48/138 du 20 décembre 1993 de l'Assemblée générale des Nations Unies, concernant le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme), et pour garantir à chacune des parties le respect de ses compétences exclusives. L'accord de coopération fixe également la contribution de chacune des parties au financement du Centre.

Le décret modifiant le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination

Ce texte a été examiné en commission le 19 novembre 2013. Le décret vise à actualiser le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, en y intégrant la jurisprudence de la Cour Constitutionnelle et l'adoption de l'Accord de coopération du 23 juillet 2012 visant à créer un Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, sous la forme d'une institution commune au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les aménagements contenus dans le projet sont essentiellement techniques. Ils portent notamment sur :

- l'insertion de la « conviction syndicale » dans la liste des motifs de discrimination visés par le décret ;
- la clarification du champ d'application du décret, notamment pour éviter toute ambiguïté sur l'applicabilité du décret dans le secteur non-marchand ;
- la reconnaissance de l'Accord de coopération du 23 juillet 2012 et des missions confiées au nouveau Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme et les discriminations.

Le décret relatif aux Arts plastiques

Ce texte, adopté le 2 avril 2014, vise à fournir un soutien aux professionnels des arts plastiques : il assoit la pérennité du secteur des arts plastiques, garantit sa professionnalisation, favorise l'émergence de nouveaux créateurs ou de structures d'accompagnement, promeut sa visibilité et assure un financement public optimal.

Afin de rencontrer ces objectifs, le décret envisagé distingue quatre types d'instruments destinés au créateur : la bourse, le soutien ponctuel, la convention et le contrat-programme. Chacun de ces instruments répond à un besoin particulier.

Le décret ambitionne d'assurer l'accès aux oeuvres de création plastique. Dans cette optique, il renforcera la visibilité des créateurs et de leurs oeuvres auprès des publics aussi bien en Wallonie et à Bruxelles qu'à l'étranger.

Le décret visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs

Ce texte, adopté le 18 mars 2014, remplace le décret du 17 juillet 2002 en reprenant ses acquis et en améliorant la procédure de désignation et de contrôle de la représentation équilibrée dans

2. Le travail parlementaire au cours de la session

les organes d'avis. Il précise l'objectif d'atteindre au moins un tiers de membres du même sexe, simplifie les formalités qui y sont liées et donne au gouvernement un levier pour en garantir l'effectivité.

Différentes mesures sont prévues à cette fin.

Le gouvernement établit une liste des organes consultatifs tombant dans le champ d'application du présent décret, en ce compris les divisions desdits organes qui peuvent remplir la fonction consultative. Le texte précise, comme la loi fédérale, que les subdivisions structurelles d'un organe d'avis sont également considérées comme des organes d'avis si elles sont elles-mêmes compétentes pour conseiller les instances concernées.

L'obligation de présenter la candidature d'un homme et d'une femme ne s'appliquera qu'aux situations dans lesquelles le gouvernement n'est pas en mesure d'atteindre le quota des deux tiers sur la base des candidatures reçues initialement. Lorsqu'il constate que la procédure de désignation des membres d'un organe consultatif ne permet pas de rencontrer l'objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes, le pouvoir exécutif peut y déroger et désigner un ou une membre du sexe sous-représenté.

L'évaluation de l'application des mesures visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs interviendra tous les cinq ans, ce qui permet de structurer le calendrier d'exécution du décret sur le calendrier d'une législature.

Un dispositif similaire est proposé au Parlement wallon, pour les organes d'avis relevant des compétences régionales ou transférées.

4. En commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires

Le décret portant assentiment à l'accord de coopération du 11 juillet 2013 conclu entre la Communauté française et la Région wallonne augmentant, pour l'année 2014, la contribution de la Wallonie au financement du « FRIA »

Depuis 2000, une proportion non négligeable de recherches fondamentales menées au sein du Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et l'agriculture (FRIA) est financée par la Wallonie via les politiques croisées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et via le Plan Marshall 2.vert.

Cet investissement dans la recherche fondamentale a permis de répondre à une série de défis posés par les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Cette contribution répond en cela aux objectifs européens fixés par Horizon 2020 et s'inscrit dans la stratégie régionale et communautaire 2011-2015, « Vers une politique intégrée de la recherche ».

La modification du décret examiné en commission le 2 décembre 2013 vise à garantir le maintien d'un niveau d'octroi de bourses constant dans les années à venir afin de garantir la poursuite de cette activité de recherche.

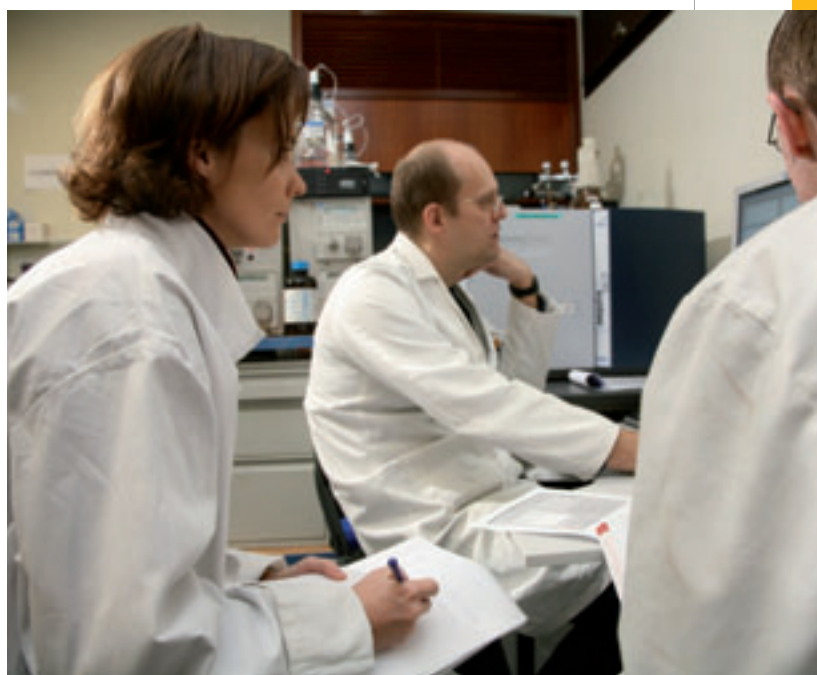
Le décret relatif au financement de la recherche au sein des universités (Doc. 590)

A la suite de la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et la disparition des académies universitaires, la législation relative aux Fonds spéciaux de la recherche (FSR) et aux Actions de recherche concertées (ARC) a été revue.

Ce décret examiné en commission le 13 janvier 2013 se base sur deux éléments : la confiance envers les universités et la promotion d'une logique interuniversitaire. En effet, l'ensemble des subventions pour les FSR et pour les ARC est accordé directement aux universités et une part des moyens ARC est réservée à la recherche interuniversitaire pour atteindre 20% en 2020.

Outre la partie fixe du financement qui est prise en compte et qui garantit une stabilité du financement aux institutions universitaires, d'autres critères d'output de la recherche sont également introduits progressivement en ce qui concerne les ARC.

Enfin, pour assurer un passage progressif entre les clés ARC actuelles et les nouvelles clés, les nouveaux critères seront introduits progressivement entre 2014 et 2016 avant leur application pleine et entière.



2. Le travail parlementaire au cours de la session

42



Le décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 4 décembre 2012 entre la Communauté française et la Région wallonne portant sur le financement de la recherche fondamentale stratégique dans le cadre de politiques croisées

Ce décret a été examiné par la commission le 27 janvier 2014. Le Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) propose de mettre son expertise en matière de sélection de projets de recherche fondamentale à disposition par la création d'un tout nouvel outil destiné à accueillir la recherche stratégique de base. Le Fonds de la recherche fondamentale stratégique (FRFS) est donc créé à cette fin et propose, en un tout cohérent, un modèle de gestion, d'animation et de valorisation de la recherche fondamentale stratégique.

L'accord de coopération stipule que la Région wallonne consacre chaque année un montant minimum de 6 millions € pour un axe stratégique relatif aux sciences de la vie et un montant minimum de 5 millions € pour un axe stratégique dédié aux sciences du développement durable. Ces montants sont indexés chaque année.

Le décret modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Suite à un avis rendu par le Conseil d'État le 2 octobre 2013 sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté de l'exécutif de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 8 janvier 1993 fixant les règles qui déterminent les besoins en constructions nouvelles ou extensions et les normes physiques et financières pour les bâtiments scolaires, les internats et les centres psycho-médico-sociaux, la commission des experts créée par le projet d'arrêté nécessitait une base décrétales.

Par conséquent, ce décret, présenté aux membres de la commission le 24 février 2014, intègre les nouvelles dispositions nécessaires au décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Fédération, afin de donner une base décrétales à la commission des experts, en précisant les missions, la composition, la rétribution et les indemnités éventuelles de ses membres.

5. En commission de l'Education

Le décret portant assentiment à l'avenant à l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles, le 24 octobre 2008, entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française

Ce décret, examiné en avril 2014, porte assentiment à l'avenant à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Il permet une clarification du paysage de l'alternance pour les jeunes en obligation scolaire et les élèves terminant leur parcours au niveau de l'enseignement secondaire.

La particularité de cet accord est de donner une base conceptuelle en définissant une série d'éléments essentiels dans le cadre de la formation en alternance. Il précise le parcours de formation de l'apprenant, concrétisé à travers le plan de formation. Celui-ci est mis en conformité avec les profils définis par le Service francophone des Métiers et Qualifications et avec la réforme de la Certification par Unités (CPU).

Le texte règle également les différences de statut qui existaient en fonction des opérateurs d'enseignement et de formation. Désormais, les apprenants jouiront des mêmes droits sociaux et de la même rétribution, indistinctement de l'opérateur.

L'avenant confirme également l'égalité de droits en termes de certification pour les apprenants, en tenant compte des profils de qualification. Pour poursuivre le processus d'harmonisation et intensifier les collaborations entre les opérateurs, le texte confirme la création de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA).

La résolution visant à arrêter les balises d'une amélioration de la formation continue des personnels de l'enseignement

Examinée le 18 mars 2014, cette résolution est le fruit d'un travail basé sur des auditions rassemblant tous les acteurs concernés (enseignants, syndicats, réseaux, associations de parents,

2. Le travail parlementaire au cours de la session

partenaires de l'école, administration) par la formation continue des personnels de l'enseignement. La résolution relève le caractère indispensable de la formation des enseignants, qu'elle soit initiale ou continue, pour le développement professionnel des enseignants. Adoptée en fin de législature, cette résolution, votée à l'unanimité, invite le nouveau gouvernement qui se mettra en place après les élections du 25 mai 2014 à s'appuyer sur un état des lieux précis et circonstancié de la formation continue.

Le décret modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire

Le projet de décret a été examiné en commission le 1er avril 2014. Il reprend un ensemble de mesures techniques, correctrices ou de régularisation de pratiques de l'administration visant à simplifier l'actuelle législation. Outre de nombreuses mesures techniques, il poursuit un objectif de transparence, de simplification et de plus grande souplesse administrative. Il entend également préciser et améliorer la lisibilité de certaines dispositions décrétales applicables à l'enseignement obligatoire et de promotion sociale.

Le texte contient des mesures relatives :

- à la scolarité des jeunes, en ce qui concerne la mobilité des jeunes dans un cadre scolaire, la possibilité pour les jeunes musiciens de combiner la pratique de la musique et la scolarité ordinaire, ainsi que l'entrée dans l'enseignement en alternance ;
- à l'enseignement spécialisé, principalement au sujet de l'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire ;
- à l'enseignement fondamental, pour lequel il étend la fonction de « maître d'adaptation » à celle de « maître d'adaptation et de soutien pédagogique » ;
- aux centres PMS, pour lesquels il modifie les modalités de la formation en cours de carrière et le calcul du bénéfice de l'encadrement différencié.

Le décret modifiant le fonctionnement des Instances de pilotage interrégionales de l'enseignement qualifiant

Ce texte a été adopté en commission le 1er avril 2014. Le décret modifiant le fonctionnement des « instances de pilotage interrégionales de l'enseignement qualifiant » (IPIEQ) trouve son origine dans l'évaluation qui a été menée par les services de l'administration à la demande de la Ministre de l'enseignement obligatoire.

Dans cette évaluation, trois points ont retenu l'attention du législateur :

- la nécessité de fixer le poids zonal de chaque IPIEQ fixé pour

une période de cinq ans afin de garantir un minimum de stabilité dans les budgets disponibles ;

- la nécessité de donner des moyens d'action aux IPIEQ dans le cadre des Pôles de synergie (bassins de vie enseignement qualifiant – formation - emploi) ;
- la nécessité de substituer à l'action de regroupement d'options un système plus performant d'optimisation de l'offre d'enseignement.

Le plan de redéploiement qui sera proposé par chaque IPIEQ et approuvé par le gouvernement commandera l'action de l'IPIEQ dans les quatre années qui suivent et justifiera la répartition des incitants.



En procédant de la sorte, l'IPIEQ assumera sa fonction et contribuera efficacement à l'élaboration d'une vision stratégique sur la zone. Aucun établissement concerné par le plan ne sera a priori exclu, ce qui était le cas dans le projet d' « association sectorielle ».

Les incitants retenus pour les associations sectorielles sont repris dans ce nouveau projet :

- l'exonération des normes de maintien est réservée aux établissements qui acceptent de fermer une option de base groupée ;
- l'accès au Fonds d'équipement avec participation du pouvoir organisateur de 10% (au lieu de 20%) est réservé aux établissements qui créent une option de base groupée ;
- les incitants en NTPP sont uniformisés et simplifiés : que ce soit pour une création, un maintien ou une fermeture, les

2. Le travail parlementaire au cours de la session

44

incitants sont disponibles sur la durée du plan et peuvent varier entre 3 et 26 périodes par option ;

- les plans de redéploiement qui comportent des projets de création et/ou de fermeture et/ou de maintien par secteur retenu sont d'une durée de quatre ans pour permettre une réelle évaluation des réalisations et de l'impact de celles-ci. L'octroi des incitants reste annuel.

Le décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances de pilotage interréseaux de l'enseignement qualifiant et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial est modifié dans ce sens.

Le projet de décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire

Ce texte a été examiné en commission le 1^{er} avril 2014. Le projet de décret, sans remettre en cause l'économie générale du premier degré telle que prévue par le décret du 30 juin 2006, introduit une série de dispositifs pédagogiques pour assurer davantage la promotion des élèves et ainsi lutter contre l'échec, le redoublement et la relégation :

- élaboration d'un Plan d'actions collectives (PAC) définissant les actions éducatives et pédagogiques, ainsi que les dynamiques portant sur la motivation, l'orientation, la remédiation, le bien-être... mises en oeuvre collégalement, tant au niveau global de l'institution qu'au niveau local de chaque groupe-classe ;
- utilisation d'un Plan individualisé des apprentissages (PIA) comme outil permettant de mettre en place des parcours adaptés, différenciés et accompagnés ;
- possibilité de moduler la grille de la formation commune de 30 à 32 périodes par semaine en première et deuxième année commune ;
- organisation de la grille des activités complémentaires ;
- optimisation du parcours au sein du 1^{er} degré par la suppression progressive de la première année complémentaire (1^{ère} S) et la mise en oeuvre d'une année supplémentaire éventuelle au terme du degré ;
- approche « orientante » pour tous les élèves ;
- transmission des bilans de compétences pour renforcer le continuum pédagogique primaire secondaire ;

- accompagnement des écoles qui présentent des taux importants d'échec, d'absentéisme, d'exclusions.

e. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

La proposition de résolution visant le renforcement du dispositif de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles

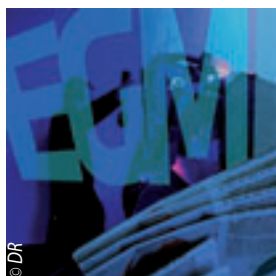
Les développements de ce texte, examiné en commission de l'Enseignement supérieur, le 11 février 2014, reprennent les discussions tenues à l'occasion du débat en séance publique du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 6 novembre 2013, sur la « Valorisation des acquis de l'expérience » (VAE).

La proposition de résolution rappelle les apports de la VAE et son rôle social dans le sens qu'elle contribue à réduire les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur en permettant à tout candidat de valoriser une expérience personnelle ou professionnelle dans le but d'un retour dans un parcours académique.

La proposition de résolution visant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein des universités

Une proposition de résolution a été débattue et votée en commission de l'Égalité des chances, le 11 février 2014. Elle recommande au gouvernement d'intensifier les actions pour garantir aux femmes et aux hommes un accès égal à la carrière scientifique et académique comme l'une des conditions nécessaires à la démocratisation des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette proposition se base sur les constats posés par l'étude sur les inégalités de représentation des femmes et des hommes au sein de la population étudiante et aux différents niveaux de la carrière académique dans les universités francophones de Belgique publiée en 2011, ainsi que les nombreux travaux de recherche nationaux et internationaux, et considérant les divers engagements pris par la Belgique, et singulièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



3. Les Etats généraux des médias d'informations, les « grands rapports » et autres

a) Les Etats généraux des médias d'informations

La quatrième phase des travaux des « EGMI » avait débuté en juin 2013. Quatre experts désignés par les groupes politiques du parlement ont travaillé à synthétiser les recommandations des trois ateliers : « Acteurs, marchés et stratégies », « Le statut et la formation des journalistes » et « La liberté d'expression ».

Ces experts – Me Carine Doutrelepont, Me Marc Isgour, Pierre-François Docquir et Jean-François Raskin – ont déposé leur travail en octobre 2013. Il a été soumis aux groupes politiques avant d'être envoyé à la séance plénière des EGMI pour discussion et examen.

Une séance plénière a été organisée le 21 novembre 2013 avec tous les acteurs et experts-animateurs ayant participé à l'ensemble des travaux des trois ateliers. Les conclusions des

quatre experts ont été largement débattues par les participants et chacun a pu prendre connaissance de celles-ci.

Le parlement s'est saisi de ces conclusions et une séance publique parlementaire a été organisée pour débattre largement de l'avenir des médias d'information et des conclusions des travaux de cet important chantier qui a mobilisé le parlement pendant toute cette législature. Chaque groupe politique s'est exprimé lors des débats du 29 janvier 2014.

En conclusion des travaux, un livre intitulé « Les Etats généraux des médias d'information au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Constats – Analyses – Débats », réalisé sous la direction d'Anne Roekens et Valentin Malfait, a été publié le 19 février 2014. Il est disponible, sur simple demande, auprès de la Direction générale des Travaux législatifs du parlement.



De gauche à droite : Jean-François Raskin, Me Marc Isgour et Me Carine Doutrelepont, experts pour les Etats généraux des médias d'information qu'a organisés le PFWB.

2. Le travail parlementaire au cours de la session

46



b) Les grands rapports

1°) *Le rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)*

Conformément à l'article 13 § 2 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), le gouvernement transmet le rapport annuel d'activités de l'ONE au parlement. L'article 13 § 3 de ce décret stipule aussi que le Collège de la présidence de l'ONE rend collégialement et annuellement compte de son action au parlement.

La commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires a dès lors examiné au cours de sa réunion du 13 janvier 2014 le rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour 2012.

Tout au long de l'année 2012, l'Office a poursuivi ses différentes missions de service public dans un difficile environnement social, économique et budgétaire. Ce contexte a impliqué la conciliation d'une gestion rigoureuse, avec la poursuite de l'amélioration quantitative et qualitative des services rendus.

2°) *Le contrat de gestion de l'ONE*

La commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 13 janvier 2014, le nouveau contrat de gestion de l'ONE, pour 2013-2018. Cette dernière s'est déroulée en présence de Jean-Marc Nollet, ministre en charge de la petite enfance, Georges Bovy, président du conseil d'administration de l'ONE et Benoît Parmentier, administrateur général.

Avec la signature du contrat de gestion de l'ONE pour la période 2013-2018, le conseil d'administration de l'Office et le gouvernement affirment leur volonté de renforcer l'ONE comme organisme de référence au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance et ses politiques.

Les valeurs fondatrices de l'identité institutionnelle de l'ONE que sont la qualité, la bienveillance, l'équité, l'éthique et la continuité ont guidé le choix des actions inscrites dans le contrat. Le contrat réaffirme le droit fondamental de l'enfant à l'émancipation sociale par la poursuite de la lutte active contre

les inégalités sociales et de santé, en favorisant le bien-être des futures mères, des enfants et de leur famille, ainsi qu'en favorisant des attitudes socio-éducatives de nature à assurer le développement de tous les enfants.

3°) *Le rapport du médiateur commun pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles*

Le 13 mai 2014, Marc Bertrand, médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a présenté officiellement son rapport au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en présence de son président Jean-Charles Luperto et de Patrick Dupriez, président du Parlement wallon. Il s'agit du deuxième rapport annuel du service du médiateur depuis l'importante réforme du 1er septembre 2012.

Au cours de l'exercice 2013, 3.611 dossiers ont été enregistrés tant pour la Wallonie que pour la Fédération. Cette diminution par rapport à l'année précédente peut certainement s'expliquer d'une part, par les mesures que les administrations ont prises pour améliorer le service aux citoyens et d'autre part, par les modifications législatives ou réglementaires intervenues en 2013 dans des secteurs où le nombre de réclamations était particulièrement élevé.

S'agissant des domaines d'intervention, ce rapport 2013 relève que ce sont les services administratifs concernés par les relations scolaires, les personnels de l'enseignement et les équivalences de diplôme dans le secondaire, qui ont représenté le plus grand nombre de sollicitations auprès du médiateur commun.

A partir de ces résultats, M. Bertrand a suggéré aux responsables politiques et administratifs une dizaine de recommandations politiques et administratives et une quarantaine de recommandations spécifiques. Elles feront certainement l'objet de réflexions plus approfondies dans les mois à venir.

c) La commission des poursuites

La commission des poursuites s'est réunie à huis clos les 6, 14, 15 et 16 novembre 2013 pour examiner la requête déposée par le conseil du député Bernard Wesphael tendant à la suspension de l'arrestation et/ou des poursuites. La commission a entendu Mme Harrewyn, procureur général près la Cour d'appel de

Gand et M. Van Den Berghe, avocat général. La commission, à l'unanimité des membres présents, a proposé au parlement de ne pas suspendre la détention de M. Wesphael et de ne pas suspendre les poursuites intentées à son encontre. Le Parlement a suivi la proposition de la commission.

La commission des poursuites s'est réunie à huis clos le 10 avril 2014 pour examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire du député Sébastien Pirlot, introduite auprès du président de l'assemblée le 8 avril 2014 par le procureur général près la Cour d'appel de Liège. La commission des poursuites, à l'unanimité des membres présents, a proposé au parlement d'accorder au procureur général près la Cour d'appel de Liège, en application de l'article 59 de la Constitution, l'autorisation de citer M. Pirlot à comparaître devant le Tribunal de Police d'Arlon. Le parlement a suivi la proposition de la commission.

d) L'examen du respect du principe de la subsidiarité

Le rôle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce qui concerne l'examen du respect du principe de la subsidiarité, est défini à l'article 31 du règlement de l'assemblée. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a eu pour effet d'impliquer davantage les parlements nationaux dans le processus décisionnel européen.

Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union, les principes de subsidiarité et de proportionnalité définissent les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres : l'Union ne pourra intervenir qu'au fur et à mesure que l'action des États membres s'avère insuffisante et que son action est plus efficace.

En d'autres termes, cela signifie que l'intervention de l'Union ne devra pas excéder ce qui est indispensable pour combler l'insuffisance étatique. Elle devra donc se limiter à combler cette seule insuffisance et ne pas aller au-delà. Elle devra aussi veiller à ce que la forme de son action n'excède pas ce qui est nécessaire.

Dans ce contexte, la situation de la Belgique est particulière. En effet, la Belgique possède plusieurs parlements, entités « législatives » devant également transposer les législations européennes et ratifier les traités. L'Union ne reconnaît que les parlements nationaux. Mais la Belgique a annexé au Traité de Lisbonne une déclaration unilatérale (n°51 du Royaume de Belgique) qui précise que ces entités disposent d'un statut égal aux chambres nationales. Ainsi, dans cette déclaration, la Belgique précise que, en vertu de son droit constitutionnel, tant la Chambre des Représentants et le Sénat du Parlement fédéral que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent, en fonction des compétences exercées par l'Union, comme composantes du système parlementaire national ou chambres du parlement national.

Ainsi le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est associé au contrôle de la bonne application du principe de subsidiarité. Le Parlement est informé par les institutions de l'Union de leurs activités et reçoit notification des projets d'actes législatifs européens conformément au Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

En janvier 2009, le Parlement a créé au sein du service des Etudes et de la Documentation, une cellule chargée des questions européennes. En avril 2009, le Parlement a adopté dans son règlement d'ordre intérieur une disposition lui permettant de procéder au suivi de ce processus. Cet article a été révisé le 19 juillet 2012. Il innove en instaurant la fonction de « l'europromoteur ».

L'europromoteur sert de « sentinelle » en veillant, avec la collaboration du service des questions européennes, à ce que les questions européennes soient portées, chaque trimestre, à l'ordre du jour de la commission des Relations internationales.

Dans cette perspective, la commission des Relations internationales et Questions européennes a pu entendre le 15 octobre 2013 l'europromoteur, Alain Hutchinson, exposer le bilan 2013 des affaires européennes relatives aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A ce jour, la commission n'a pas encore rendu d'avis de subsidiarité. Cette procédure s'applique aux domaines relevant des compétences partagées entre l'Union et les États membres. Or les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles correspondent principalement à des compétences d'appui de l'Union : enseignement, culture, recherche, c'est-à-dire aux domaines où l'Union peut seulement décider de mener une action d'appui, de coordination ou de complément.

Tous les documents législatifs et de consultation qui intéressent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les notes éventuelles sont envoyés aux membres de la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

La sélection des documents ne se limite donc pas au contrôle de subsidiarité. Elle vise aussi à informer les parlementaires sur l'actualité européenne en rapport avec nos compétences.

Ces documents sont repris dans une note et présentés par matière. Un lien hypertexte permet d'y accéder. Ils sont envoyés tous les 15 jours par courriel à l'ensemble des membres de la commission des Relations internationales et des Questions européennes et aux secrétaires de commission. Ils sont également mis en ligne sur le site internet du Parlement www.pfwb.be.

B. Au cours de la session extraordinaire 2014

48

© Belgaimage



De gauche à droite : Rachid Madrane, Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et des Médias, Rudy Demotte, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, André Flahaut, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Joëlle Milquet, Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances et René Collin, Ministre des Sports.

En séance plénière :

- Cinq séances
- Contenu du travail en séance plénière

1. Les prestations de serment des parlementaires

Après la vérification de leurs pouvoirs par la commission ad hoc, les futurs parlementaires dont les pouvoirs ont été déclarés valides, prêtent le serment constitutionnel suivant :

« Je jure d'observer la Constitution ». Une fois, le serment prêté, le parlementaire est déclaré installé en qualité de membre du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 17 juin 2014, 92 membres ont prêté serment. Le Bureau provisoire a été installé sous la présidence de Jean-Charles Luperto, élu en qualité de président du Parlement.

En date du 18 juin 2014, MM. Henquet, Imane, Tzanetatos et Mme Vandorpe ont remplacé respectivement Mme Barzin, M. Dufrane, M. Devillers et M. Gadenne. Ces derniers ont déclaré opter pour leur mandat exécutif local en application du décret spécial de la Région wallonne du 9 décembre 2010. Il limite le cumul des mandats dans le chef des députés du Parlement wallon, et sont donc empêchés.

Dans un deuxième courrier, le greffe du Parlement wallon a informé le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du remplacement de Philippe Courard par Mme Biordi-Taddei : M. Courard était déjà nommé en qualité de Secrétaire d'Etat ou de Ministre. Yves Binon ayant choisi d'exercer son mandat exécutif local est remplacé pendant la durée de son empêchement par Mme Nicaise.

Lors de la séance du 22 juillet 2014, Christos Doukeridis a prêté serment en qualité de membre de l'assemblée en remplacement d'Arnaud Pinxteren, démissionnaire. Au cours de cette même séance, ont été désignés en qualité de sénateurs de communauté : Christiane Vienne, Nadia El Yousfi, Christie Morreale, Patrick Prévot, Valérie De Bue, Yves Evrard, Alain Destexhe, Véronique Waroux, Bertin Mampaka Mankamba et Hélène Ryckmans.

2. L'élection des membres du Gouvernement et les prestations de serment

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été élu le 22 juillet 2014. Il est composé de MM. Rudy Demotte, Jean-Claude Marcourt, Rachid Madrane, René Collin, André Flahaut, Joëlle Milquet et Isabelle Simonis. L'ordre protocolaire a été communiqué à l'assemblée, il est le suivant : Rudy Demotte, Joëlle Milquet, Jean-Claude Marcourt, Rachid Madrane, René Collin, André Flahaut et Isabelle Simonis

Le Gouvernement wallon ayant été installé, Julie Patte, Clothilde Leal-Lopez, Mauro Lenzini, François Devillers, Vincent Sampaoli, ainsi que Savine Moucheron, remplacent respectivement Paul Magnette, Carlo Di Antonio, Jean-Claude Marcourt, Paul Furlan, Eliane Tillieux et Maxime Prévot, chacun nommé ministre.

Au cours de sa séance du 23 juillet 2014, ont prêté serment Jean-Pierre Denis et Mme Déborah Gérardon, en remplacement de Rudy Demotte et Isabelle Simonis, nommés respectivement ministre-président et ministre.

3. La déclaration de politique communautaire

La déclaration de politique communautaire est une déclaration gouvernementale qui engage le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une législature de cinq années. Elle contient le programme de gouvernement et constitue un catalogue des mesures et engagements à assumer dans les compétences de la Fédération.

Cette déclaration résulte d'un pacte de majorité conclu entre les partis d'une coalition, pacte que la majorité approuve par un vote au sein de l'assemblée à la suite d'un large débat parlementaire associant future majorité et future opposition. Le fait d'approuver cette déclaration vaut confiance au gouvernement. Celui-ci aura présenté ce programme au cours des débats avant le vote. Le vote de confiance a eu lieu lors de la séance du 25 juillet 2014, majorité (48 membres) contre opposition (37 membres).



© Union européenne

3 Le parlement, acteur sur la scène internationale

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

50



La diplomatie parlementaire

Avec la mondialisation des échanges, les parlementaires ont à exercer un rôle international qui s'avère utile à la société. Ce rôle s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral en « Comité mixte », ou de type multilatéral comme les assemblées parlementaires internationales. L'une d'entre elles nous est particulièrement chère, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Ces actions contribuent à renforcer la connaissance du parlementaire sur les problématiques internationales. Elles dépassent ses missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif.

A. Les relations bilatérales

1° Les Comités mixtes

Le parlement conclut des accords de coopération interparlementaire avec différentes assemblées francophones. Les objectifs sont multiples puisqu'il s'agit non seulement de tisser des liens privilégiés entre deux ou plusieurs assemblées, mais aussi d'adopter des recommandations adressées à leur gouvernement respectif dans le cadre de leurs compétences. En outre, les assemblées établissent des positions communes au sein d'organisations francophones et internationales dont elles sont membres.

1. Le Comité mixte « Sénégal »

Du 24 au 28 septembre 2013, la 1^{ère} session du Comité mixte entre le PFWB et l'assemblée nationale du Sénégal s'est tenue à Bruxelles. Elle faisait suite au renouvellement, en avril 2013, du Protocole d'accord liant les deux assemblées. Ses travaux avaient pour thème les droits de l'Homme et de l'Enfant.

Présidés par Jean-Charles Luperto, les travaux ont d'abord porté sur la situation politique et institutionnelle des deux entités ainsi que sur la communication parlementaire interne et externe au sein de leur assemblée respective.

Après l'audition d'experts, les membres ont entamé une large discussion sur leur coopération, en particulier dans le secteur de l'éducation, de la formation et de la protection des jeunes. Ils ont décidé de poursuivre cette réflexion lors de la prochaine réunion du Comité mixte qui se tiendra à Dakar.

S'appuyant sur la résolution adoptée lors de l'Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Doc APF n°54 - Bruxelles - Juillet 2012), les membres du comité se sont penchés sur la problématique de l'éducation au développement durable et ont adopté une prise de position commune faisant l'objet de la résolution PFWB n° 474 (2012-2013) n° 2, approuvée en séance plénière du 16 octobre 2013.

2. Le Comité triangulaire Jura-Val d'Aoste

Du 16 au 18 octobre 2013, s'est tenue à Bruxelles la XIV^e session du Comité triangulaire, liant le PFWB, le Conseil régional de la Vallée d'Aoste et le Parlement de la République et Canton du Jura. A l'ordre du jour du Comité, présidé par Jean-Charles Luperto, étaient inscrits les thèmes suivants : la situation politique et institutionnelle des trois entités, la communication externe et interne des assemblées parlementaires ainsi que l'accueil et l'éducation des enfants (âgés de 0 à 12 ans) pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles.

Le Président a passé en revue les précédentes réformes de l'Etat et a fait état des mutations en cours. Il a évoqué le transfert des compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées et les accords de la Sainte Emille conclus par les quatre présidents des partis gouvernementaux francophones.

La députée Veronica Cremasco, ainsi que des agents du parlement de la Fédération ont présenté les outils de communication réalisés par le Parlement. Au terme de leurs échanges, les trois délégations ont convenu de s'informer régulièrement des nouveaux modes de communication mis en œuvre au sein de leur institution.

Les députés Sybille de Coster-Bauchau et Annick Saudoyer ont présenté le rapport sur *La lutte contre toute forme d'inégalités sociales et culturelles à travers l'accueil et l'éducation des*

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale



Le Comité triangulaire Jura-Val d'Aoste s'est réuni, à Bruxelles, du 16 au 18 octobre 2013.

© Geoffroy Libert

enfants âgés de 0 à 12 ans en Fédération. Ce rapport a été enrichi par les interventions des ASBL « Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance » (Badje), opérateur de formation à destination des acteurs de l'accueil extrascolaire et « le Cémôme » qui développe des activités extrascolaires pour les enfants de 2,5 à 12 ans. Ces interventions ont été complétées par la communication du Président du Réseau européen des médiateurs pour enfants, Bernard De Vos, sur la pauvreté et ses incidences sur les enfants et leurs familles en Fédération.

3. Relations avec le Maroc

Le 25 novembre 2013, la Chambre des représentants du royaume du Maroc a organisé, dans le cadre des célébrations de son 50e anniversaire, un colloque international sur le thème *Les 50 ans d'action parlementaire au Maroc et l'évolution de la pratique parlementaire dans le monde*. Le PFWB en qualité d'assemblée partenaire faisait partie des invités d'honneur. Mohammed Daif, secrétaire du Bureau y a représenté notre institution.

2° La coopération technique

1. Avec la République démocratique du Congo (RDC)

Du 9 au 14 décembre 2013, dans le suivi du renouvellement du parrainage des 95 enfants congolais en situation de rue pour

l'année scolaire 2013-2014, Pierre Tachenion, vice-Président du Parlement a participé à une mission d'études, à Kinshasa et Lubumbashi.

Organisée par la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGAJFW) et WBI, cette action s'inscrivait dans le cadre du Projet n°15 de la commission mixte 2011-2013 FWB/RDC : **Renforcement et accompagnement de la mise en œuvre de la loi portant sur la protection de l'enfant en RDC.**

A Kinshasa, M. Tachenion a rencontré, outre les acteurs de terrain du CATSR, le Ministre des Affaires sociales, M. Mundele Naweji, deux députés membres de la commission socio-culturelle de l'Assemblée nationale, des professeurs de droit de l'université de Kinshasa spécialisés dans la protection de l'enfant, des juges de la jeunesse, l'Unicef ainsi que des représentants du tout récent Institut national de Travail social (INTS).

Après une réunion de travail avec les membres du Bureau de l'Assemblée provinciale du Katanga, M. Tachenion a effectué, à Lubumbashi, diverses visites dont celles de l'Etat civil de la ville, de la Police d'encadrement de la jeunesse, du Centre de jeunes de la Katuba, du Tribunal pour enfant. Il a participé, en qualité de conférencier, le vendredi 13 décembre 2013, à la *Journée d'études sur la question des droits de l'enfant* qui s'est tenue à l'assemblée provinciale du Katanga. Cette manifestation,

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

52

organisée par la DWB de Lubumbashi, l'ONG Dynamo International en partenariat avec l'Unicef, l'Ecole de criminologie et le CATSR de Lubumbashi a rencontré un vif succès. Parmi les intervenants, citons M. De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Du 17 au 21 mars 2014, le PFWB a accueilli, dans le cadre du Programme d'Appui aux Parlements congolais de l'Union Européenne (PAP-UE), une délégation de parlementaires et de fonctionnaires issus des assemblées provinciales de Kinshasa et du Nord-Kivu. Elaboré par nos services, le programme de la semaine visait particulièrement la gestion des procédures législatives et le contrôle parlementaire.

Enfin, le parrainage du parlement en faveur de 95 enfants congolais en situation de rue s'est poursuivi durant la session 2013-2014. Initiée en septembre 2012, cette action a pris la forme d'un parrainage collectif de l'ensemble des 94 députés du PFWB et de son administration.

En quelques mots, l'assemblée a dégagé pour ce projet un budget de 9.500 \$ (soit 100 \$ par enfant), à charge pour l'ONG belge « Dynamo International » et du Comité d'appui au travail social de rue (CATSR) d'en assurer la mise en œuvre au niveau local et de faire rapport au bailleur de fonds de leur bonne utilisation. La Délégation Wallonie-Bruxelles de Kinshasa supervise l'opération.

Par décision du Bureau du 10 octobre 2013, cette action fut reconduite pour l'année scolaire 2013-2014.

B. Les relations multilatérales

1° L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Nous y agissons avec une éthique dite « de responsabilité » et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations dans tous les domaines. Les fonctions exercées par nos parlementaires sont réparties dans toutes les instances sans exception de l'APF.

1. L'Assemblée régionale Europe (ARE)

Du 18 au 22 novembre 2013, la 26^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe présidée par Jean-Paul Wahl, chargé de mission, s'est tenue à Chisinau (Moldavie) à l'invitation d'Ana Gutu, présidente de la section moldave.

Cet événement marquant clôturait un cycle de trois ans entamé au lendemain de la Conférence des Présidents de Poznan. Son fil conducteur était la relance économique et sociale durable.

Le programme de l'assemblée régionale 2013 élaboré autour de la recherche scientifique et de son rôle de consolidation du français comme langue d'accès au savoir en Francophonie, a permis d'entendre de nombreux experts moldaves qui investissent en français le champ du savoir.



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale



Une résolution a été adoptée afin d'inviter notamment les gouvernements respectifs à promouvoir le financement de la recherche et à adapter leur politique de recherche au bouleversement induit par Internet et les TIC. Les sections membres de la région Europe se sont également engagées à interpeller leurs gouvernements dans le cas où des chercheurs, soutenus dans leurs travaux par des fonds publics d'un pays membre de la Francophonie, n'utiliseraient pas le français, à tout le moins à côté de leur langue nationale.

2. La Conférence des Présidents de la Région Europe (CPRE)

Elle prépare la prochaine assemblée régionale et met en exergue les priorités de la section hôte. Du 20 au 23 mars 2014, la Conférence des Présidents présidée par le chargé de mission Europe, Jean-Paul Wahl s'est réunie à Bucarest (Roumanie) et aussi en Bucovine, à l'invitation de Mme Sanda-Maria Ardeleanu.

Les représentants roumains ont mis en exergue plusieurs axes :

- La Roumanie accorde une attention spéciale non seulement à la consolidation de la dimension politique de l'OIF (l'Organisation internationale de la Francophonie), mais également au développement de la dimension régionale de la Francophonie. Elle est convaincue que celle-ci contribue au renforcement de la stabilité et de la démocratie en Europe centrale et orientale ;
- Si promouvoir la langue française est l'une des priorités, elle doit se concevoir en tant que modalité privilégiée d'accès au marché du travail et à la performance. La Francophonie économique doit se développer davantage ;
- La jeunesse est au cœur des priorités. Ainsi, la Conférence des Présidents de la Région Europe 2014, a mis un accent particulier sur la Francophonie universitaire, sur la diplomatie académique francophone et sur le rôle des jeunes comme promoteurs de la démocratie, du multiculturalisme et du plurilinguisme.

3. Un programme d'action et de coopération (PAC) accessible aussi à la société civile

Depuis plusieurs années, la Région Europe a la volonté de

donner la parole aux jeunes, à la société civile, en inscrivant à son ordre du jour des sujets qui les concernent et en menant des actions à leur attention. Ainsi, ont-ils accès, à l'instar des parlementaires et des fonctionnaires d'assemblée, à son programme d'action et de coopération.

Organisé pour la 4^{ème} fois, un cycle de visioconférences a offert, en 2013-2014, une formation en langue française de niveau universitaire, dont l'axe principal porte un regard croisé sur les pays d'Europe centrale et orientale, avec pour fil conducteur les relations internationales et la démocratie.

4. Les sections européennes : de fervents participants aux actions menées par l'APF, voire par l'OIF

Voici la liste des missions parlementaires auxquelles a répondu la Région Europe :

- missions d'observation d'élections au Mali ainsi qu'au Cambodge en été 2013 ;
- séminaires parlementaires de Haïti et de Brazzaville ;
- accueil à Bruxelles d'un séminaire du Réseau des Femmes parlementaires consacré à la représentation des femmes dans le monde des affaires et en politique. Il s'agissait du premier séminaire du réseau des femmes de l'APF ouvert à la société civile ;
- participation en qualité d'expert parlementaire aux travaux de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation ayant le français en partage) réunie à Dakar en mars et à Abidjan en juillet 2014, autour du thème : *Education inclusive et de qualité pour tous en Francophonie : défis, priorités et perspectives pour l'après 2015* ;
- conférence parlementaire sur les changements climatiques, Brazzaville (Congo), le 28 mai 2014 ;
- mission d'information et de contact à l'occasion de la tenue de l'élection présidentielle en Egypte, fin mai 2014 ;

5. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

La section est membre de l'APF depuis 1984. Son Bureau est composé de 13 membres dont 4 au moins sont issus du

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

54



parlement fédéral. Sous la législature 2009-2014, le député du PFWB Michel de Lamotte en a assuré la présidence. A ce titre, il a participé aux Bureaux internationaux et aux assemblées générales de l'APF ainsi qu'aux assemblées régionales Europe et aux Conférences des Présidents de la région Europe.

Plusieurs mandats internationaux ont été attribués à notre section : le chargé de mission Europe, l'une des vice-présidences internationales, la présidence du Réseau des Femmes (2011-2015), la vice-présidence de la CECAC (la commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles), les fonctions de rapporteur au sein des commissions politique, des affaires parlementaires voire de la coopération et du développement. La section a également désigné un coordonnateur du réseau VIH/sida pour la représenter.

6. Le Bureau international

Les 5 et 6 février 2014, l'Assemblée nationale du Maroc a accueilli la réunion du Bureau international de l'APF. Les travaux ont eu lieu sous la présidence de Mme Champagne, présidente de l'APF. La délégation belge était représentée par le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Charles Luperto, Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe et Françoise Bertieaux, présidente du Réseau des Femmes parlementaires.

Suite à une communication de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Clément Duhaime, et l'échange qui s'en est suivi sur les relations entre l'APF et l'OIF, les membres du Bureau ont entendu et adopté le rapport d'activités de Pascal Terrasse, secrétaire général parlementaire, tel que débattu du document de travail préparé par le Secrétaire général parlementaire en vue de l'adoption d'un Cadre stratégique de l'APF.

Les membres du Bureau ont ensuite adopté une déclaration sur les situations politiques, notamment au Mali, et en Centrafrique et désigné les sections bénéficiaires du programme Noria répondant aux besoins en renforcement des capacités en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne de certains parlements francophones du Sud.

7. La commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC)

Du 7 au 9 avril 2014, la CECAC s'est réunie, à Brazzaville (Congo), à l'invitation de Justin Koumba, président de l'Assemblée nationale congolaise.

Dans le cadre du débat sur la liberté d'expression et de la presse en Francophonie initié par l'Union francophone de la presse, l'OIF et la Fondation Hironnelle en RDC, Yves Reinkin, vice-président de la CECAC a évoqué, devant une vingtaine de sections, les travaux du PFWB sur *les Etats généraux des médias d'information*.

Après l'audition du responsable de la Direction de l'éducation et de la jeunesse à l'OIF sur *la massification et/ou la qualité de l'éducation en Francophonie*, M. Reinkin a fait rapport de sa participation à la réunion débat de la CONFEMEN sur *L'éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie* qui s'est tenue à Dakar du 17 au 19 mars 2014.

8. La commission de la Coopération et du Développement

Du 14 au 16 avril 2014, la commission s'est réunie à Lomé (Togo). Notre section, représentée par Yves Reinkin, est intervenue sur « L'économie verte » qui ouvre à d'autres progrès possibles avec des indicateurs de « soutenabilité ». L'éducation aux métiers dits verts (EDD), la « verdurisation » des différentes professions et des formations qui y mènent ont fait l'objet d'échanges. Pour M. Reinkin, ce sont les formations techniques et professionnelles qui peuvent facilement ouvrir leurs portes à l'EDD.

La commission a aussi examiné d'autres thèmes comme l'emploi des jeunes dans l'espace francophone, la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et de politiques de gestion des écosystèmes, des ressources naturelles et des biocarburants.

9. La commission Politique

Les 15 et 16 avril 2014, la commission s'est réunie à Libreville (Gabon), à l'invitation du président de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama.

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

Les situations de crise dans l'espace francophone ont été examinées, après avoir procédé à un tour de table de l'actualité politique au sein des sections. Les avancées en Guinée, à Madagascar et au Mali ont été soulignées, ainsi que la situation de la République centrafricaine et de la Syrie.

Suite aux exposés des rapports préliminaires de février (Rabat) et juillet 2013 (Abidjan), le rapporteur, Léon Walry a présenté une proposition de résolution sur le thème : **Le web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique ?**

Après un rapport sur la « **stratégie de la Francophonie numérique** », la commission a fait le choix des thèmes de l'avis que l'APF remettra aux chefs d'États et de gouvernements lors du XV^e Sommet de la Francophonie à Dakar (Sénégal) en novembre 2014.

10. La commission des Affaires parlementaires

La Commission s'est réunie, à Hanoï (Vietnam), du 27 au 29 avril 2014.

Elle a examiné les trois thèmes suivants : **Financement des partis politiques, Moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone et Parlement, presse, médias et démocratisation.**

La directrice du Bureau régional de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour l'Asie-Pacifique a présenté les principales actions de la Francophonie dans la région.

Les rapports de suivi des programmes de coopération interparlementaire ont fait l'objet d'examen approfondis.

Jean-Claude Maene, rapporteur, a fait état des différentes missions d'observation électorales organisées par l'OIF et auxquelles l'APF a été associée depuis juillet 2013. Il a par ailleurs présenté son rapport final sur les différentes institutions compétentes dans le domaine électoral, au sein de l'espace francophone, et a proposé une résolution.

Suite à la présentation du projet de cadre stratégique de l'APF (2013-2017) par le secrétaire général parlementaire, le représentant de notre section s'en est référé à l'avis que la section belge a déposé auprès du secrétariat général de l'APF. Cet avis valorise notamment la dimension multilatérale de la Francophonie.

11. Le Réseau des Femmes

En juillet 2013, au cours de l'Assemblée générale de l'APF, le mandat de Françoise Bertieaux en qualité de présidente du Réseau a été renouvelé pour deux ans.

a. Du 9 au 10 décembre 2013, le PFWB a accueilli en son sein un séminaire d'information, d'échanges et de sensibilisation sur la représentation des femmes aux postes de décision dans le monde des affaires et en politique. Organisé par le Réseau des femmes et présidé par Mme Bertieaux, il a réuni des parlementaires venus des quatre régions de l'APF, mais également et pour la première fois, des membres de la société civile.

Le Réseau des Femmes est l'une des chevilles ouvrières de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).



3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

56

« Jump » a évoqué les moyens d'accroître la représentativité des femmes dans le monde des affaires. L'accent fut mis sur l'initiative *European Women on board*, afin d'étendre l'expérience *Women on board* à d'autres pays européens. Une spécialiste politique de la Direction égalité hommes-femmes de la Commission Européenne a également analysé les initiatives de la Commission pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus décisionnel et les postes à responsabilité.

La Fondation Schumann a ensuite abordé le problème de la sous-représentation des femmes aux postes de décision notamment en politique, au sein de la région Europe. Quant au comité CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes), il a présenté ses actions en matière d'application et de mise en œuvre des lois visant à promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le monde politique.

A l'issue du débat, des pistes de réflexion ont été formulées quant au rôle des partis politiques et de l'impact du système électoral pour améliorer la représentativité des femmes en politique.

b. Les 19 et 20 janvier 2014, l'Assemblée nationale du Québec a accueilli la réunion du Comité directeur et la deuxième réunion intersessionnelle du Réseau. Le Réseau a adopté une déclaration recommandant que les Etats francophones incluent des femmes parlementaires dans les délégations auditionnées par le Comité de la CEDEF.

Deux rapports, l'un relatif à la représentativité politique des femmes et plus particulièrement celle des quotas et l'autre, à la participation des femmes dans le mouvement coopératif ont été présentés par les sections française et canadienne.

c. Du 21 au 22 janvier 2014, un séminaire interparlementaire s'est tenu à Québec en vue de la préparation du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (2015). Pour rappel, la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes, tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à Beijing (Chine), en septembre 1995, a marqué un important tournant à l'échelle mondiale pour l'égalité des sexes et a consacré un nouveau chapitre dans la lutte pour l'autonomisation des femmes. En mars 2015, l'ONU dressera un bilan des progrès accomplis depuis 20 ans et relèvera les obstacles qui restent à surmonter.

Le séminaire de Québec a réuni pour la première fois des femmes venant des réseaux parlementaires de la Francophonie, des Amériques et du Commonwealth.

Une déclaration engageant les élues à poursuivre leur travail en faveur des femmes au sein de leurs assemblées respectives a été adoptée.

d. Le 10 mars 2014, Mme Bertieaux en sa qualité de présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF a participé, à New-York, à la 58^e Session annuelle de la commission de la Condition de la femme des Nations Unies, ainsi qu'à la réunion francophone de concertation organisée par l'OIF sur le thème *Egalité des genres et autonomisation des femmes en Francophonie : construire le nouveau programme de développement pour l'après 2015*.

12. Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida

Les 3 et 4 octobre 2013, la 11^{ème} session du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida s'est réunie à Dakar, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Moustapha Niass. Parmi la douzaine de section participantes, notre section y était représentée par Alain Onkelinx.

L'ONUSIDA a présenté son rapport sur l'état de la pandémie dans le monde. Alors même que le nombre de personnes vivant avec le virus s'élève encore en 2013 à environ 35,3 millions de personnes, il est encourageant de constater que le nombre de nouvelles infections, par an, tend à diminuer tout comme le nombre de décès liés au Sida. Lors de cette réunion, les réussites des actions menées par l'ensemble des acteurs internationaux furent soulignées.

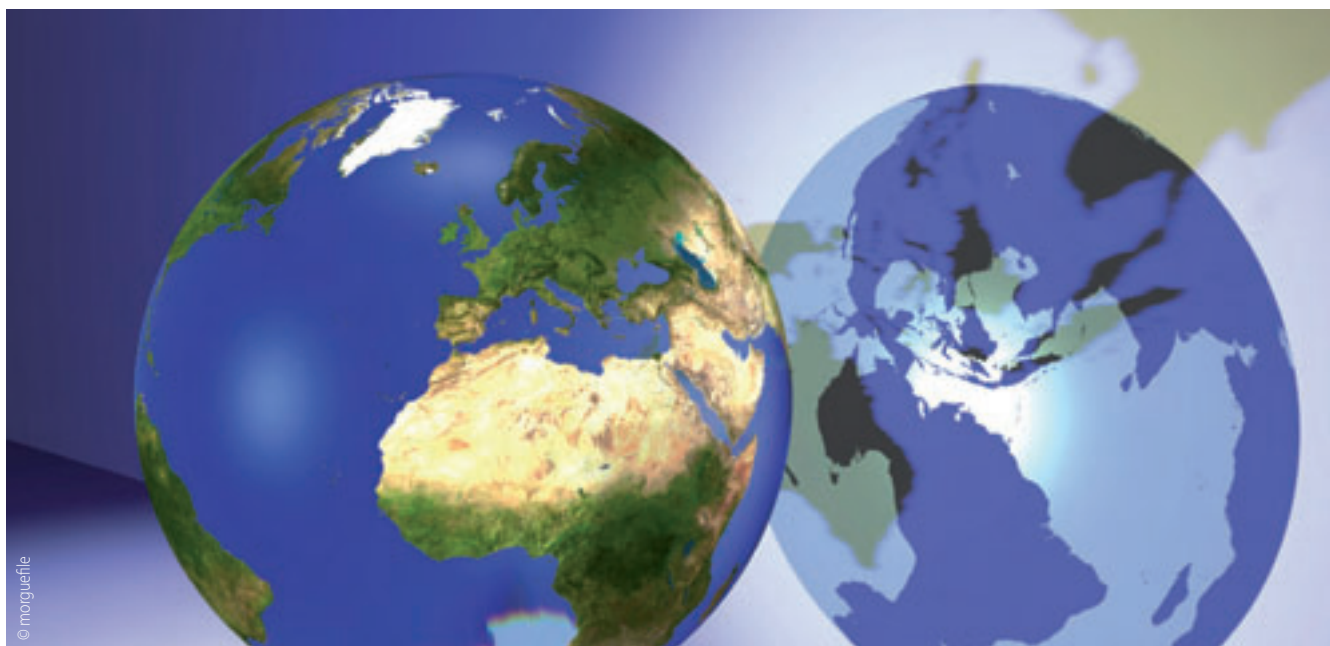
13. La CONFEMEN

La section a répondu à l'invitation de la CONFEMEN de participer à ses travaux de mars et juillet 2014

Réunis à Dakar et Abidjan, les ministres de l'éducation ont traité de l'éducation inclusive et de qualité pour tous. Au centre des travaux : « l'éducation multidisciplinaire », comme l'est l'EDD a constaté le député du PFWB Yves Reinkin, vice-président de la CECAC.

Pour parvenir à une école de qualité définie comme une garantie pour les jeunes d'acquérir des compétences leur permettant de trouver un emploi, il est indispensable de développer le préscolaire, de revoir les curriculums de formations des enseignants et des enfants pour y intégrer l'étude des problématiques émergentes telles l'éducation à la paix, à la citoyenneté, l'égalité des genres ou encore l'éducation en vue du développement durable.

Que la CONFEMEN ait reconnu que l'éducation au développement durable, au sens des objectifs du Millénaire pour le développement, se trouve au cœur de la stratégie du développement d'une éducation de qualité, capable de faire émerger des systèmes éducatifs de plus en plus performants, a été d'une grande satisfaction pour le vice-président de la CECAC, membre de la section belge qui a participé avec grand intérêt à ces travaux.



14. La conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques

Notre section a participé à la conférence parlementaire francophone sur les changements climatiques, qu'organisait l'APF, à Brazzaville. Il s'agissait de mettre l'éducation au développement durable, l'EDD, au cœur des débats.

Le 28 mai 2014, le vice-Président de la CECAC, Yves Reinkin a rappelé la question posée par le Conseil de l'Europe « Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ? ».

Par son intervention centrée sur l'éducation au développement durable, il a proposé des réponses à la question qu'il a lui-même soulevée « quels enfants laisserons-nous à notre unique terre ? » en soulignant les prises de position d'ores et déjà prises par la Francophonie dans le sens de l'EDD et ce, dès l'assemblée générale réunie à Bruxelles en 2012.

Convaincu que l'OIF et l'APF ont un rôle majeur à jouer dans la formation des responsables nationaux, régionaux et locaux de l'éducation, instituteurs, professeurs, associations en lien avec les écoles, le représentant de la section belge auprès de la CECAC a demandé à l'APF que l'EDD soit au cœur des débats du Sommet de novembre 2014. Son thème sera « Femmes et jeunes en Francophonie, vecteurs de paix et acteurs de développement ».

15. L'assemblée générale (Ottawa – Canada)

Du 4 au 8 juillet 2014 s'est tenue à Ottawa (Canada), la 40^{ème} session de l'assemblée parlementaire de la Francophonie, sous la présidence de Mme Andrée Champagne, sénatrice du Canada.

Le projet de cadre stratégique pour l'APF (2013-2017), tel qu'amendé par la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, suite à l'intervention du président du PFWB, Jean-Charles Luperto ont été discutés et adoptés au cours des travaux de l'assemblée générale.

Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe, a pour sa part présenté le rapport de la Région Europe et a insisté sur l'autonomie des Régions et leur rôle d'acteur à part entière des Relations internationales au sein de l'espace francophone.

Toujours au cours de cette assemblée générale, le memorandum d'entente entre l'OIF et l'APF a lui aussi été adopté. Il a remplacé la convention du 13 juin 2000 entre le secrétariat général de l'OIF et l'APF qui fixait les relations entre les deux institutions.

La résolution et le rapport ad hoc sur *Le Web social et ses impacts pour la citoyenneté, la démocratie et le monde politique*, ont été présentés par Léon Walry, en commission Politique, tandis que la résolution sur *Les missions francophones d'observation des élections* a été adoptée à la suite de du rapport présentée par Jean-Claude Maene en commission des Affaires parlementaires. Cette résolution vise notamment l'élaboration d'un *vade-mecum* de l'observation électorale.

Le rapport sur *l'économie verte* a été présenté par Zakia Khattabi, en commission de la Coopération et du développement. En commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles, Yves Reikin a assuré le suivi de la résolution sur l'éducation au développement durable, suite à sa participation à la conférence sur les dérèglements climatiques (Brazzaville, mai 2014).

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

58



Lors de l'assemblée plénière, Françoise Bertieaux, en qualité de Présidente du Réseau des Femmes parlementaires, a présenté l'ensemble des travaux du Réseau, ainsi que les observations de celui-ci sur l'avis qui sera transmis par l'APF aux Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie lors du Sommet de Dakar en novembre 2014.

A l'issue des travaux de l'Assemblée, Andrée Champagne qui terminait ses activités en tant que présidente de l'APF a cédé son poste au sénateur canadien, Paul McIntyre (Nouveau-Brunswick). La prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'APF se tiendra en juillet 2016 à Berne (Suisse).

2°) Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, de la Lorraine, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Le parlement a été représenté au CPI par le président, Jean-Charles Luperto, par deux membres effectifs, Marcel Neven et Christian Noiret, et par deux membres suppléants, Jean-Luc Crucke et Marianne Saenen. Les représentants du Parlement ont participé aux différentes réunions des commissions thématiques traitant des Transports et de la Communication (18 octobre 2013) et de la Sécurité intérieure (28 novembre 2013). Ils ont également été présents à la réunion de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Recherche et de la Culture (13 septembre 2013), qui a porté sur les objectifs poursuivis par le programme « Trilingua » de la Grande Région dans la promotion des compétences linguistiques et du bilinguisme.

Lors de la séance plénière qui s'est tenue le 22 novembre 2013 à Trèves, sous la présidence du Landtag de Rhénanie-Palatinat, les membres du Parlement ont contribué aux travaux et participé à l'adoption de différentes recommandations portant notamment sur la coopération entre les bibliothèques de la Grande Région, sur l'intensification des efforts visant l'enseignement du français et de l'allemand dans les différentes composantes de la Grande Région et sur la formation professionnelle transfrontalière.

Les six commissions se sont réunies au printemps 2014. M. Neven a participé aux travaux de la commission Enseignement, Formation, Recherche et Culture. Ceux-ci étaient conjoints aux travaux de la commission des Affaires sociales et traitaient des problèmes du développement démographique et des pénuries de compétences, plus spécialement dans le secteur sanitaire et social, dans la Grande Région.

Lors de sa séance plénière qui s'est tenue le 16 mai 2014 à Trèves, plusieurs recommandations ont été soumises aux votes. C'est ainsi que le Conseil parlementaire de la Grande Région a formulé notamment des propositions sur la promotion de la numérisation afin de garantir la diversité régionale, sur la politique énergétique et la politique de recyclage transfrontalière, sur les défis dus à l'évolution démographique en ce qui concerne les besoins en main d'œuvre qualifiée et à la situation des professions de soins.

3°) La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

1. Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. En font partie les parlements :

- des communautés autonomes d'Espagne
- des régions d'Italie
- des régions et communautés de Belgique
- des Länder autrichiens
- des Länder allemands
- des îles Åland de Finlande (minorité suédophone)
- des îles Açores et Madère (Portugal)
- d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni),

soit 74 parlements régionaux de 8 États membres.

Ses objectifs sont de :

- promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoirs législatifs au sein de l'Union européenne, en veillant à

- l'application du principe de subsidiarité ;
- défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

2. Participation à l'Assemblée générale de la CALRE à Bruxelles, les 20, 21 et 22 octobre 2013

Pilar Rojo Nogurera, présidente du Parlement de Galice, a succédé à Françoise Dupuis, présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale à la présidence de la CALRE 2014. Le Parlement flamand assure la coordination des parlements communautaires et régionaux belges au cours de l'année 2014. Il représente les membres belges au Comité permanent de la CALRE.

La Déclaration de Bruxelles a été adoptée au cours de cette assemblée générale. Elle insiste sur le rôle des parlements régionaux au sein de l'Union européenne, ainsi que leur participation dans le processus décisionnel européen.

Les Régions membres de la CALRE, même si elles présentent de grandes différences culturelles, linguistiques, territoriales, économiques, sociales et disposent de compétences relativement différentes d'un État à l'autre rendant parfois difficile la mise en oeuvre d'initiatives communes, s'efforcent d'œuvrer ensemble au sein de leur référence commune : l'Union européenne. Elles doivent assumer leur rôle d'assemblée régionale au sein de l'UE, en sus de celui qu'elles jouent au sein de leur État respectif.

La Déclaration précise que la CALRE a entamé un travail de réflexion devant aboutir à une redéfinition de ses objectifs et d'organisation de son travail. Elle entend notamment faire baisser ses coûts de fonctionnement, accélérer les travaux et amplifier la diffusion des résultats et recentrer un certain nombre de ses réunions sur Bruxelles, siège principal des institutions européennes.

Les présidents des groupes de travail ou leur représentant ont présenté le rapport des travaux de leur groupe. L'Assemblée plénière a décidé de maintenir cinq groupes de travail pour l'année 2014 :

- Politique de cohésion sera présidé par Clovaldo Ruffato, président du Conseil régional de Vénétie ;
- Politiques européennes territoriale et environnementale sera présidé par Onofrio Introna du Parlement du Conseil régional des Pouilles ;
- Immigration sera présidé par Giovanni Ardizzone de l'Assemblée régionale de Sicile.

Et les deux groupes de travail auxquels notre parlement participe :

- Subsidiarité sera présidé par Raffaele Cattaneo, Président du Conseil régional de Lombardie ;
- E-Democracy sera présidé par Manuel Gracia Navarro, président du Parlement d'Andalousie.

3. Participation au groupe de travail « Subsidiarité » à Bruxelles, le 27 mars 2014

Pour rappel, le groupe de travail « Subsidiarité » de la CALRE a été mis en place fin 2004. Notre parlement a toujours montré un grand intérêt pour le groupe « Subsidiarité » depuis sa création. Ses travaux ont surtout porté sur l'application du contrôle du principe de subsidiarité et le rôle que doivent jouer les parlements régionaux dans ce processus.

Cette première réunion fut l'occasion de présenter le plan de travail 2014 du groupe de travail et d'entendre des experts sur le contrôle du principe de subsidiarité. Chacun des participants au groupe de travail a reçu le projet de lignes directrices visant à établir une méthode de travail pour la participation des assemblées législatives au processus de contrôle.

Ces lignes directrices prônent pour les assemblées législatives européennes un rôle plus efficace dans le processus décisionnel européen et de construction européenne, en collaboration et coopération avec les institutions nationales et européennes concernées, afin de renforcer la participation concrète des assemblées régionales à l'élaboration de la norme européenne.

4. Participation au groupe de travail « E-Democracy » à Séville, les 12 et 13 juin 2014

Les 12 et 13 juin 2014, le groupe de travail E-Democracy s'est réuni au parlement andalou, à Séville (Espagne) à l'invitation de son président Manuel Gracia Navarro et de la présidente de la CALRE Pilar Rojo Noguera.

La E-Democracy propose l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour encourager la participation citoyenne et institutionnelle dans les processus de décision politique. La E-Democracy entend également améliorer la transparence démocratique, ainsi que la crédibilité des assemblées auprès de la société civile.

Après une première réunion en mai 2013 à Séville, il s'agissait cette fois d'analyser les réponses à un questionnaire remis aux assemblées membres, portant sur leur utilisation de divers outils de communication, lesquels renforcent la E-Democracy.

Le rapport de conclusions insiste notamment sur les progrès qui ont pu être enregistrés en matière de transparence

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

60

démocratique au sein des 21 assemblées qui avaient participé à l'enquête. Ainsi, si des améliorations doivent sans doute encore être réalisées dans le domaine des initiatives législatives émanant des citoyens, il est indéniable que le public jeune est davantage sensibilisé au travail parlementaire qu'auparavant.

5. Participation au groupe « Subsidiarité » à Bruxelles, le 17 juillet 2014

Au cours de cette seconde réunion, le groupe de travail a eu l'occasion d'entendre Klemens Fischer, ministre plénipotentiaire et chef du département de la représentation permanente de l'Autriche auprès des institutions européennes ainsi que Thomas Wobben, directeur des politiques horizontales au Comité des régions. M. Fischer a expliqué l'expérience autrichienne en matière de dialogue interparlementaire et de participation au processus décisionnel européen.

M. Wobben a présenté les possibilités pour les assemblées législatives régionales d'intervenir dans la phase pré-législative du processus décisionnel européen.

Le groupe de travail a approuvé « les lignes directrices visant à établir une méthode de travail pour la participation active des assemblées législatives au processus de contrôle ».

Dans cette perspective, il est essentiel pour les parlements régionaux notamment:

- D'analyser le programme législatif annuel de l'Union européenne en vue de définir les dossiers d'intérêt commun et d'ouvrir la participation de représentants de la Commission européenne à l'assemblée générale de la CALRE
- D'identifier les compétences législatives régionales de chaque région dans la perspective de la création d'une plate-forme commune, ce qui permettrait d'identifier les dossiers d'intérêt commun pour procéder au contrôle de subsidiarité
- D'examiner systématiquement au sein de chaque parlement régional ou de chaque commission compétente à travers le contrôle de la subsidiarité, la législation européenne spécifique en soulignant les défauts de légitimité
- De permettre aux assemblées régionales de s'adresser directement à la Commission européenne
- De créer un espace de travail commun aux parlements nationaux et au Parlement européen pour relayer les opinions exprimées par les parlements régionaux et de renforcer la coopération interparlementaire par la présence de représentants de la CALRE
- D'accroître l'efficacité du travail d'audit du Groupe de subsidiarité CALRE

4°) Le Parlement Benelux

Le Conseil interparlementaire consultatif du Benelux (ou « Parlement Benelux ») est présidé pour les années 2013 et 2014 par le Grand-Duché de Luxembourg. Il organise ses sessions plénières à la Chambre des députés de Luxembourg. L'assemblée est composée de 49 parlementaires dont 21 belges émanant des deux chambres nationales ainsi que des assemblées régionales et communautaires. Sous la législature 2009-2014, Christophe Collignon et Jean-Claude Defossé y ont représenté le PFWB. Ils ont siégé respectivement dans la commission Finances et Mobilité et dans la commission de Coopération transfrontalière.

Les 6 et 7 décembre 2013, les membres du Parlement Benelux se sont réunis en session d'hiver sous la présidence de M. Oberweis. L'Union Benelux a défini trois priorités politiques : la mobilité transfrontalière du travail, la facilitation du transport frontalier et la prévention des fraudes. La recommandation du groupe de travail « Fonctionnement du Parlement Benelux » dont l'objet est d'optimiser le travail de l'assemblée en améliorant notamment la communication et l'orientation politique a été adoptée.

L'année 2013 ayant été consacrée « Année européenne du citoyen », Viviane Reding, vice-Présidente du Parlement européen et commissaire en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté a rappelé, dans son allocution, les droits résultant de la citoyenneté de l'Union tout en regrettant les abus en matière de liberté de circulation de services, de produits, de capital et d'êtres humains.

Par ailleurs, le 20 février 2014, les représentants des États bénylusiens ont signé à La Haye la nouvelle Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale. Celle-ci met à la disposition des pouvoirs publics et des institutions des instruments légaux pour étendre la coopération au-delà des frontières dans le but d'améliorer le bien-être, la mobilité, la sécurité et le développement durable pour tous les citoyens.

Les 21 et 22 mars 2014, la session de printemps a débuté par un débat sur la reconnaissance des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles qui, en l'absence de mécanisme automatique, nuit fortement à la mobilité du travail dans l'espace européen. Si une procédure commune pouvait être mise en place par le Benelux, elle apporterait certainement une réponse au chômage important des jeunes.

De plus, elle pourrait catalyser les discussions de l'UE en cette matière et faire avancer ce dossier plus rapidement. La création d'un espace universitaire d'excellence Benelux a également été évoquée. M. Nicolas Schmidt, Ministre du travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale solidaire du Luxembourg a présenté également les conclusions du premier Sommet social Benelux

(Bruxelles – 13 février 2014) et a rappelé que les trois pays étaient confrontés à une concurrence déloyale dans des secteurs spécifiques (dumping social).

C. L'accueil de personnalités et délégations étrangères

1° Les audiences et les visites de courtoisie

Durant la période du 19 septembre 2013 au 24 septembre 2014, le président Jean-Charles Luperto a reçu en audience, au PFWB, les délégations étrangères et ambassadeurs suivants :

- 14 novembre 2013 : S.E.M. Tahar Chérif, ambassadeur de Tunisie et S.E.M. Arthur Harazim, ambassadeur de Pologne ;
- 18 février 2014 : Adonis Adjovi, chef de service de la coopération décentralisée de l'ambassade du Bénin ;
- 26 mars 2014 : une délégation de parlementaires polonais présidée par Marek Ziolkowski, sénateur et président du groupe parlementaire polonais/belge, ainsi que SEM Arthur Harazim, ambassadeur de Pologne.

2° Yamina Benguigui, ministre de la République française chargée de la Francophonie



En janvier 2015, Françoise Bertieaux et Michel de Lamotte ont reçu Yamina Benguigui au parlement.

Le 28 janvier 2014, Françoise Bertieaux, présidente du Réseau des Femmes parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et Michel de Lamotte, président de la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, ont reçu Yamina Benguigui, ministre de la République française chargée de la Francophonie.

L'entretien mené au PFWB fut l'occasion pour Mme Bertieaux et M. de Lamotte de remettre à Mme Benguigui, la Déclaration adoptée par le Réseau à Québec, le 20 janvier 2014. Cette déclaration recommande aux États francophones d'inclure des femmes parlementaires dans les délégations auditionnées par le Comité de la CEDEF (Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

3° Délégation du congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le mardi 4 février 2014, le parlement a reçu une délégation du congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe en vue d'évaluer la mise en œuvre de la charte européenne de l'autonomie locale.

Cette délégation composée de Henrik Hammar (Suède) et Urs Wüthrich-Pelloli (Suisse), rapporteurs de la commission du suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale et de Carlos Eduardo Pacheco Amaral, membre du groupe d'experts indépendants sur la charte européenne de l'autonomie locale, a été accueillie par Michel Lebrun, député et Florinne Pary-Mille, députée.

Cette rencontre a été notamment l'occasion d'aborder la sixième réforme de l'État et le transfert de compétences du niveau fédéral vers les niveaux communautaire et régional, ainsi que le financement des différentes entités et les perspectives de ratification des dispositions non ratifiées de la charte par la Belgique.

Pour rappel, le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il veille, en particulier, à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

4° Rencontre avec le général major du Palais de la Nation.

Le 27 mars 2014, le lieutenant-général Jean-Marie Jockin, quittant le commandement militaire du Palais de la Nation, est venu présenter au Président du parlement, son successeur, le général major Harry Vindevogel, jusqu'alors commandant de l'École royale militaire. Le commandement militaire ne relevant plus de l'armée mais exclusivement des présidents d'assemblées, cette présentation est d'usage.

5° Délégation de la ville Ho Chi Minh-Ville (Vietnam)

Le mardi 1^{er} juillet 2014, le président Luperto a reçu lors d'un petit

3. Le parlement, acteur sur la scène internationale

62

déjeuner de courtoisie et en présence de S.E.M. l'ambassadeur du Vietnam à Bruxelles une délégation de la ville de Ho Chi Minh-Ville (Vietnam) emmenée par le Président du Comité du Peuple de Ho Chi Minh-Ville, Lê Hoàng Quàn .

Les deux présidents ont rappelé les liens étroits qui unissent le Vietnam et la Fédération Wallonie-Bruxelles caractérisés par une coopération efficiente. Les axes prioritaires sont principalement l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation; la formation technique et professionnelle, la culture ainsi que la diversité culturelle.

C'est également au sein des instances de la Francophonie que les deux pays se côtoient et développent une profonde confiance mutuelle. Le président Luperto a souligné, dans ce cadre de discussion, le rôle actif joué par le Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles au sein de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Par ailleurs, un point sur l'état de la situation politique dans les deux pays a été l'objet de discussions.



© DR

6° Délégation de Louisiane (USA)



© DR

Le vendredi 4 juillet 2014, Corinne De Permentier, secrétaire du Bureau du parlement a représenté le président en mission et accueilli une délégation de parlementaires louisianais.

Sur le territoire aux fins de participer aux festivités « Cap Louisiane » organisées dans le cadre du jumelage entre les villes de Namur et Lafayette, les parlementaires louisianais ont profité de leur séjour pour approfondir leur connaissance des structures institutionnelles du pays. Ainsi, ont ils pu découvrir dans l'atrium l'exposition du 40^{ème} anniversaire du Parlement de la Fédération », retraçant sa propre histoire. Ils ont également eu l'occasion de s'entretenir longuement avec Corinne De Permentier et d'échanger leurs expériences mutuelles.

Lors des discussions, il a été rappelé qu'en octobre 2012, le Parlement a accueilli la 11^{ème} session de la Commission mixte permanente dans le cadre du programme de coopération Wallonie-Bruxelles-Louisiane pour les années 2012-2016. Madame De Permentier en a profité pour saluer l'excellent travail du CODOFIL (le Conseil pour le développement du Français en Louisiane) qui a permis de faire renaître ces dernière années un intérêt pour la langue française en Louisiane.



4 Un parlement tourné vers l'extérieur

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

64



Philippe Mathy, lauréat du prix littéraire 2013.



« Chaos ou pas je rentre chez moi », photo lauréate des prix du Journalisme 2013.

A. Le parlement organise

1° Des prix

1. Le prix littéraire

En vertu du décret du 16 avril 1975, le 16 octobre 2013, Jean-Charles Luperto, président du parlement, et Jean-François Istasse, président du jury, ont remis le prix littéraire 2013 à Philippe Mathy pour son recueil *Sous la robe des saisons* paru en 2013 aux éditions de « l'Herbe qui tremble ». Le jury était composé de membres de l'Académie royale de Langue et de Littérature française, du Pen Club, de l'Association des Ecrivains belges et du Conseil de la Jeunesse. Il s'est réuni cinq fois, pour examiner la recevabilité des 77 ouvrages candidats, pour procéder à quatre tours de lecture et pour désigner les quatre finalistes et le lauréat.

Les autres finalistes retenus étaient Luc Dellisse pour *Ciel ouvert* (éditions Le Cormier), Michel Ducobu pour *Sable seul* (éditions Flavio De Beni), Béatrice Libert pour *Ecrire comme on part* (éditions Le Bruit des Autres) et Lucien Noullez pour *Sur un cahier perdu* (inédit).

2. Les prix du journalisme

Le mercredi 4 décembre 2014, Jean-Charles Luperto, président du Parlement, a décerné les prix du Journalisme, catégories « presse écrite » et « photo », à l'issue de deux délibérations organisées en novembre.

Dans la catégorie « presse écrite », 31 journalistes avaient déposé leur candidature. Le jury, présidé par Jean-François Istasse, a attribué le prix à Frédéric Loore, pour son reportage publié dans Paris-Match et intitulé « Marque ou crève ». Il explique comment des dizaines de jeunes footballeurs africains arrivent en Belgique pour poursuivre un rêve qui se révèle le plus souvent n'être qu'un mirage : réussir une carrière professionnelle dans un club

d'élite. Le journaliste a reçu des mains de M. Luperto son prix d'une valeur de 4.000 €.

Dans la catégorie « photo », il fallait départager 11 candidats. A l'issue de ses deux délibérations, le jury a décidé d'attribuer le prix à Yves Herman (agence Reuters). Intitulée « Chaos ou pas, je rentre chez moi », sa photo fut prise à Liège, lors d'affrontements entre des forces de l'ordre et les travailleurs d'Arcelor Mittal, le 29 janvier 2013. Le jury a relevé « La dextérité technique du photographe et les contrastes que dégage la photo ; à la fois le contraste des protagonistes et le contraste des couleurs ». Yves Herman a reçu son prix qui s'élève à 2.500€.

3. Le prix Jeunes Artistes

Chaque année, le prix « Jeunes Artistes » du parlement récompense un(e) jeune artiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est consacré successivement suivant une rotation de quatre années aux disciplines suivantes : « design », « sculpture et installation », « peinture et dessin », « photographie, image imprimée et art numérique ».

En 2013, c'est l'artiste Jonathan De Winter qui fut proclamé lauréat du prix récompensant les sculptures et installations.

L'édition 2014 était consacrée quant à elle à la peinture et au dessin.

Le jury, présidé par Isabelle Emmerly, était composé de Bénédicte Henderick et Jacques Richard, en leur qualité d'artiste et de professeur dans la discipline récompensée, de Alain Delaunois et André Darteville, en raison de leur collaboration avec la presse écrite ou audiovisuelle ainsi que d'Aida Kazarian et Gabriel Belgeonne, en tant que membres de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Enfin, les députés Véronique Salvi, Christos Doukeridis et Gilles Mouyard ont complété le jury.



L'une des œuvres du Prix Jeunes Artistes.



Les jeunes lauréats du concours « Communication moderne et diversité de la langue française ».

2° Le Parlement Jeunesse

Du 3 au 7 mars 2014, durant le congé de détente (Carnaval), le Parlement a accueilli les députés en herbe lors de la 17^{ème} session du « Parlement Jeunesse ». 72 jeunes dont une dizaine envoyés par le Québec, le Jura suisse, la Vallée d'Aoste, la République démocratique du Congo et le Sénégal ont pris la place des parlementaires pour débattre de quatre grands sujets de société. Au total, ce sont près d'une centaine de jeunes (députés, collaborateurs, journalistes, attachés de presse, etc) qui ont prêté serment dans l'hémicycle communautaire.

Les ministres de la « Pégionie », État francophone fictif au contexte socio-économique similaire à la Belgique, ont présenté cette année à l'assemblée des décrets relatifs à l'instauration d'une taxe carbone, au renforcement de la protection des mineurs dans l'audiovisuel, à la création d'un revenu parental et une réforme complète du système carcéral.

Ces jeunes ont ainsi pu découvrir pendant toute une semaine, les rouages de la démocratie, l'art subtil du compromis et de la négociation ainsi que la richesse d'un dialogue fondé sur le respect de l'autre. Dépaysement, enrichissement mutuel et remise en question ont, à l'instar des années précédentes, été au rendez-vous lors de cette édition 2014.

3° Des concours à destination du public scolaire

Le 1^{er} octobre 2013, le parlement a donné le coup d'envoi du concours à destination de l'enseignement secondaire sur le thème « Communication moderne et diversité de la langue française ».

Organisée cette année à l'attention des élèves de 3^{ème} et 4^{ème} secondaires, tous réseaux confondus, cette 3^{ème} édition a recueilli la participation d'environ 580 jeunes. Cette année, ils devaient allier communication moderne et langue française en écrivant

L'enthousiasme et la joie de vivre des participants du Parlement Jeunesse ont fait plaisir à voir.



4. Un parlement tourné vers l'extérieur

66

une chanson, en réalisant un clip vidéo et en communiquant leur expérience sur un blog.

Le jury, composé de pédagogues et d'auteurs de littérature d'enfance et de jeunesse, a désigné comme lauréats pour la 3^{ème} secondaire, la classe « section artistique » de l'Institut Provincial de Tournai, avec le projet intitulé « Communication » et, pour la 4^{ème} secondaire, la classe de 4^{ème}C de l'Athénée Royal de Fontaine-L'Évêque, avec le projet « Je prends mon envol ».

C'est en Vallée d'Aoste du 25 au 29 juin 2014 que ces deux classes lauréates se sont envolées pour profiter d'un séjour au programme socioculturel bien rempli.

Le Jury a également décerné deux prix « coup de cœur » à la classe de 3^{ème} G du Centre scolaire du Sacré-Cœur de Jette pour « Au fil du temps » et à la classe de 4^{ème} G1 du Lycée Charles Plisnier de Saint-Ghislain pour « Laisser un message ». Chacune des deux classes a reçu un exemplaire original et signé de la lithographie réalisée à l'occasion du quarantième anniversaire du PFWB par Philippe Geluck. Tous les élèves ont également reçu un bon Fnac d'une valeur de 25 €.

Les quatre clips lauréats sont visibles sur le site www.pfwb.be, rubrique Infos pratiques – concours.

4° Une journée de soutien à la lutte contre le VIH/SIDA

Eddy Caekelberghs (au centre), journaliste bien connu sur les ondes de La Première (RTBF), a animé la séance consacrée à la journée de soutien à la lutte contre le VIH/SIDA.



Conformément à la résolution commune adoptée en 2004 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement wallon et le Parlement francophone bruxellois, le PFWB a marqué cette année encore son soutien à la Journée mondiale de lutte contre le Sida.

Le 29 novembre 2013, Thierry Martin, le directeur de la Plate-forme Prévention Sida, a présenté au Parlement francophone bruxellois la première enquête sur les conditions de vie des séropositifs en Belgique francophone. Les derniers spots de la campagne de prévention, mise sur pied par la Plate-forme, ont été projetés à cette même occasion.

L'hémicycle du PFWB a ensuite accueilli lors de cette même journée un colloque scientifique au cours duquel Laurette Onkelinx et Fadila Laanan, respectivement ministres de la Santé des gouvernements fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont fait état des politiques menées. Par ailleurs, deux professeurs de renommée internationale, Nathan Clumeck, directeur médical au CHU Saint-Pierre et Jacques Leibowitch, consultant infectiologie à l'hôpital Pointcaré de Garches et auteur du livre « Pour en finir avec le SIDA », ont également confronté leurs points de vue sur la prise en charge thérapeutique des patients séropositifs.

Comme chaque année, une bache arborant le symbole de la lutte contre le VIH a orné la façade du parlement pendant une semaine.

5° Des visites

Cette année, pas moins de 650 personnes ont ouvert les portes de l'institution. Parmi ces personnes, une répartition par catégorie peut se faire de la manière suivante :

- 71% groupes scolaires ;
- 13% groupes accompagnés de députés ;
- 16% groupes d'adultes divers.

Ces visites guidées permettent aux jeunes et moins jeunes de se familiariser avec le travail d'une assemblée législative soucieuse de la gestion de compétences qui les concernent au premier chef comme l'enseignement et la culture par exemple.

6° Un stage

Dans le cadre du programme d'accueil d'un stagiaire universitaire québécois mené par l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) et les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOGIQ), notre administration a accueilli à partir du 16 septembre 2013 jusqu'au 6 décembre 2013, Caroline Murphy. Cette dernière avait un profil de chargé de communication et relations publiques et a évolué au sein de la Direction générale des Relations Extérieures sous la supervision du Greffier.

B. Le parlement accueille

Le PFWB met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, mais aussi de tiers. Le Bureau ou la présidence, en concertation avec le secrétaire général, peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit avoir un intérêt pour



Bernard De Vos, le Délégué général aux droits de l'enfant. Le colloque « Sagesse et résistance ».

le parlement au point de vue de la promotion de ses activités ou de ses bâtiments. La manifestation ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

1° Le 100^{ème} anniversaire de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles-Capitale

Le samedi 12 octobre 2013, le parlement a accueilli la séance académique célébrant le centième anniversaire de la Ligue wallonne de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une association sans but lucratif attachée à la défense de Bruxelles en tant que ville d'expression et de culture françaises et région à part entière, ainsi qu'à la promotion de la communauté de destin entre la Wallonie et Bruxelles.

Ses activités sont inscrites sur deux axes : les loisirs, la culture et la convivialité d'une part ; le combat francophone d'autre part.

2° La séance de rentrée de OLC « Ouverture aux Langues et Cultures - AGERS

Le 8 novembre 2013, la direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé la séance de rentrée du Programme d'Ouverture aux langues et aux Cultures (OLC) qui permet aux écoles de donner des cours de langues et/ou des cours d'ouverture aux cultures, intégrés ou non dans le cursus scolaire.

Cette séance a rassemblé 150 personnes : ambassadeurs, représentants d'ambassades, conseillers de la ministre de l'Éducation, enseignants belges et étrangers, chefs d'établissement scolaire, représentants du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentants d'ASBL, artistes, écrivains, ...

Au cours de cette séance, Ahmad Aminian, islamologue, philosophe, historien des religions, entre autres médiateur scolaire, chercheur à l'ULB, président du Centre Culturel Omar Khayam, a présenté un exposé intitulé : *La Belgique à la croisée des langues et des cultures*. L'assemblée a également eu l'occasion de voyager au travers des contes russes traditionnels.

Cécile Gouzée, coordinatrice au bureau d'Assistance eTwining

pour la FWB, a présenté l'eTwining et a fait état de la mise en œuvre du programme Erasmus +.

L'après-midi, trois ateliers ont été proposés aux participants : une visite de l'exposition installée dans l'atrium et intitulée « Voyage magique d'un certain zéro » en compagnie d'Eva Nothomb, un atelier sur la « Sensibilisation à la notion de choc culturel » avec Xavière Remacle et un atelier « Identités multiples » animé par Ahmad Aminian.

3° Le colloque « Pauvreté des familles et droits de l'enfant »

Le mardi 19 novembre 2013, dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, Jean-Charles Luperto, Président, et les membres du Bureau du PFWB, Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGDE) et Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), ont abordé, à l'occasion d'un colloque, la question de la pauvreté des familles et des droits de l'enfant.

Avec cette initiative, le PFWB a souhaité faire entendre la voix des jeunes et des enfants vivant des situations de précarité et de pauvreté. Ainsi, la journée a débuté par les interventions des trois hôtes susmentionnés et la présentation du rapport annuel du DGDE, avant de se poursuivre par la projection du DVD « Pauvreté : parlons jeunes ! », résultat d'un projet participatif qui a réuni pendant une semaine 20 jeunes de Wallonie et de Bruxelles. Le colloque s'est terminé par un débat entre participants.

4° Le colloque « Sagesse et résistance dans les littératures francophones »

Les 28 et 29 novembre 2013, le parlement a accueilli un colloque international et francophone organisé par l'Association européenne des études francophones et les Archives & Musée de la Littérature, intitulé *Sagesse et résistance dans les littératures francophones*.

Ce colloque a réuni une trentaine de spécialistes : auteurs, chercheurs, professeurs venus du monde entier et soucieux de débattre ensemble des manières dont les Francophonies

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

68

Rencontre-débat avec l'Institut supérieur de pédagogie Galilée (Bruxelles).



littéraires abordent cette double question de la violence du monde et de la résistance aux aléas de la vie.

Par cette initiative, le parlement manifeste son souci d'intégrer à ses enjeux politiques la dimension francophone, dimension transversale qui influence grandement le destin de tous les pays de Francophonie.

5° L'Assemblée générale de la concertation permanente des Médiateurs et Ombudsmans (CPMO)

Le 13 décembre 2013, la CPMO a tenu, dans les locaux du parlement, son assemblée générale à l'invitation du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La CPMO réunit l'ensemble des ombudsmans/médiateurs institutionnels (médiateurs fédéraux, médiateurs flamand et de la Communauté germanophone et le médiateur commun de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles), les médiateurs sectoriels (médiateurs des chemins de fer, des télécoms, des services bancaires, des assurances...) et les médiateurs locaux.

Au cours de cette réunion, les participants ont passé en revue les points relatifs à la gestion de l'association et ont eu l'occasion d'échanger avec un huissier de justice, représentant la Chambre nationale des huissiers de justice, notamment sur la question de l'intervention d'un médiateur lorsqu'une procédure de saisie est en cours d'exécution ou encore celle de la déontologie des huissiers de justice.

6° Le colloque sur les élèves « à haut potentiel »

Le 21 janvier 2014, un colloque organisé à l'initiative de la

députée Caroline Persoons a analysé la situation des élèves « à haut potentiel » (HP) dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et particulièrement les aménagements à mettre en place dans le cadre de leur scolarité.

Partant du constat que l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas adapté à leur façon de réfléchir et d'apprendre, le colloque a tenté de répondre aux questions suivantes : « Pourquoi et comment les reconnaître ? Comment rencontrer leurs besoins spécifiques tant intellectuels qu'affectifs ? Comment éviter le décrochage scolaire de ces élèves pour qu'ils bénéficient d'un enseignement équitable ? »

Le colloque a également souligné combien un diagnostic précoce permettait à l'enfant « HP » de devenir un adulte heureux et de développer ses capacités hors normes.

Pour terminer, Caroline Persoons a présenté et commenté la proposition de résolution qu'elle a déposée en juillet 2012 au Bureau du parlement en collaboration avec les députés Jean-Luc Crucke et Didier Gosuin, visant à obtenir la reconnaissance officielle des besoins spécifiques des enfants HP et d'en améliorer la prise en charge dans l'enseignement.

7° La rencontre-débat avec l'Institut supérieur de pédagogie Galilée

Le 24 janvier 2014, dans le cadre d'une semaine d'activités consacrées aux questions sociologiques et politiques de l'éducation, l'Institut supérieur pédagogique Galilée a organisé une rencontre-débat autour de la question: « Si après les élections de mai 2014, votre parti occupe le poste de ministre de l'enseignement obligatoire, quelles sont les deux mesures ou

réformes de l'enseignement qui seront déposées directement sur la table du gouvernement ? »

Les députés Jacques Brotchi, Julie De Grootte, Caroline Désir et Barbara Trachte se sont pliés à cet exercice démocratique et ont également répondu aux questions et aux inquiétudes des futurs jeunes enseignants.

8° La communautarisation des Maisons de Justice

Le vendredi 31 janvier 2014, le groupe cdH du parlement a organisé un colloque sur la communautarisation des Maisons de justice, compétence transférée par la sixième réforme de l'Etat.

Pour rappel, les Maisons de Justice assument plusieurs missions sensibles telles que la surveillance électronique, la médiation pénale, la libération conditionnelle, la probation, les peines de travail et l'accueil des victimes.

Or, les chiffres avancés par Annie Devos, directrice générale des Maisons de Justice, illustrent l'ampleur de la tâche attribuée à la Fédération : 28 Maisons de Justice, 1.200 membres du personnel et environ 70.000 personnes suivies. Il s'agit d'un réel « nouveau métier » pour la Fédération.

Autre défi mis en avant par Lucien Nouwynck, procureur général près de la cour d'appel de Bruxelles : assurer le maintien de la cohérence de la chaîne pénale. En effet, avec la communautarisation, le pouvoir fédéral conserve la définition de la politique criminelle, tandis que la communauté en reçoit l'exécution au travers des Maisons de Justice. Il s'agit par conséquent d'instaurer un dialogue efficace afin d'éviter que deux niveaux de pouvoir se renvoient la responsabilité dos-à-dos.

9° Les Rencontres - association des villes et régions de la grande Europe pour la culture

Le 6 février 2014, le parlement a accueilli l'une des journées de réflexion et de débats que l'association « Les Rencontres – association des villes et régions de la Grande Europe pour la Culture » a organisées à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire. Cet événement, réalisé en collaboration avec la COCOF, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Bruxelles, a rassemblé une septantaine de participants issus des quatre coins de l'Europe. Les échanges ont porté sur la culture et son rôle dans l'intégration européenne. Ils ont présenté les futures Capitales Européennes de la Culture (Mons 2015, Plzen 2015, La Valette 2018 et Leeuwarden 2018). Une table ronde sur les réseaux culturels européens et une séance plénière sur le processus de refondation de l'association ont ensuite été mises sur pied.

10° La journée d'études sur les apprentissages de la lecture

Le 13 février 2014, le parlement a accueilli un colloque, organisé par le Centre de Coopération Educative et le Service de la Lecture Publique. Celui-ci a rassemblé 200 acteurs du monde socio-éducatif autour du thème : « La lecture et l'écriture : l'affaire de tous !? ».

Les participants provenant d'horizons différents (bibliothèques, écoles fondamentales, hautes écoles, organismes culturels) ont eu l'occasion de suivre la présentation du dispositif « Classe Lecture » par Jean Zuède, porteur du projet et Michel Piriou de l'association française pour la lecture. La journée s'est poursuivie par des travaux en atelier et une plénière.

11° La conférence de lancement du programme « Erasmus+ » 2014-2020

Le mardi 18 février 2014, les ministres compétents en matière d'Education, de Formation et de Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ont lancé officiellement, au cours d'une conférence, le nouveau programme européen « Erasmus+ ».

Erasmus+ s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans. Il regroupe l'ensemble des programmes de l'Union européenne en faveur de l'Education, de la Formation, de la Jeunesse et du Sport, notamment le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – LLP (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), le programme Jeunesse en action et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink) et le programme de coopération avec les pays industrialisés.

Pour la première fois, il intègre un programme d'activités sportives. Ce regroupement va permettre aux futurs candidats de mieux comprendre les différentes possibilités qui leur sont offertes en matière de mobilité à l'échelle européenne.

12° La treizième édition de l'opération « Je lis dans ma commune »

Le 31 mars 2014, le parlement a accueilli la remise des prix de l'opération « Je lis dans ma commune ». À cette occasion, les prix « Coup de cœur » du jury et les prix spéciaux de la Loterie Nationale ont été dévoilés avec, dans l'ordre, les communes d'Evere, Jette, Ixelles et Uccle comme heureuses lauréates.

Cette opération a pour objectif de mettre le livre et la lecture au centre de la vie des communes de Wallonie et de Bruxelles

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

70

à l'occasion de « La Journée mondiale du Livre et du Droit d'Auteur ». Après douze années de succès, la treizième édition s'est déroulée du 23 avril au 4 mai 2014. Au total, ce sont 469 projets organisés dans près de 200 communes. Chaque année, plus de 70.000 participants, attachés à l'opération et à ses valeurs positives, prennent part aux activités. Dans le cadre de cette action de promotion du livre, des milliers de prix sous forme de chèques-livres sont remis aux participants.

13^e Journée de travail du Comité national francophone belge de la campagne européenne contre le discours de haine en ligne

Le 25 avril 2014, le Comité francophone belge de la campagne lancée par le Conseil de l'Europe contre le discours de haine en ligne a organisé, dans l'enceinte du parlement et avec son concours, une journée de réflexion autour de différentes approches de cette thématique : ses motivations, sa propagation, ses dangers et les moyens mis en œuvre par les autorités pour y mettre un terme.

Dès le matin, dans l'atrium, des activistes de plusieurs associations impliquées dans la campagne (Loupiote, Promo Jeunes, Infor Jeunes, le MRAX, le CCLJ, le Conseil de la Jeunesse...) ainsi que le BIJ (Bureau International Jeunesse) sont venus présenter au public leurs actions, leurs outils ainsi que les formes d'accompagnement des victimes qu'ils proposent.

Par ailleurs, des intervenants de divers horizons (Police fédérale, Centre interfédéral pour l'Égalité des Chances, acteurs de l'enseignement, centres de jeunes de Belgique, de France et d'Italie...) ont échangé avec le public leurs expériences, leurs réflexions sur les phénomènes d'exclusion et leurs pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de discours de haine. Quatre groupes de travail ont également été constitués portant sur deux thèmes majeurs: la prévention et l'accompagnement des victimes.

14^e La remise des prix « Journalistes en herbe »

Le mercredi 28 mai 2014, les prix du concours « Journalistes en herbe » ont été dévoilés au parlement en présence de Alain Destexhe, membre du Bureau du parlement, de représentants du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des élèves, de leurs professeurs et des journalistes ayant accompagné les classes.

Près de 2000 élèves de 6^{ème} primaire et 1^{ère} et 2^{ème} secondaire, 73 enseignants, issus de 64 établissements scolaires, tous réseaux et types d'enseignement confondus, ont participé à cette 6^{ème} édition. Pas moins de 52 projets de journaux ont été élaborés par les élèves, 22 projets émanant de l'enseignement primaire et 30 de l'enseignement secondaire.

Le jury composé de Christiane de Caluwé et Sandra Preud'homme (Cellule Culture-Enseignement), Joan Condijs (journaliste et professeur à l'Institut de Journalisme), Philippe Coulée (journaliste et enseignant), Philippe de Braconnier (administrateur délégué Gouvernance et Démocratie Conseil ASBL) et Yvan Scoys (journaliste et enseignant) a décerné le second prix catégorie primaire à l'école « La petite Source » de Biez, le second prix « catégorie secondaire » à l'Athénée Royal Ardenne Hautes Fagnes de Stavelot, le premier prix « catégorie primaire » à l'Ecole fondamentale de la Providence de Champion et le premier prix « catégorie secondaire » à l'IPES de Tournai.

C. Lieu de culture, le parlement expose



Une exposition dans le cadre de la 20^{ème} Commémoration du génocide des Tutsi

Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire des commémorations de ce qu'il faut aujourd'hui appeler « le génocide des Tutsi », des crimes contre l'Humanité à l'encontre des Hutu modérés et des crimes de guerre contre les dix casques bleus belges, le parlement a abrité l'exposition « Les cent jours du génocide des Tutsi, 1994 – 2014 ». Elle était montée en collaboration avec l'ASBL Ibuka-Mémoire et Justice (centre labellisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

D. Le parlement soutient

1^o Des événements importants

Plus que jamais, le parlement entend contribuer à la richesse de la vie culturelle, sportive et associative à Bruxelles et en Wallonie. C'est pourquoi, il apporte son soutien à des

événements d'envergure dont la renommée va bien au-delà de la Fédération.

Le Trophée Commune sportive (TCS). Le 17^{ème} trophée de la commune sportive a été décerné le samedi 28 septembre 2013, à Jambes : mini foot, jogging, natation, pétanque, tir à l'arc et VTT ont fait bouger pas moins de 4.500 personnes issues de 90 communes wallonnes et bruxelloises. Les parrains de cette 17^{ème} édition étaient les athlètes Nafissatou Thiam et Adrien Deghelt.

Le « TCS » constitue ainsi depuis plusieurs années, sous l'impulsion conjointe du parlement, du gouvernement et de la direction générale «Sport» du ministère, le volet sportif de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il incite un maximum de communes à profiter de cette journée pour promouvoir l'activité sportive en leur sein.

En 2014, pour sa 44^e édition, le Festival de Wallonie a choisi, le saxophoniste Fabrizio Cassol comme invité d'honneur. Huit concerts lui ont été consacrés durant toute la durée du festival, lequel s'est étalé de juin à octobre.

Le parlement a une fois encore apporté sa contribution à l'organisation de cet événement qui porte haut les couleurs de la musique classique.

Le Festival International du Film d'Amour de Mons a fait le bonheur des cinéphiles du 14 au 21 février 2014. « Wajma, une fiancée afghane », du réalisateur Barmak Akram a remporté haut la main le Grand Prix du festival. Ce film a clôturé en beauté une 30^{ème} édition à laquelle le parlement apporte son soutien depuis de longues années.

La dictée du Balfroid. 495 jeunes finalistes s'étaient donné rendez-vous au Palais des Congrès de Liège, le samedi 17 mai 2014 pour disputer la 27^{ème} édition de la dictée du Balfroid. Depuis plus de 15 ans, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est présent à chaque finale de ce concours d'orthographe pour y soutenir les jeunes candidats. Le pluriel des mots composés, l'accord du participe passé et d'autres pièges de la langue française ont nourri la dictée soumise aux élèves, tous inscrits en 6^{ème} année de l'enseignement primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Finalement Françoise Penelle de l'institut Saint-Joseph de Bastogne a remporté l'épreuve.

Le Concours Reine Elisabeth. Le 31 mai 2014, Sumi Hwang fut la première lauréate du concours de chant 2014. Le Grand Prix International Reine Elisabeth - Prix de la Reine Mathilde a reçu 25.000 € et la promesse de nombreux concerts en Belgique et à l'étranger. La culture et la musique étant au cœur des compétences de la Fédération, le parlement a évidemment renouvelé la convention qui le lie à cet événement important.

Les Francofolies de Spa. Comme chaque année, le Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles a apporté son soutien aux Francofolies de Spa. Ce festival de la chanson francophone a eu lieu du 16 au 21 juillet 2014. Le président et le Bureau du parlement ont tenu à ce que l'institution marque sa présence à travers une visibilité soutenue.

C'est ainsi qu'un spot du parlement a été diffusé sur les deux écrans géants de la place de l'Hôtel de Ville, entre les concerts de la scène principale « Pierre Rapsat ». Les très nombreux spectateurs de Stromae ou Patrick Bruel ont ainsi pu mieux se rendre compte des compétences du « parlement des francophones ». Des banderoles et des drapeaux aux couleurs du parlement étaient disséminés un peu partout sur le site des Francofolies. Le vendredi 18 juillet, le parlement a en outre organisé une soirée spéciale au casino spadois.

Plus de 180.000 personnes ont assisté à ce grand festival au cours duquel la francophonie tient une place de choix. Le Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles est heureux d'avoir apporté sa contribution à cette manifestation qui a su marier culture et grand public.

2° D'autres initiatives

À côté de ces événements renommés, le parlement apporte également une aide ponctuelle à d'autres initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés d'abord à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'assemblée et sont accessibles sur le site www.pfwb.be – rubrique infos pratiques – subventions.

Au total, le Bureau a ainsi accordé son soutien à près de 66 dossiers, pour un montant globalisé de 95.000 € sur la session 2013-2014.



4. Un parlement tourné vers l'extérieur

72

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du parlement :

2013 = 10 dossiers

- Centre Wallonie-Bruxelles (à Paris)
- Maison de la francité
- Un soir un grain ASBL
- Ecole des Arts de Braine l'Alleud
- Fréquence Musicale ASBL
- Gaito Five
- Centre culturel G. Bernard
- Cevipol
- Matters Collective
- ULB Mun

2014 = 55 dossiers

- Dictée du Balfroid
- ULB Mun
- Matters Collective
- Année internationale Sax
- FIFA
- Un autre regard ASBL
- GIRB ASBL
- Galas folklore wallon ASBL
- AJMO ASBL
- Pays de Geminiacum ASBL
- La Vénerie
- Soleil levant ASBL
- Université de Liège
- Alteo Sports ASBL
- Alamia ASBL
- Espace Arthur Masson ASBL
- Athénée Royal de Welkenraedt
- Télévie
- Idaho ASBL
- Tour du coeur ASBL
- Office Tourisme Andenne
- Verviers Music
- Monyana ASBL
- Orchestre symphonique Val de Sambre
- CACT ASBL
- Arc-en-ciel
- Un soir un grain ASBL
- Juillet musical d'Aulne
- La Semo ASBL
- Cie Enchantée ASBL
- Comédiens du Petit Ry
- Théâtre au Vert ASBL
- Mon Incroyable Anniversaire ASBL
- Festival du Film francophone (FIFF)
- ESPAS (association de fait)
- Cie Ô Théâtre ASBL

- Arts Nandrin ASBL
- Belgian wheelchair tennis Open ASBL
- Association musicale Concerto ASBL
- Fondation Luc Legrain
- Luc Baba
- Théâtre 1 jour
- Equipages ASBL
- Lézards cyniques ASBL
- L'Echange ASBL
- Guarneri Productions ASBL
- Panathlon ASBL
- Le Mesureur ASBL
- Sites en ligne ASBL
- Association de fait Nicolas-Fontaine
- Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles ASBL
- La chaîne de l'espoir AISBL
- Agenda politique ASBL
- La Ligue francophone de Badminton
- Centre Wallonie-Bruxelles (à Paris)

Total : 65 dossiers

E. Le parlement communique

Depuis le début de la législature, en 2009, et singulièrement depuis 2011, notre assemblée a entrepris une vaste opération de transparence démocratique. Dans ce but, elle a élargi ses outils de communication. Un coffret de prestige riche de deux volumes, des bornes interactives disposées au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ligne qui abrite l'hémicycle, un nouveau site Internet (www.pfwb.be), un film institutionnel et même un documentaire sur la RTBF ont contribué à ouvrir l'assemblée au monde extérieur et à la faire connaître au grand public.

Durant la session 2013-2014, l'administration du parlement a poursuivi cette politique de communication à l'aide des outils et initiatives suivant :

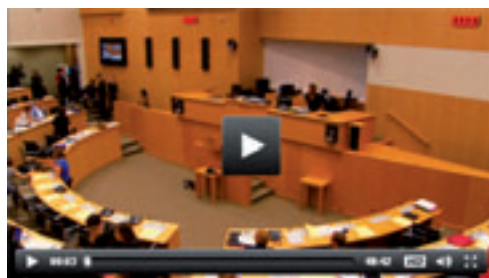
1° Avec la brochure « Dix questions que tu te poses »

En septembre 2013, les services du parlement ont édité la brochure « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Dix questions que tu te poses ». Conçues pour les écoles de l'enseignement primaire de la Fédération, elle a connu un succès considérable puisqu'au total, plus de 30.000 exemplaires ont été écoulés auprès des instituteurs.

Ceux-ci ont exploité la brochure pour expliquer l'origine de la fête de la Fédération, le 27 septembre, ainsi que les compétences et le fonctionnement de notre assemblée. La diffusion considérable de cet outil pédagogique a constitué un motif de satisfaction important dans le chef du parlement qui a ainsi démontré sa capacité à répondre aux demandes du monde scolaire.



« Dix questions que tu te poses » a été diffusée à hauteur de 30.000 exemplaires.



La séance plénière désormais accessible en « streaming ».



Un livre a compilé tous les grands moments des Etats généraux d'information.

2° Avec « La Une du Parlement »

A la faveur de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre 2013, le parlement a également édité la 13e édition de « La Une du parlement ». Ce document de quatre pages a été distribué à hauteur de 40.000 exemplaires dans tout l'arrondissement de Mons. Il s'agissait de marquer l'organisation de la fête au cœur de la « Cité du Doudou », par ailleurs désignée capitale européenne de la culture en 2015.

3° Avec la « Web TV »

Depuis janvier 2014, le parlement diffuse en direct sur le web les débats de ses séances plénières (accessible à partir du site www.pfwb.be ou immédiatement sur la plate-forme de diffusion direct.pfwb.be). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la volonté générale du parlement d'accroître encore sa transparence et de se rapprocher des citoyens.

Pas moins de six caméras disposées dans l'hémicycle cadrent automatiquement les députés et ministres lorsqu'ils prennent la parole. La plate-forme web indique également à tout moment le sujet traité ainsi que l'identité de l'orateur.

Depuis la session extraordinaire du 17 juin 2014, les enregistrements vidéos des séances plénières sont également disponibles en « vidéo à la demande » sur le site tv.pfwb.be, qui intègre un dispositif permettant le partage sur les réseaux sociaux d'une séquence correspondant à une intervention, à un sujet ou à l'ensemble d'une réunion.

4° Avec le rapport d'activités

Le tout premier rapport d'activités du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est sorti de presse le 15 janvier 2014. Il couvrait la session législative 2012 – 2013. Ce document, totalement inédit, tant dans sa forme que sur le fond, illustre la volonté du Bureau de valoriser le travail législatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers toutes ses compétences comme

l'enseignement, le sport ou encore la jeunesse.

En n'omettant aucun détail, à la fois exhaustif et pédagogique, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur parlement en particulier. En outre, ce rapport souligne le développement des relations internationales, ainsi que la communication institutionnelle. Enfin, il diffuse un éclairage particulier sur l'administration sur le plan des ressources humaines et financières, mais aussi des marchés publics.

5° Avec le livre sur les Etats généraux des médias d'information

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a organisé les Etats généraux des médias d'information. Il s'agissait de préparer la presse tant écrite, qu'audiovisuelle et numérique aux grands défis de demain, tout en détaillant les difficultés auxquelles elle est confrontée (lire p45).

Du 16 décembre 2010 au 29 janvier 2014, des dizaines d'acteurs du monde des médias francophones se sont succédés pour analyser trois grands thèmes : « acteurs, marchés et stratégie », « statut et formation des journalistes » et « liberté d'expression ». Ces débats souvent passionnants ont fait ensuite l'objet de recommandations d'« animateurs-experts ».

L'ouvrage « Les Etats généraux d'information au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – constats, analyses, débats » présente l'intégralité des rapports de synthèse de chacun des ateliers, ainsi que les réflexions des quatre groupes politiques parlementaires à l'origine de cette initiative. Il est édité par le parlement et constitue un outil indispensable à la bonne compréhension de notre paysage médiatique belge francophone.

Riche de 370 pages, il a fait l'objet d'une présentation à la Foire du livre de Bruxelles le samedi 22 février 2014. Le livre a ensuite

4. Un parlement tourné vers l'extérieur

74



« Les Niouzz » sur la RTBF a expliqué le fonctionnement d'une assemblée.

été distribué aux interlocuteurs du paysage médiatique en Belgique francophone.

6° Avec l'émission « Les Niouzz »

En avril 2014, « Les Niouzz », le journal télévisé pour les enfants, sur la RTBF, a choisi le Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles pour expliquer le fonctionnement d'une assemblée. Leurs reportages sont tombés à point nommé alors que se profilaient les élections législatives, régionales et européennes du 25 mai 2014.

L'humoriste Jérôme de Warzée s'est prêté de bonne grâce au rôle du candide qui découvrait les arcanes de la vie parlementaire.

7° Avec la presse

Durant la session ordinaire 2013 - 2014 et la session extraordinaire 2014, le parlement a diffusé 31 communiqués et invitations de presse. Le mercredi 2 avril, il a par ailleurs organisé un déjeuner de presse, au cours duquel le président Luperto et les membres



du Bureau du Parlement ont dressé le bilan de la législature 2009 - 2014. Ils ont rappelé les grands chiffres du travail parlementaire, les décrets importants et expliqué la profonde mutation qu'a connue l'institution ces dernières années. Les journalistes ont posé toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Par ailleurs, le 16 janvier 2014, l'émission « Indices » sur RTL-TVi a pris comme décor l'hémicycle du parlement. Le journaliste et producteur de l'émission, Georges Huercano-Hidalgo, est revenu avec rigueur et impartialité sur l'enquête judiciaire qui concerne Bernard Wesphael. Celui-ci, ancien parlementaire, est soupçonné de l'homicide de sa compagne.

F. Le Parlement innove

Avec le milieu académique : la convention avec l'ULB

C'est une première en Fédération Wallonie-Bruxelles : le 13 mars 2014, le recteur de l'Université Libre de Bruxelles, Didier Viviers, le doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques, Jean-Michel De Waele, le président Jean-Charles Luperto et le secrétaire général du PFWB Xavier Baeselen ont signé une convention de partenariat. Politiques, acteurs académiques et fonctionnaires parlementaires travailleront de concert autour de trois pôles. Ces pôles portent sur l'enseignement, la recherche et les échanges d'idées.

La convention fonde un nouveau « Groupe de recherche sur les parlements ». Il aura notamment pour objectif de susciter l'intérêt des étudiants pour les thématiques parlementaires ou encore de leur proposer des stages au PFWB. La recherche sur ces sujets sera nourrie par l'organisation de séminaires au sein de la Faculté et de son Centre d'études de la vie politique. Ils réuniront chercheurs, praticiens et agents du parlement.

Cette convention entre une université et un parlement est une première du genre en Belgique francophone.

En septembre 2014, le parlement a édité un premier « Cahier de l'ULB et du PFWB » qui a concrétisé un peu plus la convention entre les deux institutions et renforcé les liens entre les mondes parlementaire et académique. Intitulé « Quelle activité parlementaire en période d'affaires courantes ? », l'ouvrage est cosigné par Xavier Baeselen, secrétaire général du PFWB, Sandra Toussaint, première conseillère de direction du PFWB, Jean-Benoît Pilet, directeur du CEVIPOL (Centre d'étude de la vie politique de l'ULB) et Nathalie Brack, professeur-assistante au CEVIPOL.

< Les « cahiers de l'ULB » concrétisent la collaboration entre l'Université Libre de Bruxelles et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



5 La gestion du parlement

5. La gestion du parlement

76

A. La gestion financière et la politique d'achat

1° Le budget et la bonne gouvernance

La dotation de fonctionnement du parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

Pour rappel, afin de participer à l'effort budgétaire global, le parlement a accepté de réaliser dès l'exercice budgétaire 2009 une économie structurelle. C'est ainsi que les dotations de 2009, 2010 et 2011 sont demeurées identiques et non indexées. Dès 2012, un effort annuel supplémentaire a été demandé au parlement. Il a pour conséquence le financement sur fonds propres d'une partie de ses dépenses consenties.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2014 s'élèvent à **32.066.500 EUR** soit une hausse de 2.385.000 EUR en crédit d'engagement et de 2.243.000 EUR en crédit de liquidation par rapport au budget ajusté de 2013. Cette hausse est très largement imputable au renouvellement de notre assemblée cette année et aux coûts exceptionnels non récurrents y afférents.

Toutefois des économies vont être réalisées sur plusieurs postes. L'approbation du nouveau statut administratif et pécuniaire des agents du parlement impactera de manière très limitée le budget de 2014 mais produira progressivement des économies substantielles. Une réduction des coûts de nettoyage des bâtiments occupés par les membres et le personnel du parlement, sera réalisée grâce à la mise en concurrence et aux conditions économiques avantageuses d'un nouveau marché de service.

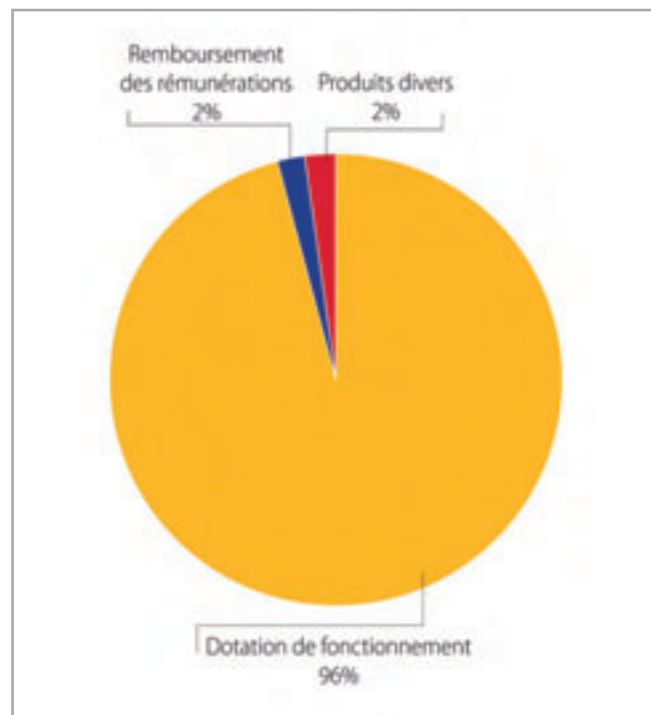
Comptes 2013 :

Les comptes de l'exercice 2013 ajustés ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission du Règlement et de la Comptabilité au cours du semestre trimestre 2014.

Recettes :

Au 31 décembre 2013, les recettes totales encaissées et imputées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 21.174.619,21 € soit un taux de réalisation de 101%.

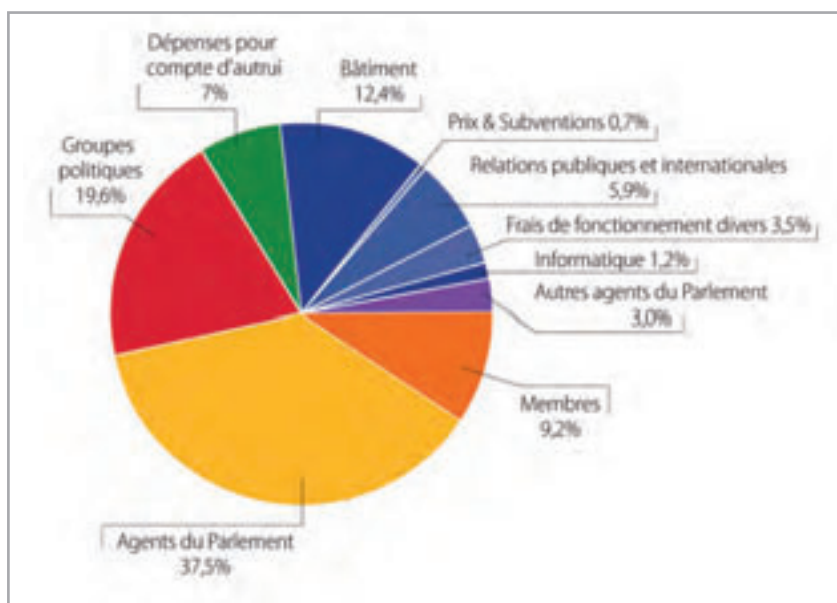
Origine des recettes :



Dépenses :

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 27.771.077,44 EUR soit 93,6% des crédits autorisés. Les dépenses liquidées s'élèvent, quant à elles, à 27.847.146,08 € soit 93,4% des crédits autorisés.

Répartition des dépenses :



Le solde des engagements juridiques non apurés par une mise en liquidation au terme de l'année budgétaire est reporté à l'année suivante, soit 277.602,97 €, obtenu comme suit :

Engagements 2012	+ 353.671,61 €
Engagements 2013	+ 27.771.077,44 €
Liquidations 2013	- 27.847.146,08 €
Engagements à reporter	= 277.602,97 €

- Solde budgétaire :

Pour la seconde fois et successivement, la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne nous permet plus de financer l'ensemble des dépenses consenties. Le parlement a financé, sur fonds propres, le déficit budgétaire qui s'est élevé à - 6.672.526,87 € (près de 30% des dépenses totales).

2° Les marchés publics

Le Bureau et les services du parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des procédures d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en oeuvre des événements qu'il organise ou accueille (repas, réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

La mise en oeuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou matériaux fournis.

3° Les clauses sociales

Le Bureau a souhaité que les services du parlement intègrent, dès qu'elles s'avèrent pertinentes et réalisables, des considérations d'ordre social et environnemental dans les cahiers spéciaux des charges via l'insertion de clauses ou de critères d'attribution valorisant les offres les plus performantes en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté et de la promotion des entreprises à caractère social.

4° Le développement durable

Outre la considération donnée aux performances énergétiques des véhicules du parlement lors de l'attribution du marché y afférent en 2014, une attention particulière a été apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction du cahier spécial

des charges des marchés relatifs au nettoyage ou à la mise en peinture.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés devaient correspondre aux critères écologiques européens.

5° La gestion des achats énergétiques

Une mission de conseil et de suivi des consommations énergétiques a été confiée à un bureau d'étude, à l'issue d'un marché public, sous la forme d'une procédure négociée. Cet organisme a notamment pour mission de surveiller l'évolution des prix de l'énergie électrique sur les marchés boursiers, permettant ainsi au parlement de bénéficier des meilleures conditions.

A la suite de cette étude, un marché de fourniture d'électricité 100% renouvelable et de gaz naturel – suite à une adjudication publique lancée au niveau européen – a été attribué pour une durée de 30 mois. Il est toujours en cours.

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

B. L'informatique

Les technologies de l'information et de la communication

Le parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente.

a. En termes de matériel :

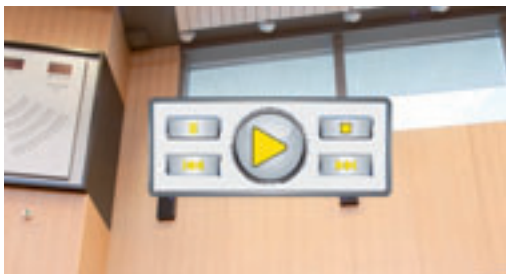
- plus de 160 stations de travail
- plus de 20 ordinateurs portables et tablettes
- plus de 50 serveurs (la plupart « virtualisés »)
- plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions
- quatre bornes tactiles interactives

b. En termes de logiciels :

- une infrastructure en migration progressive vers les logiciels libres (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte,

5. La gestion du parlement

78



Une « Web TV » pour renforcer la transparence démocratique.



L'œuvre d'Emmanuel Dunic s'appuie sur le « hors contexte ».

- tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développée à partir de logiciels libres ;
- une gestion électronique des documents (cf. infra) ;
- des applications spécifiques en support des différents services du parlement: finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

c. La Gestion Electronique des Documents (« GED »)

Au cours de la session 2013-2014, le parlement s'est doté d'un système de gestion électronique des documents (« GED »). Il est commun à l'ensemble des services.

Cette plate-forme, développée « sur mesure » sur base de logiciels libres existants, intègre, outre des fonctionnalités classiques telles que la numérisation, le classement ou la recherche plein texte, un système performant de suivi des tâches administratives. Elle facilite la supervision du traitement des dossiers en interne.

En particulier, l'ensemble des courriers entrants au parlement sont désormais numérisés et répartis sous forme dématérialisée dans les services à partir du secrétariat général, qui peut dès lors s'assurer à tout moment de l'état d'avancement du dossier.

Grâce à ce projet, le parlement réduit progressivement la quantité de papier produit et manipulé dans les services, tout en permettant une gestion plus efficace et rapide des dossiers administratifs.

d. La « Web TV »

Depuis janvier 2014, le parlement diffuse en direct sur le web les débats de ses séances plénières (accessible à partir du site www.pfwb.be ou immédiatement sur la plate-forme de diffusion direct.pfwb.be). Lire à ce sujet la rubrique « Le parlement communique en page 73.

C. Le bâtiment et les œuvres d'art

Dans une optique de promotion de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles et de soutien à ses artistes, le parlement mène, depuis quelques années déjà, une politique d'acquisition d'œuvres d'art.

En 2014, le parlement a décidé d'acquérir une œuvre de l'artiste Emmanuel Dunic.

Quelques mots sur l'artiste :

Peintre de formation, Emmanuel Dunic écrit également. Le « hors contexte » l'intéresse au plus haut point. Tout est prétexte à jeux de mots, anagrammes, filtrages, prophéties, traitements. Toutes ces phrases sont à tiroirs multiples, parfois évidentes, souvent hermétiques.

La présentation des textes de l'artiste est variable : il peut s'agir d'une édition, de projections, de distributions, etc. L'une de ses voix formelles privilégiées est la production de « Blocs ». Au nombre de 60, ils sont composés de MDF imprimé, dont chaque surface est recouverte de résine translucide et mat qui leur donnent l'aspect précieux de pierre ou de bonbons glacés.

C'est précisément une partie de la production des « Blocs » que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi d'acquérir et de présenter dans sa collection. Ils ont été installés, le 8 mai 2014, au premier étage de l'Hôtel du Greffe et inaugurés en présence du président Luperto et des membres du Bureau du parlement.

D. Les ressources humaines

1° Le personnel

Au 31 juillet 2014, le parlement comptait:

- 111 agents statutaires

- 6 agents sous contrat de remplacement
- 2 agents absents de longue durée

2° L'organigramme, brève présentation des services

Les services du parlement ont été réorganisés durant l'année 2014. Le statut administratif et pécuniaire, le règlement de travail, et l'organigramme ont été modifiés en ce sens.

1. Le statut administratif et pécuniaire des agents

Le 20 novembre 2013, l'assemblée a adopté un nouveau statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 01 janvier 2014.

2. Le règlement de travail

Le 15 janvier 2014, le Bureau a adopté un nouveau règlement de travail.

3. L'organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du nouveau statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du parlement et les a organisés en Directions générales de la manière suivante:

- **Le Secrétariat général, en charge des la coordination générale des services**, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen
Composition : 38 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs**, en charge des travaux de l'assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.

Directeurs généraux: Jean-Pierre Cristolovean
Nathalie Ryelandt
Composition : 27 agents

- **La Direction générale des relations extérieures, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.**

Directrice générale: Viviane Gérard
Composition : 15 agents

- **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales, en charge du**

budget, et des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général: Philippe Di Nunzio
Composition : 37 agents

3° Les mouvements du personnel

(par ordre d'entrée en fonction)

a. Les recrutements externes statutaires

(art. 37 et 44 à 50 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)
(par appel externe au Moniteur belge et via Actiris et Forem)

Vicky Boinem (cheffe technicien adjoint)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Nommée à l'essai au 1^{er} février 2014

Amélie Dans (attachée)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Nommée à l'essai au 1^{er} juin 2014

Anne-Stéphanie Renson (attachée)
Direction générale des travaux législatifs
Nommée à l'essai au 1^{er} juillet 2014

b. Les recrutements externes sous contrats

(art. 29 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Manuel Turchet (huissier-messenger)
Secrétariat général
Entré en fonction le 10 mars 2014 (contrat de remplacement à temps plein)

Frédéric Debauve (assistant)
Secrétariat général
Entré en fonction le 16 juillet 2014 (contrat de remplacement à temps plein)

Nicolas Sonville (attaché)
Direction générale des relations extérieures
Entré en fonction le 1^{er} septembre 2014 (contrat de remplacement à temps plein)

c. Mobilité interne pour les agents porteurs des titres requis

(art. 37, 39 et 42 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

5. La gestion du parlement

80

Jean-Sébastien Dor (chef technicien)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} février 2014

Hélène Volont (commis)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mars 2014

Raphaël Pattyn (assistant)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mars 2014

Fabienne Havaux (attachée infographiste)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mars 2014

d. Les promotions au grand choix

(art. 85 à 88 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Sandra Toussaint (première conseillère de direction)
Direction générale des travaux législatifs
Avec effet au 1^{er} avril 2014

Gaëtan Deberdt (premier conseiller de direction)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mars 2014

Virginie Watrin (première conseillère de direction)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} mars 2014

Julie Bolette (première conseillère de direction)
Direction générale des relations extérieures
Avec effet au 1^{er} avril 2014

Thierry Vanderhaege (conseiller au Secrétariat général)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} avril 2014

Francis Vanaubel (huissier-protocole)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} juin 2014

Natalie Lambeau (huissière-protocole)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} juin 2014

e. Réaffectation

(art 73 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement)

Patrice Curto (huissier-chauffeur)
Secrétariat général
Avec effet au 1^{er} juillet 2014

f. Les départs

Fin de contrats

Douglas Boegarts (huissier-messager)
Fin de son contrat le 31 juin 2013

Vanessa Kabuta (attaché)
Fin de son contrat le 28 février

Lindsay Baertsoen (assistante)
Fin de son contrat de remplacement le 31 juin 2014

Démissions

Alessandro Grumelli (attaché)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} avril 2014

Vicky Boinem (cheffe technicien adjoint)
Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales
Avec effet au 1^{er} août 2014

Anne-Stéphanie Renson (attachée)
Direction générale des travaux législatifs
Avec effet au 22 septembre 2014

Mises en disponibilités volontaires précédant la pension de retraite

Thierry Massart (chef de garage)
Avec effet au 1^{er} octobre 2009

Christine Malolepszy (cheffe de service – Directrice générale)
Avec effet au 1^{er} décembre 2013

Michel Slepenn (huissier-chauffeur)
Avec effet au 1^{er} janvier 2014

Jacques Moreau (huissier-chauffeur)
Avec effet au 1^{er} mai 2014

Martine Geldof (secrétaire principale)
Avec effet au 1^{er} mai 2014

Mises à la retraite

Christian Brichaux (chef technicien)
Avec effet au 1^{er} février 2014

4° Les formations

(statut administratif et pécuniaire titre I - chapitre 9 – section 4 – art 98 et 99)

1. Plan de formation

Suite à la première phase de la réorganisation des services (nouveau statut, nouveau règlement de travail, mouvements de personnel, adoption des profils de fonction) un plan de formation est actuellement à l'étude pour l'ensemble du personnel.

La formation professionnelle permet à l'agent d'améliorer ses connaissances et compétences, en lien avec la fonction qu'il exerce ou pourrait exercer. Elle a pour objectifs de faciliter l'adaptation de l'agent à l'évolution de l'institution, des techniques ou conditions de travail et de maintenir ou améliorer la qualification professionnelle. Elle peut être obligatoire ou sollicitée.

Un plan de formation annuel sera proposé par le greffier et soumis à l'approbation du Bureau.

Le plan de formation comprendra:

- les objectifs généraux des formations, tant sur le plan qualitatif que quantitatif,
- les priorités pour l'année à venir,
- le caractère obligatoire ou sollicité des différentes formations,
- le budget à prévoir pour chacune des formations proposées,
- une évaluation du plan de formation précédent.

2. Formations dispensées

Durant la session 2013-2014, la formation continuée de 78 agents dans divers domaines a été poursuivie, et notamment en matière de :

- prévention et sécurité :
 - formation et recyclage secourisme
 - coordinateur sécurité
 - formation et recyclage EPI
 - conseiller en prévention
- ressources humaines : cycle d'évaluation et management public
- langues : néerlandais

- compétences métiers :
 - marchés publics
 - assurances accidents du travail dans le secteur public
 - pensions dans le secteur public
 - droit européen
 - actualités et contentieux de la fonction publique
 - conduite défensive
 - documentation

Par ailleurs, les agents ont été formés au nouveau système de gestion électronique de documents («GED»). Une formation au système de messagerie a également été organisée à destination des Huissiers-messagers.

De plus, tout nouvel agent est formé aux différentes applications «métiers» spécifiques (système de gestion parlementaire «Tabellio», «GED», plate-forme d'échanges sécurisée, etc.) lors de son entrée en fonction.

5° Le Conseil de direction

En vertu du statut administratif et pécuniaire, titre I, chapitre 4, section 1, art. 30, il est institué un Conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des Directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

6° Le Conseil du personnel

En vertu du statut administratif et pécuniaire, titre I, chapitre 4, section 2, art. 31, le Conseil du personnel est un organe de représentation de l'ensemble des membres du personnel du Parlement.

Le conseil du personnel est en premier lieu un organe de consultation entre l'employeur et les représentants des travailleurs. Il donne un avis, soit d'initiative, soit à la demande du Bureau, du Greffier ou du Conseil de direction :

- sur les problèmes concernant le statut de l'ensemble du personnel et/ou des catégories de personnel, à l'exclusion des cas individuels, notamment ceux relatifs aux promotions et aux questions de discipline ;
- sur les problèmes relatifs à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail et d'une manière plus globale sur la politique du bien-être au travail, étant entendu que ces dispositions s'étendent aux missions contenues dans la législation sur le « bien-être au travail».

Le Conseil du personnel est élu par les agents du parlement

5. La gestion du parlement

82

selon les modalités arrêtées par le Bureau qui arrête également son règlement. Celui-ci est un organe de représentation des intérêts du personnel auprès du Parlement.

Tous les agents du parlement nommés à titre définitif ou à l'essai ainsi que les agents sous contrat de longue durée (plus d'un an), sont appelés à participer à l'élection du Conseil du personnel à l'exception des agents mis en disponibilité dans l'attente d'une pension.

Les élections ont lieu au scrutin secret, un lundi après-midi du mois d'octobre suivant l'installation du Bureau, pour toute la durée de la législature.

Suite aux élections du 9 décembre 2009, à la note de service du 5 avril 2012 et à la décision du Bureau du 10 mai 2012, le Conseil du personnel était composé comme suit:

Niveau A : Jean-Michel Allepaerts (président) et Fernand Morsa

Niveau B : Marie-Jeanne Radelet (secrétaire), Stéphanie Elet et Philippe Toussaint

Niveau C : Hélène Volont, Rosetta Ierset et Thierry Tangh (vice-président)

Membre suppléant pour le niveau C : Jacques Moreau (vice-président)

Suite à une situation exceptionnelle, dans l'intérêt des agents, le Bureau lors de sa réunion du 6 février 2014, a décidé d'organiser la tenue de nouvelles élections des membres du Conseil du personnel.

Le 13 mars 2014, le Bureau a fixé transitoirement comme suit la composition du Conseil du personnel, conformément à l'article 31 du statut administratif et pécuniaire des agents du parlement, par dérogation à l'article 4 du règlement du Conseil du Personnel.

Niveau A	Délégués effectifs	/
	Délégués suppléants	/
Niveau B	Délégués effectifs	Pierre Ducarme Patrick Fraipont Antonio Trapasso
	Délégués suppléants	/
	Niveau C	Délégués effectifs
	Délégués suppléants	/

7° Le bien-être au travail (loi du 4 août 1996)

1. Des personnes de confiance

Deux agents ont été désignés « personnes de confiance ». Ils traitent tous les problèmes de harcèlement: Jacqueline Berger

(assistante de direction) et Luc Schumacher (conseiller)

2. Un conseiller en prévention

Jean-Sébastien Dor (chef technicien) a été désigné en tant que conseiller en prévention après avoir suivi une formation adéquate.

3. Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Suite à la mise en place d'un nouveau Conseil du personnel et aux élections régionales de mai 2014, un nouveau comité de prévention a dû être mis en place.

Il est composé de représentants:

- de l'employeur
- du personnel
- des groupes politiques reconnus
- du Bureau du parlement

Le Conseiller en prévention assure la fonction de secrétaire.

4. Les équipiers de première intervention (EPI) et le brevet européen de premiers soins (BEPS)

Les personnes suivantes possèdent les qualifications requises:

EPI :

- André De Clercq
- Isabelle Dupont
- Raphaël Pattyn
- François Wagner
- Maud Zoetardt
- Jean-Sébastien Dor
- Sophie Bondroit
- Sophie Goisis
- Hélène Volont
- Amélie Dans
- Christophe Schmitt
- Didier Dessaint
- Arnaud d'Ouvrier
- Grégory Godfrinne
- Natalie Lambeau
- Brigitte Simeone
- Chadia Bouyachi
- La police militaire

BEPS

- André De Clercq
- Isabelle Dupont
- Didier Dessaint
- Sophie Goisis
- Sophie Bondroit
- Didier Dessaint
- Christophe Schmitt
- Natalie Lambeau
- Véronique Champion
- Hourya Cherkoui
- Brigitte Siméone
- Chadia Bouyachi
- la police militaire

8° La Commission de stage

En application de l'article 32 du statut administratif et pécuniaire des agents, une Commission de stage est instituée dans le cadre du suivi d'un nouvel agent nommé au parlement.

Celle-ci est composée :

- du greffier,
- du directeur général dont relève le stagiaire (s'il échet du supérieur hiérarchique direct du stagiaire),
- du directeur général ayant en charge les ressources humaines ou de son délégué si le stagiaire fait partie de sa direction.

La Commission est présidée par le greffier.

La Commission de stage statue à la majorité absolue de ses membres.

En cas de parité des voix, la voix du président est prépondérante.

9° Les profils de fonction

Conformément à l'article 28 du statut administratif et pécuniaire des agents, des profils de fonctions ont été arrêtés par le Bureau, sur proposition du Greffier. Ils comprennent notamment :

- l'identification de la fonction,
- la raison d'être et les finalités de la fonction,
- les éléments de réseaux permettant d'identifier la nature de l'information, de qui et à qui la fonction reçoit et fournit de l'information, sous quelle forme et à quelle fréquence,
- le profil des compétences techniques,
- les innovations que la fonction apporte ou pourrait apporter dans l'organisation,
- les compétence génériques à mobiliser.

Durant cette session parlementaire, lors de ses réunions, le Conseil de direction, a établi les profils de fonctions des agents du parlement.

Il a été accompagné dans sa tâche par un groupe de validation

composé d'agents (sur base volontaire) issus des différents niveaux.

Il était composé comme suit:

Niveau A

- Geoffrey Dieudonné – conseiller, attaché/secrétaire de commission
- Luc Schumacher – conseiller, attaché/traducteur
- Gaëtan Deberdt – 1^{er} conseiller de direction et conseiller TIC
- Fernand Morsa – 1^{er} conseiller, attaché/rerelations extérieures
- Thierry Vanderhaege – conseiller au Secrétariat général, gestion générale, coordination et communication
- Safeya Abdel Khalek - attachée, budget/finances

Niveau B

- Jacqueline Berger – assistante de direction, travaux législatifs
- Micheline Scarcez – assistante principale, relations extérieures
- Pierre Ducarme – assistant principal, informaticien
- Déborah Toussaint – assistante principale, documentaliste
- André Declercq – 1^{er} assistant économiste
- Philippe Toussaint - assistant principal, ressources humaines
- Isabelle Bodson – secrétaire de direction
- Stéphanie Brouir – secrétaire principale
- Myriam Clément – cheffe d'expédition adjoint
- Jean-Sébastien Dor – assistant, chef technicien

Niveau C

- Miro Linari – huissier-chef
- Arnaud d'Ouvrier – huissier-responsable cafétéria
- Guy Valck – chef de garage
- Patrick Fraipont - commis

Le Bureau, lors de ses réunions, a validé les profils de fonctions suivants:

Niveau A

- Directeur général
- 1^{er} conseiller de direction
- Conseiller au secrétariat général
- Attaché / juriste
- Attaché / budget-finances
- Conseiller TIC
- Attaché / infographiste
- Attaché / traducteur
- Attaché / commissions
- Attaché / communication
- Attaché / relations extérieures
- Attaché / responsable de la bibliothèque

5. La gestion du parlement

84

Niveau B

Catégorie B1

- Assistant / documentaliste
- Chef technicien / chef technicien adjoint
- Secrétaire de direction
- Secrétaire
- Assistant / relations extérieures
- Assistant / ressources humaines
- Assistant / informaticien
- Assistant / comptable
- Assistant / activités législatives
- Assistant / économiste

Catégorie B2

- Technicien
- Commis
- Chef d'expédition/Chef d'expédition adjoint
- Rédacteur comptable

Niveau C

- Chef de garage
- Huissier-chauffeur
- Huissier-chef / Huissier-chef adjoint
- Huissier-messager

Dans le courant du mois de mai 2014, tous les agents ont reçu leur profil de fonction ainsi que les compétences génériques institutionnelles liées à ce dernier.

E. Etudes et documentation

1° La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents).

1. Monographies

Au 19 septembre 2014, le fonds global comptait 6421 publications dont :

- 5768 en format papier
- 653 en format numérique

2. Acquisition pour la session écoulée

254 ouvrages ont complété le fonds de la bibliothèque. Par ailleurs, la liste des acquisitions est parue 17 fois au cours de la session 2013-2014.

3. Périodiques

Le fonds global de titres de périodiques compte 151 revues dont 23 en format électronique uniquement. 138 revues sont dépouillées et 13 en présentation temporaire.

Le fonds global des articles de périodiques compte 6095 articles dépouillés

- 4094 en format papier
- 2001 en format numérique

Au cours de la session, 663 articles ont été dépouillés dont 512 en format numérique.

2° La revue de presse et la revue de presse spécialisée des médias flamands

Une revue de presse est réalisée tous les jours à destination des parlementaires et leurs collaborateurs, des groupes politiques et des agents du PFWB, sous forme de courriel. Trente-cinq exemplaires papier sont également adressés, conformément à une décision du Bureau du parlement.

Onze quotidiens belges francophones sont dépouillés tous les jours :

- Le Soir (édition bruxelloise)
- La Libre Belgique
- La Libre Belgique (Gazette de Liège)
- La Dernière Heure (Mons-Centre)
- L'Echo
- La Meuse (Liège)
- Nord Eclair (Tournai)
- Vers l'Avenir (Brabant wallon)
- L'Avenir du Luxembourg
- Vers l'Avenir entre Sambre et Meuse.
- Le Jour/Le Courrier (Verviers)

Un quotidien français : Le Monde

Trois magazines hebdomadaires : Le Vif L'Express, Marianne Belgique et Le Liqueur.

Les thèmes de prédilection sont les matières communautaires, mais aussi l'actualité des autres entités fédérées et de l'Etat fédéral, ainsi que la politique des pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles a des accords de coopération.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse (plus ou moins 45 par jour) sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

La direction générale des travaux législatifs procède à des

5. La gestion du parlement



La très belle bibliothèque du parlement occupe l'Hôtel de Ligne au rez-de-chaussée.

relevés hebdomadaires des travaux du Parlement flamand et du Parlement de la Communauté germanophone. Ces relevés portent sur les projets et propositions de décret, les résolutions et motions, les débats, interpellations et questions ayant trait aux matières communautaires et institutionnelles.

Elle réalise également des dossiers thématiques relatifs à la Flandre et à la Communauté germanophone. Pour la Flandre, ces dossiers ont entre autres trait au droit à l'inscription flamand, au bilan des députés et ministres flamands durant l'ensemble de la législature, à la politique immobilière et foncière en périphérie bruxelloise, etc. Pour la Communauté germanophone, ce sont les demandes d'autonomie et de transferts de compétences qui ont été le thème central des dossiers.

La direction générale effectue systématiquement un relevé et une synthèse des articles de presse relatifs à l'actualité politique en Flandre. La sélection se fait à partir des quotidiens flamands De Morgen, De Standaard, De Tijd et Het Laatste Nieuws, ainsi que de l'hebdomadaire Knack. Ainsi, 80 numéros de cette synthèse ont été envoyés durant ces deux sessions aux parlementaires, aux groupes politiques et aux membres de l'administration.

Outre les quotidiens, la direction générale procède également au dépouillement de revues spécialisées, la Tijdschrift voor Onderwijsrecht en Onderwijsbeleid sur la politique de l'enseignement, et la Tijdschrift voor Wetgeving sur le travail

législatif et la qualité de la législation.

Enfin, à la demande des parlementaires et des groupes politiques, ou d'initiative, la direction générale réalise des traductions de documents législatifs, d'articles de presse, d'études et d'analyses, portant sur les matières communautaires et institutionnelles, du néerlandais, de l'allemand ou de l'anglais vers le français.

3°) La salle de lecture

Une agréable salle de lecture est ouverte aux usagers qui peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Elle est accessible tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h et de 13h à 17h. Les jours de commissions et de séance, la salle de lecture est ouverte de 9h30 à 12h et de 13h jusqu'à la fin des réunions. Durant les vacances parlementaires, elle est accessible sur simple demande adressée aux documentalistes.

4° Les prêts d'ouvrages

Durant la session ordinaire 2013 – 2014, 56 ouvrages ont été prêtés et 10 durant la session extraordinaire 2014.

5° Les recherches

Le parlement effectue des recherches « en interne » à destination :

5. La gestion du parlement

86

1. Des agents du parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes et de la direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger.

2. Des Parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique (ex : « Inventaire et Etude comparative des politiques vaccinales ») à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse ...

Ces recherches représentent environ 65 % des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.

Ces dernières arrivent via divers canaux : via le site du parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le parlement wallon, l'Union des Villes et Communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire

Le type de question est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du parlement, articles de presse, coordonnées de cabinets ministériels ...

6° Tabellio, la base de données du parlement

Plusieurs directions générales du parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web www.pfwb.be. Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.

Le but est le même lors du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de manière à retrouver ces interventions. Elles encodent aussi des mentions, qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, ce qui alimente les tables cumulatives.

Les documentalistes réalisent en outre des relevés statistiques de l'activité parlementaire. A ce propos, elles ont dépouillé :

- pour la session 2013-2014 : une vingtaine de comptes-rendus intégraux de séance, quelques 85 comptes-rendus intégraux de commission, indexé 91 questions d'actualité, 797 questions écrites, 639 questions orales et 51 interpellations, ainsi qu'une septantaine de projets et propositions de décret ;
- pour la session extraordinaire 2014 : cinq comptes-rendus intégraux de séance, une trentaine de comptes-rendus intégraux de commission, indexé une centaine de questions écrites, une soixantaine de questions orales et une dizaine d'interpellations, ainsi qu'une petite dizaine de projets et propositions de décret ...

Et enfin, vu la position « en bout de course » des documentalistes du parlement dans l'encodage des travaux parlementaires, ces dernières sont amenées à corriger les erreurs rencontrées dans la base de données.

7° Le nouveau thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche mais aussi souvent ambigu.

On distingue deux catégories parmi les citoyens qui effectuent eux-mêmes leurs recherches. D'une part, les spécialistes (mandataires politiques et leurs collaborateurs, agents des services du parlement, juristes, journalistes) : en raison de leur consultation régulière des travaux parlementaires, ils sont capables de se servir des outils de recherche. D'autre part, les citoyens actifs, professionnels ou bénévoles : ils ont besoin d'un outil accessible et performant pour effectuer leurs recherches.

Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'usager dans cet écheveau.

Deux documentalistes consacrent l'essentiel de leur temps à la refonte du thésaurus. Elle a débuté avec la détermination de phases de travail et la prise en compte de priorités. Celles-ci ont été données à certains domaines de compétences communautaires. Les phases déjà achevées sont : la promotion de la santé et matières culturelles, les finances publiques, le budget. L'enseignement et le sport ont été finalisés durant les sessions 2013-2014 et 2014.



© Jean-Lucc Flémal-belpress

6 Toutes les informations pratiques

6. Toutes les informations pratiques

88

Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour visiter le parlement et ses coulisses (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale des Relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : visites@pfbw.be. Tél. : 02/506.38.82.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur www.pfbw.be) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.
Courriel : relationspubliques@pfbw.be – Tél. : 02/282.85.11.

Vous souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

Contactez le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles
Courriel : relationspubliques@pfbw.be – Tél. : 02/282.85.11 – Fax : 02/506.39.78

Vous souhaitez entrer en contact avec un groupe politique, un député ou l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement, M. Xavier Baeselen
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles
Tél. : 02/506.38.59 – Fax : 02/506.39.76
Courriel : secretariatgeneral@pfbw.be
Site Internet : www.pfbw.be

Site internet : www.pfbw.be





Editeur responsable : Xavier Baeselen, secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Crédits photographiques : services du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Geoffroy Libert, Fabian Rouwette,
Ronald Dersin, Belpress (Jean-Luc Flémal et Michel Houet), International Union européenne, Morguefile, Stockvault, Pixabay.
Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.

Achévé d'imprimer à 1.000 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Hayez, à Bruxelles, en janvier 2015.
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous les pays.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

